

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(77^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Jeudi 17 Novembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD

1. — Loi de finances pour 1984 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5407).

Rappel au règlement (p. 5408).

MM. Gilbert Gantier, le président.

Départements et territoires d'outre-mer (suite).

MM. Massot,
Hory.

M. Lemoine, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer; Jean Brocard.

I. — SECTION COMMUNE

Etat B.

Titre III. — Adoption (p. 5415).

II. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Etat B.

Titre IV. — Adoption (p. 5415).

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 5415).

III. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Etat B.

Titre IV. — Adoption (p. 5415).

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 5415).

MM. Albert Pen, le président.

Mer.

M. Denvers, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Alain Madelin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Duroméa, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Porelli,
Mauger,
Jean Lacombe,
Peuziat.

M. Lengagne, secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports, chargé de la mer.

M. le président.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :

MM. Lauriol, Sergent, Beaufills, Beaufort, Mme Chaigneau, M. Jagoret.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 5431).

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 5431).

M. le secrétaire d'Etat.

Urbanisme et logement (suite).

MM. Malandain, rapporteur pour avis de la commission de la production; le président.

Réponses de M. Quiles, ministre de l'urbanisme et du logement, aux questions de :

MM. Odru, Jans, Soury, Jans, Soury, Jans, Odru, Durr, Hory, Chauveau, Battist, Alaize, Hory, Peuziat, Benetière.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 5438).

Etat C.

Titres V, VI et VII. — Adoption (p. 5438).

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — **Demande de votes sans débat** (p. 5439).

3. — **Réunion de la commission des finances** (p. 5439).

4. — **Ordre du jour** (p. 5439).

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1984 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735).

Rappel au règlement.

M. Gilbert Gantier. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, pour un rappel au règlement.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, mon rappel au règlement concerne l'organisation de la séance de cet après-midi et, éventuellement, de ce soir.

Cette séance comporte, entre autres, l'examen de l'article 102 du projet de loi de finances pour 1984, article rattaché au budget du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale. J'ai demandé au service de la séance de bien vouloir m'inscrire sur cet article. Il m'a été répondu — on m'avait fait la même réponse lorsque j'avais émis ce souhait une première fois — que cela n'était pas possible car le temps de mon groupe, s'agissant de l'examen du projet de budget du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale était épuisé. Mais je crois qu'un fait nouveau est apparu depuis le 10 novembre dernier.

Le 10 novembre, lorsque nous avons voté les crédits du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, le président a déclaré — j'ai le *Journal officiel* sous les yeux : « A la demande du Gouvernement, la discussion de l'article 102 est reportée au 17 novembre, à la fin de l'examen des crédits et des articles rattachés à des crédits. » Or je constate, à la lecture du feuillet d'aujourd'hui, que l'article 102 est le seul article dans ce cas.

Cet article, qui a donc été, le 10 novembre, disjoint du budget du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, est fondamental. Il constitue l'un des pivots de l'équilibre de la sécurité sociale. Il doit rapporter une douzaine de milliards de francs à une caisse qui est aujourd'hui largement excédentaire, la caisse nationale des allocations familiales. M. Bêche écrivait d'ailleurs, à la page 26, deuxième alinéa, de son rapport : « Affecter des ressources supplémentaires à la C.N.A.F. risque de n'être dans ces conditions qu'une manière peu compréhensible de subventionner indirectement les autres branches. »

En d'autres temps, nous avons connu en matière d'enseignement supérieur des « reçus-collés ». Cette fois, nous avons des articles « rattachés-non rattachés », qui sont disjoints. Il n'est pas convenable de traiter d'un article de cette portée comme s'il était rattaché au budget des affaires sociales et de la solidarité nationale alors que ce budget est déjà voté et que l'on n'y reviendra pas.

L'affaire est de toute première importance et je demande donc au bureau de bien vouloir réviser sa position sur cet article 102 qui viendra seul en discussion cet après-midi ou ce soir et dont le vote concernera tous les Français puisque des dizaines de millions de contribuables nouveaux se verront assujettis au paiement d'une contribution de 1 p. 100 sur leurs revenus.

M. le président. Mon cher collègue, je m'étonne des propos que vous venez de tenir. Les débats sont organisés par la conférence des présidents. Pour les débats budgétaires, le temps réparti entre les différents groupes concerne l'ensemble des interventions. Un orateur peut donc s'inscrire sur un article dans la limite du temps attribué à son groupe.

J'ajoute que, si l'on a refusé de vous inscrire sur l'article 102, je crois savoir que vous avez déposé de nombreux amendements, dont un amendement de suppression de l'article, qui vous donneront, le moment venu, tout loisir pour exposer votre point de vue. Je ne vois donc pas qu'il y ait lieu de transmettre vos observations au bureau de l'Assemblée.

Je vous donne acte de votre rappel au règlement.

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

(suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Massot.

M. François Massot. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des départements et des territoires d'outre-mer, mon intervention sera axée exclusivement sur les problèmes intéressant le département de la Guyane.

La commission des lois a décidé, sur la demande des élus locaux de ce département, d'envoyer une mission d'information pour examiner la question cruciale de l'immigration et plus particulièrement de l'immigration clandestine.

Une mission, que je présidais, s'est rendue en Guyane en juillet dernier. Elle a pu se rendre compte sur place de la situation qui, il faut bien le reconnaître, n'est pas bonne. Je dirai même qu'elle est désastreuse. Certains d'entre nous qui étaient déjà allés en Guyane dix-huit mois auparavant ont pu constater que les choses avaient gravement empiré.

La population de la Guyane est peu nombreuse puisque, d'après le dernier recensement de 1982, elle est de 73 000 habitants, sur lesquels on dénombre officiellement près de 54 000 Français et environ 19 000 étrangers, soit 26 p. 100 d'étrangers, pourcentage nettement supérieur à la moyenne nationale. Ces chiffres sont largement dépassés aujourd'hui, puisque le nombre des étrangers augmente chaque jour.

Certains d'entre eux sont en situation régulière, mais la plupart, en provenance essentiellement de Haïti et du Brésil, sont en situation irrégulière. Les Brésiliens passent la frontière par l'Oyapock et les Haïtiens par le Surinam, en franchissant le fleuve Maroni.

Les élus locaux et la population locale sont très inquiets de cette situation, car ils estiment que, peu à peu, cet envahissement risque d'aboutir à une situation où les étrangers seront plus nombreux que les Français dans ce département d'outre-mer. C'est d'ailleurs, semble-t-il, d'ores et déjà le cas dans les activités agricoles et industrielles — j'exclus les administrations. Nombre de ces étrangers, pour ne pas dire la plupart, travaillent au noir à des salaires de misère, nettement inférieurs au S.M.I.C. Il est évident que cette situation malsaine ne peut perdurer.

Vous vous en êtes rendu compte, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque, sous votre égide, ou celle de votre prédécesseur, M. le préfet de la Guyane a décidé de réunir dans une commission toutes les parties prenantes. Cette commission a longuement et très sérieusement travaillé. Notre mission d'information a pu assister à la dernière réunion de cette commission qui présente trente propositions pour éviter que ce problème de l'immigration clandestine ne devienne insoluble.

Ces propositions, vous les connaissez. Comment envisagez-vous de les intégrer dans votre budget ? Certaines d'entre elles paraissent a priori difficilement réalisables. Par exemple, le vote d'une législation particulière pour les étrangers de Guyane, qui est un département français, ne semble pas envisageable. D'autres seraient plus simples à mettre en œuvre, et des moyens pourraient être facilement dégagés à cet effet. Je pense, en particulier, au renforcement du contrôle des frontières.

Nous avons été frappés par le manque de personnel de contrôle de la frontière du Maroni, qui s'étend sur 400 kilomètres. Il n'y a en tout qu'une vingtaine de personnes : quelques membres de la police de l'air et des frontières et quelques gendarmes. Il est évident que cette frontière est une véritable passoire, surtout quand on sait que de nombreux membres des tribus Boni et Bosh, qui habitent les deux côtés du fleuve, vivent sur leurs pirogues et traversent en permanence la frontière entre le Surinam et la France.

Il faudrait donc renforcer le contrôle de cette frontière, prévoir l'immatriculation des pirogues pour qu'elles puissent être repérées et également aménager les accès portuaires, de manière que l'on ne puisse pas débarquer à n'importe quel endroit. Enfin, et ce serait la meilleure mesure à prendre, il serait nécessaire d'installer un poste frontière non pas sur la rivière, mais sur la route qui relie Saint-Laurent-du-Maroni à Cayenne, en un endroit où le passage est obligatoire.

M. le président. Mon cher collègue, je vous prie de bien vouloir conclure.

M. François Massot. Je termine, monsieur le président.

Je sais très bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous connaissez ces problèmes. Pouvez-vous nous indiquer les mesures que vous prévoyez concernant les étrangers qui sont en situation irrégulière en Guyane, en particulier pour le logement ? Nous avons en effet constaté que s'étaient créés aux alentours de Cayenne de véritables bidonvilles, de véritables favelas sud-

américaines. Quelles mesures envisagez-vous pour intégrer les migrants ? Avez-vous l'intention de stopper, purement et simplement, pendant cinq ans, comme cela est demandé, toute immigration, de manière à pouvoir intégrer les immigrés qui sont à l'heure actuelle en Guyane ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Hory.

M. Jean-François Hory. Monsieur le secrétaire d'Etat, immédiatement au vif du sujet, je voudrais appeler votre attention sur trois des nombreux dossiers du développement mahorais.

Le premier concerne les conséquences pour Mayotte de la décentralisation. Il y a un paradoxe, il faut le noter : bien qu'on n'ait pas appliqué à notre île, qui en aurait pourtant bien besoin, les lois de décentralisation, nous en subissons le contrecoup de façon préocupante.

En premier lieu, les procédures administratives et financières applicables à Mayotte sont plus que jamais dérogatoires, et l'expérience nous a appris qu'il n'était pas bon d'être en position de demander à l'administration de faire ce qu'elle n'a pas l'habitude de faire. Ni département d'outre-mer, ni territoire d'outre-mer, en expectative de décentralisation, Mayotte aura de la peine à faire qu'au niveau administratif on ne l'oublie pas.

Deuxième conséquence de la décentralisation, la création de la D. G. E. entraîne le regroupement progressif de lignes budgétaires de subventions ponctuelles auxquelles nous avions eu, par le passé, la chance d'être intéressés, qu'il s'agisse de l'aménagement rural, et j'y reviendrai, de l'éducation nationale, de l'intérieur — en particulier le F. S. I. R. les réseaux urbains et les constructions publiques — de la santé, de l'urbanisme ou de la jeunesse et des sports.

Même si en métropole on n'est pas toujours satisfait du système D. G. E., on s'en accommode, car il libère la décision des collectivités locales. Mais à Mayotte, on nous retire les subventions sans nous donner la D. G. E. ou, plus exactement, on donne des sommes dérisoires aux communes, par exemple 8 000 francs pour le chef-lieu, commune de 10 000 habitants en 1983, et rien du tout à la collectivité territoriale au titre de la D. G. E. départementale.

Troisième aspect de nos préoccupations : la réforme de la fonction publique territoriale, qui constitue un des volets de la décentralisation. Jusque-là, nos personnels communaux étaient soumis aux dispositions du livre IV du code des communes, lequel était applicable également, par assimilation, aux personnels de la collectivité territoriale. Aujourd'hui la réforme en cours supprime ces textes de référence, mais on ne prévoit pas d'appliquer les nouveaux textes à Mayotte.

Vous le voyez, monsieur le secrétaire d'Etat, la décentralisation entraîne bien des inquiétudes chez nous. Aussi je souhaite vous soumettre une suggestion : j'envisage de reprendre l'ensemble des lois de décentralisation pour en étudier l'application — après une adaptation indispensable — à Mayotte. Cette étude pourrait déboucher sur un projet ou une proposition de loi qui sortirait Mayotte de l'espèce de vide juridique où elle se trouve pour ce qui concerne la décentralisation. Etes-vous prêt à donner à vos services l'instruction de collaborer avec moi à cette étude ?

Le deuxième dossier qui nous préoccupe est celui de l'aménagement rural. Le développement de l'agriculture, qui emploie 80 p. 100 de la population active, est à Mayotte une priorité. Mais quel développement agricole pourrions-nous connaître sans les équipements ruraux, auxiliaires de la production ou éléments de l'environnement des agriculteurs ?

Pour faire entrer enfin les villages mahorais dans le XX^e siècle, il conviendrait d'y réaliser les aménagements — voirie, traitement du ruissellement pluvial, électrification rurale — qui les rendraient vivables et de généraliser les adductions d'eau aussi bien pour un confort minimum de la population que pour l'aide à la production agricole. Mais dans ce secteur, l'engagement du ministère de l'agriculture est encore beaucoup trop faible, et je vous demande de nous aider à l'intensifier plus.

Troisième dossier, dossier-symbole, celui de la cité administrative de Mamoudzou. L'administration a hérité de l'ancien système territorial, en 1975, des bâtiments d'un autre âge, sans rapport avec les besoins fonctionnels les plus modestes d'une administration soucieuse d'efficacité ni avec la représentation symbolique que la population, à bon droit, peut voir dans ces constructions.

En 1977 un choix architectural a été opéré et des dispositions foncières arrêtées pour le regroupement au chef-lieu de l'ensemble des services. Ce n'est qu'en 1983 qu'une première autori-

salion de programme est venue donner un peu — un tout petit peu — de réalité à ce projet. Je souhaite que le budget 1984 permette d'accroître cet effort.

Tels sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les trois dossiers sur lesquels je voulais appeler votre attention. Mais ne vous imaginez pas qu'ils constituent nos seules préoccupations. Nous en avons une foule d'autres, mais le débat budgétaire nous a fourni des occasions d'interroger les ministres spécialisés et, là aussi, je sollicite votre aide de façon que progressent les solutions des problèmes, que j'ai cru pouvoir leur proposer.

Vous observerez que je ne vous ai pas parlé du statut. A chaque jour suffit sa peine, et c'est l'année 1984 qui sera à ce sujet décisive. Je vous ai déjà dit les inquiétudes des Mahorais, et je suis certain que vous aurez retenu de mon exposé qu'aucune solution quant au statut de Mayotte ne pourrait être envisagée hors du cadre d'une concertation totale et loyale avec les Mahorais et avec leurs élus.

Surtout, je ne voudrais pas évoquer ces inquiétudes, et vous embarrasser plus encore, à l'heure où les événements récents de la Guadeloupe placent une fois de plus l'outre-mer sous les feux de l'actualité.

Un peu partout dans l'Atlantique, dans le Pacifique, dans l'océan Indien, des minorités, des groupes sans aucune représentation hostile à la souveraineté française, et forts quelquefois de certaines complaisances au niveau national, provoquent des tensions qui suscitent l'inquiétude des populations.

Ces tensions vous les désamorcerez, comme il est normal, par des mesures d'ordre public et par une réaffirmation de la détermination des pouvoirs publics. Mais j'ai l'idée que vous les réduiriez mieux encore si vous traciez des perspectives de codéveloppement entre les départements et territoires d'outre-mer et les Etats de leurs régions respectives.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Jean-François Hory. Trop longtemps, le développement de l'outre-mer aura été isolé, organisé de façon défensive et dominé par les idées également fausses de l'assistance aux populations et de l'« effet-vitrine » sur les Etats indépendants. Revenons aujourd'hui à un développement autocentré, jouant les complémentarités régionales et mettant en synergie les moyens de votre secrétariat d'Etat et ceux de la coopération.

Si, par la nature et par l'intensité des actions de développement que nous conduisons outre-mer, nous montrons que, véritablement, ces opérations sont transposables aux Etats qui environnent les départements et territoires d'outre-mer, nous les intéresserons dans une perspective de codéveloppement et nous ferons baisser, bien plus sûrement que par des concessions institutionnelles, d'ailleurs inacceptables, les pressions qui mettent en cause la souveraineté française.

De ce type de développement endogène, tolérant à la différence, orienté vers la satisfaction des besoins réels de la population, nous avons aujourd'hui, à Mayotte, une réelle expérience, notamment dans les domaines de l'habitat, de la santé primaire ou de l'enseignement technique. Ne vous privez pas de cette expérience, monsieur le secrétaire d'Etat ! Elle peut demain enrichir la communauté nationale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je veux d'abord rendre hommage aux rapporteurs pour la qualité de leurs travaux et la pertinence de leur information, car quiconque dans cette assemblée souhaiterait avoir une bonne vision de ce qui a été accompli l'an passé ou depuis 1981 dans les départements et les territoires d'outre-mer pourrait prendre connaissance de ces documents.

J'ai été très intéressé aussi par les interventions qui ont suivi. Elles prouvent l'intérêt et l'attachement que la représentation nationale porte à l'avenir de l'outre-mer français.

Je m'efforcerais, tout en rappelant les grandes orientations de la politique gouvernementale, de répondre aux questions particulières qui m'ont été posées.

Les appréciations portées sur ce projet de budget ont été parfois convergentes, mais elles ont souvent conduit à des conclusions divergentes. Personne ne s'en étonnera.

Bien entendu, si quelqu'un ici attend de moi que je vienne vous dire que ce budget est le meilleur que les départements et les territoires d'outre-mer aient jamais eu, il sera bien déçu.

M. Pierre Mauger. C'est honnête de le reconnaître.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Comme tous ceux qui m'ont précédé, j'ai la volonté et le désir de faire beaucoup, mais je ne pourrai faire qu'avec les moyens qui seront mis à ma disposition.

Tous ceux qui exercent les responsabilités de maire ou de président de conseil général ont exactement la même réaction. Le bon maire est celui qui réussit à faire...

M. Pierre Mauger. Beaucoup avec peu !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... tout ce que demandent ses concitoyens sans faire voter d'impôts.

M. Jean Brocard. C'est vrai !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Il faut bien dire que, jusqu'à ce jour, nous n'avons pas encore trouvé cette recette.

Mais le budget étant ce qu'il est, l'intérêt est de savoir ce que nous en faisons. Quelle est la nature de ce budget ? Quelles sont les sommes exactes mises en jeu ? A quoi sont-elles affectées ?

Le budget de 1984 s'élèvera à 1 219,5 millions de francs, répartis entre le poste des dépenses ordinaires, à hauteur de 838 millions de francs, et les dépenses en capital, pour 381 millions de francs.

Ce projet de budget progresse de 1,4 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1983. Tous les rapporteurs l'ont rappelé. Mais, pour apprécier réellement les capacités d'action qui sont offertes par ce budget, mieux vaut, me semble-t-il, prendre en compte la progression du volume des engagements de dépenses, c'est-à-dire les dépenses ordinaires et les autorisations de programme.

Cette progression, qui est alors de 6,7 p. 100, est la plus représentative de la réalité de l'effort financier consenti. Elle place le budget des départements et des territoires d'outre-mer au neuvième rang, si l'on retient ce critère du taux d'accroissement réel.

Les dépenses ordinaires augmentent, elles, de 11,6 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1983. C'est ainsi que 496 millions de francs seront consacrés aux moyens des services, qui progressent de 15 p. 100, du fait surtout du transfert en fonctionnement d'un crédit de vingt millions de francs mis à la disposition des offices de Nouvelle-Calédonie pour assurer leur fonctionnement, dépenses qui étaient imputées auparavant sur le F.I.D.E.S. Il y a également, pour la Nouvelle-Calédonie, la création d'un service militaire adapté.

J'insiste tout particulièrement sur cette mesure nouvelle demandée par les élus. Cette compagnie sera installée sur la côte Est de la Nouvelle-Calédonie et assurera — c'est un thème sur lequel j'aurai l'occasion de revenir — la formation des jeunes, afin qu'ils puissent participer dans de bonnes conditions au développement économique de cette région.

Cette inscription nouvelle de 15 millions de francs en fonctionnement permet la prise en charge de 133 postes mis à la disposition du secrétariat d'Etat par le ministère de la défense.

A ces crédits de fonctionnement s'ajoutent 7 millions de francs en investissement pour permettre l'équipement de cette compagnie.

Aux moyens des services s'ajoutent les crédits d'intervention, qui passent, eux, de 319 millions de francs en 1983 à 342 millions de francs en 1984, soit une hausse de 7 p. 100.

Ces crédits permettront, notamment pour la section départements d'outre-mer, de majorer de plus de 9 millions de francs la subvention accordée à l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer et d'accroître les moyens d'intervention de l'Etat en matière de formation professionnelle, d'action culturelle, d'animation dans tous les domaines, y compris le domaine du sport.

C'est là un point très important. A plusieurs reprises, ce matin, j'ai entendu évoquer — avec, parfois, des accents de critique — les rapports qui doivent exister entre la métropole et nos compatriotes des départements d'outre-mer.

En ce qui concerne l'immigration, j'en parlerai tout à l'heure, mais je veux dès maintenant insister sur notre volonté de faire en sorte que les jeunes qui choisissent volontairement de venir

vivre en métropole puissent le faire dans de bonnes conditions, qu'ils soient bien accueillis, qu'ils puissent acquérir une formation professionnelle, ou perfectionner celle qu'ils ont déjà, bref, qu'ils se sentent chez eux en métropole.

Les crédits d'intervention permettront aussi — et personne n'en a parlé ce matin — d'accroître les moyens dévolus aux Terres australes et antarctiques.

M. Pierre Mauger. Eh oui !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je tiens à souligner l'importance que nous attachons, pour des raisons à la fois économiques et stratégiques, à la responsabilité qui est la nôtre concernant les Terres australes et antarctiques françaises.

Ces 9 millions de francs permettront aussi de relever de plus de 4 millions les subventions aux budgets territoriaux.

J'en viens à présent aux dépenses d'investissement.

Les autorisations de programme passent de 577 millions de francs inscrits à la loi de finances de 1983 à plus de 579 millions de francs en 1984, soit une progression de près de 0,40 p. 100.

En réalité, puisque nous avons opéré des transferts de crédits des chapitres d'investissement vers des chapitres de fonctionnement, à structure budgétaire identique, c'est-à-dire en réintégrant ces transferts, la progression des autorisations de programme est, en fait, de 5,7 p. 100.

M. Michel Debré. Et les crédits de paiement ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. De plus, pour apprécier la progression réelle des possibilités d'action du secrétariat d'Etat, il faut comparer les crédits prévus pour 1984 aux crédits réellement accordés en 1983, après la régulation qui était intervenue.

En 1983, les autorisations de programme se sont élevées, après annulation, à 461 millions de francs et les crédits de paiement à 399 millions de francs, à structure budgétaire constante. La progression est de 32,27 p. 100 en autorisations de programme par rapport à l'exercice de 1983 et de plus de 1 p. 100 en crédits de paiement.

Les fonds d'intervention se situaient en 1983, après annulation, à 249 millions de francs en autorisations de programme et 189 millions de francs en crédits de paiement pour le F.I.D.O.M. et à 139 millions de francs en autorisations de programme et à 124 millions de francs en crédits de paiement pour le F.I.D.E.S.

Cette année, le F.I.D.O.M. se verra attribuer 339 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 36 p. 100, et 192 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 1,6 p. 100.

Le F.I.D.O.M. bénéficie d'une mesure nouvelle de plus de 28 millions de francs, dont 25 millions sont accordés par le Premier ministre pour la création d'une section régionale du F.I.D.O.M., qui est comprise, pour l'instant, dans la section générale telle qu'elle apparaît dans vos documents budgétaires, mais qui sera individualisée, monsieur Esdras, dès que cette section aura pu être constituée par un décret, lequel est actuellement en cours d'élaboration. Le conseil régional aura donc les moyens de remplir ses missions.

Le F.I.D.O.M. général — il ne faut pas l'oublier — devra participer au financement des contrats de Plan. Il poursuivra, par ailleurs, son intervention dans d'importants programmes d'aménagement, tels que celui de la Côte sous le vent en Gadeloupe ou des Hauts dans l'île de la Réunion. Et, dans les prochaines semaines, nous aurons des séances de travail avec les ministères techniques pour pouvoir agir en concertation.

L'accent sera mis en 1984 sur le développement des activités productives.

En ce qui concerne le F.I.D.E.S., sa diminution en 1984 n'est qu'apparente. Il passe de 173 millions en autorisations de programme et 142 millions en crédits de paiement inscrits à la loi de finances pour 1983 à 153 millions en autorisations de programme et 107 millions en crédits de paiement.

Il faut, là encore, comparer les crédits proposés pour 1984, non pas, comme certains l'ont fait, à ceux prévus par la loi de finances de 1983, mais aux 139 millions de francs d'autorisations de programme et aux 124 millions de crédits de paiement réellement disponibles pour l'exercice 1983 après annulation, et surtout réintroduire le transfert des crédits de fonctionnement des offices créés en Nouvelle-Calédonie. La progression réelle est alors de 32 p. 100 en autorisations de

programme et de 2,69 p. 100 en crédits de paiement. Personne, alors, ne pourra prétendre qu'il s'agit là d'un désengagement. Les chiffres prouvent le contraire.

Les interventions de la section générale s'appliqueront à la poursuite des actions prioritaires lancées par le secrétariat d'Etat. J'insisterai tout particulièrement sur la réforme foncière, le développement de l'intérieur et des îles et l'intervention de l'office culturel et technique en Nouvelle-Calédonie, la réparation des dégâts cycloniques et la relance de l'économie en Polynésie, dont a parlé M. Salmon ce matin, le développement des infrastructures pour Wallis et Futuna.

Le total des crédits consacrés à l'outre-mer sur le budget des départements et territoires d'outre-mer, budget qui doit être un budget d'incitation et de complémentarité par rapport à d'autres actions menées conjointement avec les ministères techniques, progresse donc, en définitive, par rapport à l'exercice 1983, après régulation de 17 p. 100 en engagements de dépenses et de 7 p. 100 en ajoutant les crédits de paiement aux dépenses de fonctionnement.

Par-delà ce budget, l'action des pouvoirs publics en faveur de l'outre-mer concerne l'ensemble des départements ministériels. Pour les départements d'outre-mer, le total des dépenses inscrites s'élèvera en 1984 à plus de 15 milliards de francs, soit une progression de 7,7 p. 100 et près de 5 milliards seront affectés aux territoires d'outre-mer, contre 4,6 en 1983, soit une augmentation de 5,3 p. 100.

Cet effort sera principalement consacré au développement de l'appareil productif local, par la modernisation des secteurs traditionnels et la création d'activités nouvelles. Il faudra aussi réduire le déficit des échanges extérieurs. Une mission conduite par un inspecteur général des finances, M. Toulemon, devra faire part de ses conclusions au Gouvernement à la fin de cette année.

Comme l'ont demandé plusieurs élus, un des objectifs prioritaires de notre action sera d'accroître le taux d'autosuffisance de la production des départements et des territoires d'outre-mer.

L'objectif général de toutes les actions économiques mises en œuvre en faveur des départements d'outre-mer est la promotion d'un développement économique autonome et équilibré. Cela vaut aussi, monsieur le député Pen, pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

En ce qui concerne les départements d'outre-mer, si nous comparons leur situation avec celle de l'environnement, nous constatons que le niveau de vie, toutes proportions gardées, relativement élevé dont jouit leur population, résulte de transferts massifs en provenance de la métropole. Que ces transferts prennent la forme d'aide sociale ou de traitements de fonctionnaires, ils alimentent le pouvoir d'achat, donc la masse monétaire, qui ne trouve qu'une faible contrepartie dans la production locale et installent ainsi un déséquilibre structurel des échanges qui devient, à terme, irréversible, et une dépendance économique croissante à l'égard de la métropole.

Monsieur Debré, j'ai eu l'occasion de visiter à la Réunion une petite usine qui fabrique, entre autres, des pots d'échappement qui me paraissent de qualité. Eh bien ! cette usine ne réussit pas à avoir un marché à la Réunion parce que tous les concessionnaires font venir les pièces détachées de la métropole.

M. Michel Debré. Faites preuve d'autorité !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. C'est contre cela que nous devons lutter. Là où il y a une initiative, nous devons pouvoir la soutenir.

Je vais donner un second exemple. Il se trouve que je connais dans mon département un industriel qui fabrique des stores, et Dieu sait que dans mon département...

M. Jean Brocard. Il n'y a pas beaucoup de soleil ! (Sourires.)

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... nous n'avons pas beaucoup de soleil, en effet. Cet industriel est allé faire une étude en Guadeloupe et en Martinique et il s'est aperçu qu'il y avait là un marché. Dans les prochains mois, il va ouvrir une petite industrie en Martinique où il fabriquera des stores qui, jusqu'à ce jour, venaient, bien entendu de la métropole.

Ces deux exemples illustrent la volonté économique qui nous anime.

Il faut tout d'abord favoriser le développement du tissu industriel et commercial dans les départements d'outre-mer.

M. Jean Fontaine. Ah ! Ah ! Vous parlez de corde dans la maison d'un pendu !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous nous avez dit ce matin que vous n'aviez pas rencontré un seul Réunionnais heureux. Depuis que je parle, je vous vois avec le sourire. Au moins, j'aurai eu le plaisir de voir un Réunionnais heureux ! (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Quels que soient les efforts en matière d'agriculture, que j'exposerai ensuite, les créations d'emplois proviendront, pour l'essentiel, de l'aptitude à développer le secteur secondaire et les plans productifs du tertiaire.

Dans ce domaine, 1983 a été une année riche en innovations.

Innovation d'abord, que la création d'un commissariat à l'industrialisation des départements d'outre-mer, organisme de mission léger, mais qui s'appuie sur les services du S. E. D. E. T. O. M. et, outre-mer, sur les associations qui structurent le tissu industriel local, dont les chambres de commerce et d'industrie.

Ce commissariat, à la charnière des entreprises métropolitaines et des entreprises des départements d'outre-mer, a pour vocation d'aider dans les départements d'outre-mer à la création de nouveaux secteurs de production, de nouvelles entreprises, en apportant une aide technique à ces créations, en facilitant des transferts de technologies et en apportant à ces productions locales le prestige de labels métropolitains à travers des opérations de franchisage.

Innovation encore, la caisse d'investissements des départements d'outre-mer qui, créée cette année, a, dès son origine, été dotée d'une somme importante, puisqu'il s'agit de 150 millions de francs.

L'objectif poursuivi par le Gouvernement, en créant cette caisse, est d'apporter des concours financiers complémentaires à des entreprises pour leur permettre de conforter leurs fonds propres — les interventions s'effectuent donc principalement sous forme de prêts participatifs et de prises de participation — afin d'aborder des domaines productifs nouveaux ou d'étendre des capacités de production. La C. I. D. O. M. ne remplace aucune des institutions bancaires et financières existantes ; elle agit de façon complémentaire, au coup par coup, pour rendre possible des actions qui, autrement, ne le seraient pas.

En 1983, la C. I. D. O. M. a, par exemple, participé au financement d'un nouveau chalutier qui sera basé à Saint-Pierre ; au renforcement d'une entreprise forestière en Guyane, comme le souhaitait M. Massot ; à la création d'entreprises aquacoles aux Antilles, auxquelles M. Sablé a fait allusion ce matin ; au renforcement d'un groupe textile à la Réunion.

Le système des primes d'équipement et d'emploi, instrument, avec les primes d'orientation agricole et l'octroi d'avantages fiscaux, du développement des activités industrielles outre-mer, a connu cette année un grand succès. En effet, malgré le volume important des crédits publics consacrés à ces primes, la dotation a été largement consommée dès le premier semestre.

En 1984, non seulement l'effort financier sera poursuivi, mais encore on procédera à une meilleure régulation de l'aide dans le temps et l'on modulera, plus qu'avant, l'attribution des primes, de façon à pouvoir accroître leur effet démultiplicateur et à mettre l'accent sur des activités créatrices d'emplois et les plus bénéfiques pour notre balance des comptes. Il conviendra ensuite de poursuivre les efforts pour le développement et la modernisation de l'agriculture qui reste le secteur de base de l'économie des départements d'outre-mer et l'employeur principal.

En Guadeloupe, se poursuit l'opération de réforme foncière qui devrait, au-delà des difficultés actuelles, permettre à des agriculteurs bien formés, installés sur des terres redistribuées, de se livrer tout à la fois à la culture de la canne, dans le cadre d'une filière rénovée, et à des cultures complémentaires de diversification destinées à occuper une part croissante des terres cultivées.

Tant à la Réunion qu'en Martinique ou en Guadeloupe, l'effort a été poursuivi — et il le sera en 1984 — pour accroître les périmètres d'irrigation de façon à augmenter la productivité des sols, quelles que soient les cultures auxquelles ces sols sont destinés.

Enrayer le déclin des activités agricoles traditionnelles a été notre constante préoccupation à travers les plans de modernisation de la canne et du sucre, à la Réunion notamment, ou le plan de rénovation en Guadeloupe.

Chacun ici sera, sans doute, intéressé, notamment les députés de la Guadeloupe, d'apprendre que le Gouvernement a décidé de faciliter le maintien en activité de Beauport. (Très bien ! sur divers bancs des socialistes et des communistes.)

Cette décision suppose d'abord qu'une solution industrielle soit trouvée pour l'ensemble de l'économie cannière. La prochaine campagne se fera dans le cadre actuel, mais il faudra, dans un délai de six mois, aboutir à une solution définitive.

Il s'agit aussi de mettre en place un montage financier pour couvrir les déficits attendus de fonctionnement. Dans la mesure où les collectivités locales concrétiseront leur volonté de couvrir la moitié du déficit prévisible, l'Etat fera un effort correspondant qui peut être évalué pour l'année 1984 à vingt millions de francs. Naturellement, la région et le département devront garantir les investissements nécessaires.

Enfin, il faudra aussi que le développement agricole suive son rythme, c'est-à-dire que 10 000 hectares soient replantés en trois ans, conformément au plan qui avait été exposé au début de l'année par M. Pierre Mauroy. A cet effet, ont été prévues la réorientation de la réforme foncière entreprise par la S.A.F.E.R. pour créer de nouvelles parcelles, mécanisables ou mécanisées et irrigables ainsi que la mise en place, enfin, d'une assistance technique.

Nous avons aussi soutenu les efforts de diversification agricole en assurant, par l'octroi d'aides nombreuses, la promotion de l'élevage, d'une part, et des cultures de diversification, d'autre part. C'est le cas du café, des fruits, des légumes et des fleurs.

L'objectif est double : il faut améliorer la couverture des besoins alimentaires locaux, ce qui est surtout important, monsieur Massot, pour la Guyane, et réduire les importations en provenance des pays étrangers ; il faut aussi ménager à temps la place des départements d'outre-mer au sein des nouveaux courants d'exportation sur les pays de la zone tempérée demandeurs des produits tropicaux à haute rentabilité, comme les fruits exotiques ou les fleurs.

Un gros effort doit être consenti au niveau de l'élevage dans les départements d'outre-mer où cette activité, hautement rentable pour la nation, doit être poursuivie. Elle doit permettre de créer des emplois et de réduire le déficit de la balance des comptes. A cet égard, je sais que Saint-Pierre-et-Miquelon — et surtout Miquelon — a fait un réel effort pour la relance de l'élevage.

Enfin, une place à part doit être faite à la mise en valeur agricole de la Guyane qui mobilise, sous forme de prêts et de subventions, une aide publique importante : ce sont plus de 45 millions de francs de prêts et autant de subventions qui ont été accordés en 1983.

Notre troisième préoccupation doit être d'accélérer le développement de la pêche sous toutes ses formes dans tous les départements d'outre-mer.

La France est en effet déficitaire en produits de la mer à concurrence de 5 milliards de francs et les départements d'outre-mer eux-mêmes en sont pas — loin s'en faut — autosuffisants. Il y a donc là un domaine créateur d'emplois pour lequel il faut redoubler d'efforts, car il est particulièrement porteur d'avenir et constitue une chance qu'il nous faut savoir utiliser pleinement.

Nous devons favoriser la modernisation de la pêche artisanale, en particulier aux Antilles.

Lors de mon dernier voyage en Martinique, j'ai examiné la situation des marins pêcheurs comme celle de leurs familles. J'ai veillé à ce que nous puissions mettre en place toutes les structures nécessaires, notamment celles qui touchent à la conservation du poisson, afin que ce produit soit ensuite mieux commercialisé.

Il faut également, et le Gouvernement s'y emploie, aider les départements d'outre-mer à exploiter les chances offertes par des secteurs nouveaux qui apparaissent prometteurs, et pour lesquels ils ont des atouts. J'évoquerai ici trois domaines : l'aquaculture, les énergies renouvelables et le tourisme.

L'aquaculture a été souvent mentionnée ce matin. Nous ne pouvons que nous féliciter des résultats déjà acquis en Martinique, en Guadeloupe, voire à la Réunion. En Martinique, par exemple, l'élevage expérimental en eau de mer de poissons de zones tempérées, tel le bar, s'est révélé prometteur, ce qui permet d'envisager son développement.

Quant au domaine des énergies renouvelables, il intéresse tout particulièrement les départements d'outre-mer. Ceux-ci disposent en effet de ressources susceptibles de réduire à terme leur dépendance énergétique, notamment par l'utilisation de l'énergie solaire ou de la géothermie. En Guyane, des expériences sont en cours.

Le tourisme, enfin, concerne peut-être plus particulièrement les Antilles. Les efforts de promotion faits actuellement visent à drainer plus massivement la clientèle nord-américaine en valorisant l'image de marque de ces îles par rapport aux autres destinations de la Caraïbe perçues effectivement comme plus banales. Mais nous devons être en mesure de répondre à certaines crises. On a mentionné tout à l'heure l'hôtel « Méridien ». Il s'agit là d'une affaire privée et nous n'avons pas, en ce qui nous concerne, à intervenir.

Après l'effort portant sur l'adaptation de l'appareil productif, j'en viens à l'effort consacré au logement, tant il est vrai qu'il faut savoir assurer un toit, comme nous devons tout faire pour assurer un emploi.

Le secteur du logement se trouve à la jonction de l'économique et du social. Nul n'ignore ici que la construction participe aussi à la relance de l'activité économique. Les besoins sont effectivement très grands.

En 1983 l'effort de l'Etat, dans ce domaine, a été très important : 600 millions de francs ont été attribués au logement. Ces crédits, destinés aussi bien à la viabilisation de terrains qu'à l'édification de maisons, ont permis de soutenir l'activité du bâtiment et d'améliorer les conditions de logement.

Qu'il me soit permis de rendre ici hommage au travail effectué par M. le député Bertile. Chargé de mission, il a mis en relief l'importance du champ d'action qui s'offre encore à nous et a montré aussi qu'avec d'autres clefs de répartition des aides, il nous serait possible, dans les années à venir, de multiplier par trois les éléments de réponse à la demande.

Sur ce point, monsieur Debré, vous avez pris ce matin pour référence la dotation de 240 millions de francs pour l'île de la Réunion. Mais, vous n'avez pas fait apparaître l'effort particulier qui a été consenti à la suite des catastrophes résultant des cyclones qui se sont abattus sur l'île. C'est dire que nous devons distinguer une masse globale générale d'une aide, que je qualifierai d'extraordinaire, par rapport à une année tout aussi extraordinaire. Si vous comparez ces chiffres en tenant compte de ces éléments, vous ne pouvez que constater que le taux de croissance est soutenu.

M. Michel Debré. Mais ces crédits ne créent pas de nouveaux logements !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Dans le secteur des transports, tant aériens que maritimes, et pour les infrastructures qui y sont liées, secteur vital pour assurer le désenclavement et le développement de nos départements d'outre-mer, le Gouvernement entend bien poursuivre l'effort engagé avec l'aide des collectivités locales.

Dans ce domaine, nous aurons encore à discuter des capacités de la compagnie Air France à prendre en compte toutes les demandes dans le cadre du monopole et à ouvrir, dans la mesure du possible, d'autres secteurs d'activité à d'autres lignes et à d'autres compagnies, mais, bien entendu, sans remettre en cause le monopole.

Je ne reprendrai pas dans le détail tout ce qui a été fait en Nouvelle-Calédonie. M. Roch Pidjot a évoqué ce matin la mise en place des différents offices ; je peux l'assurer qu'ils disposeront des moyens nécessaires pour fonctionner en 1984.

M. Michel Debré. M. Cheysson vient de les démolir !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Vous avez fait ce matin un mauvais procès à M. Cheysson.

M. Michel Debré. Oh, non !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Il a été victime d'une mauvaise traduction de l'agence Reuter. Reportez-vous au rectificatif de l'A.F.P. : vous verrez que M. Cheysson n'a jamais tenu les propos que vous lui avez prêtés !

M. Michel Debré. J'aurais souhaité qu'il ne parlât pas de la Nouvelle-Calédonie en Australie !

M. Emmanuel Aubert. M. Cheysson est toujours victime des agences de presse !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Il est difficile d'aller en Australie sans parler de la Nouvelle-Calédonie, surtout lorsqu'on vous pose une question à ce sujet.

M. Michel Debré. M. Cheysson n'avait pas à y aller !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Au demeurant, je crois que le ministre des relations extérieures s'est rendu en Nouvelle-Zélande, et non en Australie.

En ce qui concerne la situation du nickel et de la société qui porte ce nom, 1983 a été l'année sombre. Tout a été fait pour limiter les difficultés dans le domaine de l'emploi et les conséquences du chômage, mais l'année fut quand même très dure pour de nombreuses familles calédoniennes. L'Etat a toutefois consenti un effort financier très important pour réduire les charges énormes qui pesaient sur la société, afin de sauvegarder son avenir.

Le plan de redressement comporte des contributions des actionnaires, à hauteur de 750 millions de francs, dont E. R. A. P., qui apportera 350 millions de francs, ainsi que des prêts bancaires, à hauteur de 350 millions de francs, dont 100 millions de francs de la Caisse centrale de coopération économique et 100 millions de francs du Crédit national. Il semble que l'horizon du nickel soit enfin en train de s'éclaircir.

Personne n'a parlé ce matin de Wallis et Futuna. Les efforts de l'Etat en faveur de ce territoire ont été remarquables en 1983.

L'amélioration des conditions de vie s'y poursuit grâce à des efforts d'adduction d'eau et à l'humanisation des dispensaires de Futuna. A Wallis, des efforts ont été consentis pour mieux structurer le développement de la pêche.

L'Etat avait promis son aide pour la création d'une ferme modèle, sorte de structure de démonstration devant susciter, grâce à l'exemple, et en servant de base à l'enseignement, un développement agricole. Des difficultés locales n'ont pas permis pour l'instant de créer ce centre mais il doit démarrer l'an prochain.

M. Tutaha Salmon a rappelé ce qui avait été fait à la suite des cyclones qui ont frappé la Polynésie française : je ne reviendrai pas sur les chiffres qui ont été cités.

Je préciserai néanmoins que l'aide de l'Etat a permis de poursuivre l'aménagement des îles par la plantation de cocotiers et la construction d'installations liées à la pêche. Des aides ont été accordées pour développer le tourisme, qui demeure, en dépit de la crise — que j'espère passagère — la première activité économique de la Polynésie.

Il convient de souligner que la période actuelle est cruciale pour le développement économique des départements et des territoires d'outre-mer, et cela à deux égards.

D'abord, la procédure d'élaboration du IX^e Plan et des contrats de Plan est commencée, comme en métropole. Ainsi seront fixées les priorités du développement pour les années qui viennent.

En second lieu, j'appelle l'attention sur l'importance, pour l'outre-mer français, de la renégociation, qui vient de s'engager, de la convention de Lomé, laquelle lie l'Europe et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Je répondrai brièvement à M. Sablé en ce qui concerne l'Europe. Il ne faudrait pas céder à une sorte de mirage et faire croire aux populations des départements d'outre-mer que, la France diminuant son effort, l'Europe serait là, telle une caverne d'Ali-Baba dont il suffirait de trouver la clef pour avoir ce qu'on veut.

Je tiens à dire ici publiquement que le budget de l'Europe, ça n'existe pas ! Le budget de l'Europe, c'est aussi la participation de la France, et lorsqu'on affirme que les départements d'outre-mer ont besoin de l'Europe pour retrouver un certain dynamisme, il faudrait avoir l'honnêteté d'indiquer ce que la France paie à l'Europe...

M. Michel Debré. Sur ce point, vous avez tout à fait raison !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... car je ne voudrais pas que l'on tombe dans l'illusion qui consisterait à croire que, demain, l'Allemagne ou le Bénélux pourraient faire mieux que nous dans les départements d'outre-mer !

Plusieurs députés socialistes. Très juste !

M. Michel Debré. Très bien !

M. Victor Sablé, rapporteur pour avis. Je n'ai jamais dit cela !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. J'ai pris langue avec M. Chandernagor a'in que, à partir de 1984, il y ait une transparence totale en ce qui concerne les crédits affectés par un juste retour des choses aux départements d'outre-mer par les organismes communautaires.

J'ai participé en personne, à Bruxelles, à la négociation déterminant les crédits susceptibles de nous être accordés par le F. E. O. G. A., le F. E. D. E. R. ou le F. S. E. Ainsi, pour le F. E. D. E. R., j'ai demandé que l'on fixe de nouvelles clés de répartition, car si les clés actuelles ont une signification en Europe, elles n'en ont aucune dans les départements d'outre-mer. Il convient de retenir la notion de filière, afin que l'on puisse prendre en compte la somme des emplois créés. A ce moment-là, nous pourrions peut-être bénéficier d'une aide supplémentaire du F. E. D. E. R.

L'aide de l'Europe est accordée lorsqu'elle doit l'être. Nous veillons à ce que nos dossiers soient pris en considération mais je ne voudrais pas qu'une primauté soit reconnue à l'Europe pour le développement des départements d'outre-mer.

M. Victor Sablé, rapporteur pour avis. Je ne suis pas séparatiste, monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas à moi que l'on peut faire ce reproche !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Ainsi, nos difficultés en ce qui concerne le rhum — dossier que vous connaissez bien, monsieur Sablé — sont précisément dus à l'Europe, ...

M. Michel Debré. Hélas !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... dont certains des Etats membres veulent offrir du rhum synthétique car ils n'ont ni canne à sucre, ni soleil, ni, surtout, l'expérience des planteurs. La science de la fabrication du rhum demeure le privilège des départements d'outre-mer. (Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

C'est pourquoi nous devons imposer une définition du rhum...

M. Michel Debré. Imposer, en effet !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... une définition du rhum qui soit conforme à ce produit que chacun apprécie.

M. Victor Sablé, rapporteur pour avis. Bravo !

M. Pierre Mauger. Tous les députés devraient boire un verre de rhum chaque matin ! (Sourires.)

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je tiens à insister sur les différentes orientations qui ont été retenues par le Gouvernement.

Concernant le dossier important de l'insertion des jeunes — promotion sociale, promotion professionnelle, promotion culturelle — nous devons, une bonne fois pour toutes, nous mettre d'accord.

Monsieur Debré, il n'y a pas eu de frein à la migration.

M. Michel Debré. Regardez les chiffres !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Ils traduisent peut-être — ce dont je me réjouis — une prise de conscience des jeunes de la Réunion, des Antilles ou de la Guyane que leur avenir est aussi chez eux. Si nous sommes capables de leur faire comprendre que nous prenons en compte leur spécificité, que nous voulons leur permettre d'acquiescer là où ils habitent une formation professionnelle de base et, si nécessaire, une formation complémentaire à l'université, s'ils sont assurés de trouver sur place un emploi...

M. Michel Debré. L'A. N. T. a fermé la métropole aux Réunionnais !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Pas du tout ! Elle laisse non seulement venir en métropole tous les jeunes Réunionnais qui le désirent, mais elle s'efforce en outre de leur offrir de bonnes conditions d'accueil.

Je tiens à rappeler un détail dont personne n'a fait mention ce matin, et qui a pourtant sa valeur : les jeunes des départements d'outre-mer qui choisissent d'effectuer leur service national en métropole ont pendant cinq ans le droit...

M. Michel Debré. C'est ce que j'avais décidé !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Vous l'avez décidé, nous l'avons fait.

M. Michel Debré. Je l'ai décidé et je l'ai fait !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je disais donc que les jeunes des départements d'outre-mer, à l'issue de leur service national en métropole, pendant lequel nous nous efforçons de leur donner une formation professionnelle, peuvent tenter pendant quatre ans de s'insérer dans le tissu économique national. Ils ont cependant leur billet d'avion pour retourner au pays en cas d'échec.

M. Michel Debré. Et à Fontenay-le-Comte ? Regardez la diminution du nombre des recrues !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Il convient dans ce domaine de parvenir à des relations normales entre les départements d'outre-mer et la métropole.

Dans un autre ordre d'idées, je tiens à assurer M. Roch Pidjot de l'intérêt que nous portons à la préparation, en Nouvelle-Calédonie, du festival des arts du Pacifique. L'office culturel kanak, qui vient d'être créé, en assume la responsabilité et nous avons pris toutes les mesures pour que ce festival soit un succès. Nous espérons qu'il en ira de même que pour le film *Rue Cases-Nègres*, cité ce matin par M. Sablé et qui a été primé au festival de Venise. Je rappelle au demeurant que le film, tourné en créole, a dû être sous-titré en français !

M. Victor Sablé, rapporteur pour avis. Eh oui !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne le créole, je crois qu'on nous a fait un faux procès. Aucun texte ne prévoit qu'on doit obligatoirement enseigner le créole. Les statistiques traduisent des échecs scolaires sans commune mesure avec ceux que l'on constate en métropole. Ces jeunes qui n'ont que le créole comme moyen de communication doivent passer par une phase de transition lorsqu'ils vont à l'école. Nous avons donc prévu qu'à la maternelle et dans le primaire les enseignants qui le souhaitent, considérant que cela permet une meilleure approche de la langue française, pourront utiliser le créole.

Mais la finalité — et j'entends que personne ne mette en doute l'engagement du Gouvernement et mon engagement propre — c'est que les jeunes des départements d'outre-mer puissent parler le français mieux encore, si cela est possible, que les jeunes de métropole.

Croyez-moi, lorsque je veux apprécier le maniement de la langue française, je lis ce qu'écrivait M. Aimé Césaire ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Michel Debré. Très bien ! Mais dites-le aux préfets !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je n'accepterai donc pas qu'on nous fasse de faux procès en ce domaine.

En matière sportive, je rappelle que les départements d'outre-mer ont participé à plusieurs manifestations au cours de l'année passée et je tiens à saluer devant l'Assemblée nationale les performances de certains champions de ces départements : Rose-Aimée Bacoul, championne de France des 100 et 200 mètres féminin, Jean-Paul Lakafia, champion au javelot, et Alain Lazare, récent champion de France de marathon et vainqueur de toutes les courses de fond et de demi-fond aux jeux du Pacifique.

La réalisation de pistes et de stades, notamment en Guyane, permettra aux jeunes des départements d'outre-mer de développer leurs grandes capacités physiques.

Je ne reviendrai pas sur l'intervention présentée au nom de M. Lafleur. J'eusse bien entendu préféré que M. Lafleur fût présent dans l'hémicycle, mais j'aurai l'occasion de lui répondre dans quelques jours, lorsque je serai à Nouméa.

Je rappellerai les engagements du Gouvernement et ceux que j'ai pris lors de la réunion de Nainville-les-Roches. Un texte a été écrit d'une même main par tous ceux qui ont participé à cette réunion. Si tous ne l'ont pas signé, tous ont en effet participé à sa rédaction. J'ai rappelé dans ce texte, notamment dans le troisième paragraphe, qu'une des vocations de la France était de favoriser l'autodétermination. Ce que nous allons faire en avril-mai 1984 avec vous, mesdames, messieurs les députés, c'est élaborer un statut pour la Nouvelle-Calédonie. Ce statut durera au moins aussi longtemps que la nouvelle assemblée territoriale qui sera élue l'an prochain : il pourra donc faire ses

preuves ! Ensuite, en fonction d'un calendrier dont je ne suis pas maître, la population de ce territoire déterminera elle-même son propre avenir, le jour où elle souhaitera s'interroger sur les solutions qu'elle entendra retenir pour cet avenir. Tel est le sens du mot : « autodétermination ».

Se déterminer soi-même signifie que personne n'indiquera de Paris une solution.

M. Frédéric Jalton et M. Jean-François Hoc. Très bien !

Un député de l'union pour la démocratie française. Ce n'est pas ce qu'a dit M. Cheyssen !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. M. Cheysson a dit en Nouvelle-Zélande ce que j'ai dit moi-même le 20 mai, à Nouméa, à savoir que la France est prête à considérer toutes les possibilités envisageables, ou envisagées par la population de Nouvelle-Calédonie, y compris l'indépendance. C'est cela, le langage de la vérité qu'attend la population de ce territoire. Et je suis particulièrement fier de ce que, depuis le 18 mai dernier, il n'y ait eu aucun incident grave en Nouvelle-Calédonie. Lorsque j'étais secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, j'ai accueilli les dépouilles de deux gendarmes tués là-bas. Je ne savais pas à l'époque que j'aurais la responsabilité des départements et territoires d'outre-mer ; mais aussi longtemps que je l'aurai, je ferai en sorte que le sang ne coule pas. Je désire que toutes les communautés, la communauté européenne aussi bien que la communauté kanak, puissent vivre ensemble en paix et en harmonie en Nouvelle-Calédonie, persuadé que je suis qu'aucune de ces minorités n'est en mesure d'imposer sa loi. Il faudra une solution négociée ; il faudra que chacun reconnaisse l'identité et la spécificité de l'autre.

Nous ne voulons plus connaître de phénomènes du genre de ceux qu'a connus notre pays. Si nous pouvons éprouver une certaine fierté de ce que nous réalisons aujourd'hui, c'est celle d'agir en sorte que ceux qui, jusqu'à présent, refusaient de dialoguer puissent le faire.

M. Jean Brocard. Puis-je vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je vous en prie, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. Brocard, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Brocard. Je vous remercie de m'avoir donné la permission de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat, au moment où vous parliez de la Nouvelle-Calédonie.

Je présidais la séance ce matin et j'ai suivi le débat avec une grande attention, mais, pour le moment, je voulais seulement vous poser une question au sujet de vos propos sur l'autodétermination : vous parlez, vous, de la Nouvelle-Calédonie. Ce matin, M. Michel Debré a parlé de la Réunion. Des collègues de la Guadeloupe ont parlé des attentats en Guadeloupe, dans le sens de l'indépendance et de l'autodétermination.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, vos propos sont très graves. Ce matin j'ai entendu l'un de nos collègues communistes vous dire que vous alliez dans le bon sens : l'indépendance et l'autodétermination de nos départements et de nos territoires d'outre-mer. Aussi vos paroles revêtent-elles une extrême gravité, je le répète, parce que vous ouvrez le champ des possibilités à n'importe quel mouvement — on le constate à la Guadeloupe actuellement.

Pour ma part, monsieur le secrétaire d'Etat, je dis un grand merci au président Reagan d'avoir rétabli l'ordre dans l'île de la Grenade, car ce faisant il a protégé nos départements français de la Guadeloupe et de la Martinique ! (*Vives protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Pierre Bourguignon, rapporteur pour avis. N'importe quoi !

M. Jean Brocard. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai écouté vos propos avec gravité et solennité : ils m'inquiètent pour l'avenir de nos départements et de nos territoires d'outre-mer.

M. Wilfrid Bertile. Ils sont assez grands pour décider eux-mêmes !

M. Jean Brocard. Monsieur le secrétaire d'Etat, je voulais vous dire cela publiquement dans cette Assemblée nationale.

M. Pierre Bourguignon, rapporteur pour avis. Heureusement que vous présidiez ce matin. Cela nous a évité une intervention de ce genre !

Cela nous a évité une intervention de ce genre !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Puis-je me permettre, monsieur Brocard, de vous rappeler un épisode de notre histoire ?

Le 8 mai 1945, à Sétif, des Algériens ont demandé à passer du statut de « sujets français » au statut de « citoyens français ».

M. Frédéric Jalton. Très juste !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Ce jour-là, une grave émeute s'est produite, provoquant plusieurs centaines de morts.

Dans un journal local, dont je pourrais vous donner une photocopie, les lecteurs ont pu lire alors cette phrase : « Nous sommes tranquilles pour dix ans » ! Effectivement : 1945-1955 ! On connaît la suite !

M. Frédéric Jalton. Très juste !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. En ce qui me concerne, je peux vous répondre que nous n'avons qu'une volonté : c'est d'agir en sorte que dans ce pays de la Nouvelle-Calédonie, marqué par l'histoire, par les déportations de 1870, par les déportations d'Algériens, dont M. Aïfa est un descendant, les peuples se reconnaissent dans leur identité et dans leur histoire. Nous voulons qu'ils comprennent enfin, les uns et les autres, que leur avenir est dans la paix et dans une reconnaissance mutuelle pour que leurs enfants, demain, puissent continuer à vivre ensemble dans ce pays et, pourquoi pas, dans le cadre de la République française !

M. Frédéric Jalton. Très bien !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. C'est à ce prix que les jeunes kanaks acceptent, comme d'autres, j'en suis persuadé, de se reconnaître dans la devise de notre République. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Ce matin, M. Debré a retenu à mon encontre une citation, qui en fait, heureusement ! était tronquée : il n'a qu'à se reporter à ce que nous avons demandé comme publication dans la presse d'aujourd'hui : Réunion, France de l'Océan Indien ; Nouvelle-Calédonie, France du Pacifique ; Antilles, France des Caraïbes ; Polynésie, France du Pacifique ; Guyane, France de l'Amazonie.

Alors que l'on ne nous dise pas que nous bradons les départements et les territoires d'outre-mer ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

I. — Section commune.

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Départements et territoires d'outre-mer : I. — Section commune ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 46 364 620 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

II. — Départements d'outre-mer.

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Départements et territoires d'outre-mer : II. — Départements d'outre-mer ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre IV : 7 263 854 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 39 240 000 francs.

« Crédits de paiement : 18 966 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 360 671 000 francs.

« Crédits de paiement : 122 911 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

III. — Territoires d'outre-mer.

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Départements et territoires d'outre-mer : III. — Territoires d'outre-mer ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre IV : 15 170 399 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 5 888 000 francs ;

« Crédits de paiement : 3 403 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 173 459 000 francs ;

« Crédits de paiement : 96 826 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

M. Albert Pen. Monsieur le président, je vous avais demandé la parole pour une explication de vote!

M. le président. Monsieur Pen, à mon grand regret, je ne pouvais pas vous la donner, car, en l'occurrence, il n'y a pas d'explications de vote sur le projet de budget de chaque département ministériel.

Il y a un vote sur la première partie de la loi de finances puis un vote sur la seconde partie de la loi de finances où là, naturellement, il y a des explications de vote.

M. Albert Pen. Puis-je alors vous demander la parole pour un rappel au règlement?

M. le président. Mon cher collègue, ce serait un artifice! (Sourires.)

MER

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministre des transports, chargé de la mer.

La parole est à M. Denvers, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Albert Denvers, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la mer, mes chers collègues, il va de soi que le budget de la mer portera, en 1984, comme l'ensemble du budget de l'Etat, la marque d'une volonté de rigueur et d'assainissement. Mais, en même temps, il traduit la nécessité de préparer l'avenir.

Le montant des crédits pour 1984 atteint 7 145 millions de francs, soit une augmentation globale des moyens d'environ 9 p. 100 par rapport à cette année. Cependant, des difficultés sont à craindre dans des domaines essentiels, notamment en ce qui concerne la construction navale ou la mise à niveau de nos grands ports.

En outre, je redoute que ce projet de budget ne soit pas suffisant pour apaiser les légitimes inquiétudes des gens de mer et de tous les animateurs de l'économie maritime et portuaire.

Néanmoins, il semble bien que les engagements pris et les politiques voulues par le Gouvernement, depuis deux ans, pourrout être respectés. Les autorisations de programme seront, en 1984, je le note également, strictement adaptées aux besoins réels, ou réellement prévisibles, et mieux aménagées dans leurs objectifs.

Pour autant, faut-il s'abstenir de quelques remarques, voire de quelques regrets, s'interdire toute interrogation au sujet de tel ou tel point qui nous paraît important ou méritant d'être expliqué et précisé?

Certes pas, car il y a, dans ce budget de la mer, non seulement des insuffisances au niveau des comptes et des crédits, mais aussi une expression trop timide et trop réservée de la politique maritime.

Pourtant, l'intérêt de la France et de son économie, c'est bien d'exploiter fortement les ressources des océans et de bien user de ses atouts, face aux concurrences puissantes et soutenues que livrent à la France les pavillons, les ports et les chantiers navals étrangers...

M. Marc Lauriol. Très juste!

M. Albert Denvers, rapporteur spécial. ... et cela, souvent, sans aucune retenue à l'égard des tenants et des aboutissants.

Oui, assurément, dans ce budget de la mer il y a des actions particulièrement encouragées et bien créditées, mais les moyens sont trop mesurés, je pense notamment à ceux des pêches maritimes, des ports de la métropole et des aides à la construction navale.

Le projet de budget qui nous est soumis, mes chers collègues, peut, en gros, s'analyser de la manière suivante: une augmentation de 12,5 p. 100 pour les dépenses ordinaires et de 2,9 p. 100 pour les dépenses en capital.

Quant aux autorisations de programme, et c'est bien ce qu'il faut regretter, sachant que la concurrence des pays étrangers demeure à tous égards vive, et même très vive, elles diminuent au total de 3,2 p. 100. La baisse est notamment de 30 p. 100 pour les ouvrages portuaires et de 10 p. 100 en ce qui concerne l'aide aux chantiers navals.

Je vous présenterai maintenant, mes chers collègues, quelques brèves observations en examinant ce budget action par action.

En ce qui concerne l'administration générale, les crédits de paiement demandés sont en augmentation de 19 millions de francs, mais les autorisations de programme diminuent de 4 millions et demi, soit de 21,1 p. 100.

L'ensemble des frais de personnel progresse de 7,1 p. 100 et les dépenses de fonctionnement de 5,5 p. 100.

Cette année, les subventions au fonds d'intervention des activités maritimes sont divisées en deux parties: une subvention d'équipement de 4,9 millions de francs; une subvention de fonctionnement de 3,5 millions. Pour cette année, la subvention au F. I. A. M. était globalisée et unique.

Pour la police et les signalisations maritimes, les crédits de paiement sont majorés de 13,5 p. 100 et les autorisations de programme de 52 p. 100. C'est dans cette action que l'on retrouve l'aide à la Société nationale de sauvetage en mer.

La subvention d'équipement accordée à cette société est réduite de 7,7 p. 100. La subvention de fonctionnement augmente très faiblement de 3 p. 100.

La commission des finances, monsieur le secrétaire d'Etat, a estimé que l'évolution des subventions attribuées à la Société nationale de sauvetage en mer n'était pas du tout satisfaisante. Chaque année, notre commission émet le vœu qu'elles soient augmentées. Il faudra y penser encore, pour 1984.

Pour le reste, au titre V, les crédits d'équipement sont majorés de 18 p. 100. Ils intéressent, pour l'essentiel, la réalisation du complexe de sécurité de navigation d'Ouessant pour lequel 106 millions de francs sont prévus.

Dans l'action de protection et d'aménagement du littoral, il faut noter: le maintien des crédits liés à la lutte contre les pollutions accidentelles; la diminution des crédits destinés à couvrir les dépenses du « sentier des douaniers »; le maintien des crédits de fonctionnement des centres de stockage du matériel P. O. L. M. A. R. et la forte baisse des crédits prévus pour la lutte contre l'érosion marine et les effets des tempêtes: quatre millions de francs y sont consacrés au lieu de douze.

Pour les ports maritimes, les crédits de paiement augmentent de 1,3 p. 100, alors que les autorisations de programme diminuent de 50 p. 100.

Les crédits de fonctionnement sont, pour l'essentiel, maintenant compte tenu, d'une part, des hausses de rémunération de personnels et de l'augmentation des frais d'entretien des ports, d'autre part, d'un transfert de cinq millions du budget de la mer à celui de l'intérieur au titre de la dotation globale d'équipement.

La participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des ports s'accroît sensiblement de 14,6 p. 100.

Quant aux crédits d'investissement portuaires, ils sont réduits de 38 millions. Les autorisations de programme descendent de 353 à 248 millions. En revanche, les crédits pour les investissements dans les ports d'outre-mer marquent une augmentation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, depuis plusieurs années, la commission des finances regrette la diminution des investissements portuaires lourds, pourtant indispensables dans le cadre de la lutte contre les détournements du trafic vers des ports étrangers. Il faut absolument accroître les capacités d'accueil de nos

ports, notamment de ceux qui sont directement exposés à la concurrence étrangère, comme Dunkerque, Le Havre et même Marseille.

J'insiste sur ce point. Vous savez combien pour l'économie française nationale et régionale la qualité et le volume de nos capacités d'accueil portuaires sont primordiales.

Je vous sais conscient de ces problèmes et au fait de ces situations qu'il est indispensable de redresser. Pouvez-vous apaiser nos inquiétudes à ce sujet. Il y a lieu pour nous tous de nous interroger sur les effets de la baisse des trafics — moins 9 p. 100 en 1982 — et sur ceux de la concurrence portuaire étrangère.

S'agissant des actions concernant la flotte de commerce et les équipements navals, les crédits augmentent de 3,4 p. 100. Cependant, les autorisations de programme régressent.

La contribution de l'Etat aux charges sociales de la Compagnie générale maritime ne sera que de 119 millions; elle est donc réduite de 14,7 millions.

Aux termes du projet de budget, l'aide à la flotte de commerce passe à 199 millions contre 150 en 1982 et les autorisations de programme connaissent une très sensible augmentation.

La gestion du chapitre d'aides à la flotte a été améliorée depuis un certain nombre de mois. Les crédits de reports sont peu importants et cela est une bonne chose.

L'accroissement des autorisations de programme correspond aux décisions prises par le conseil des ministres du 13 avril dernier concernant la reconduction des aides mises en œuvre dans le cadre du plan de consolidation de 1982-1983.

L'aide à la construction navale est très largement accrue en crédits de paiement mais elle est sensiblement réduite en autorisations de programme.

L'effondrement de la demande mondiale ne permet ni d'envisager ni d'engager des investissements de capacité ni même, malheureusement, de maintenir les emplois actuels. Hélas, mille fois hélas, les restructurations de l'an dernier n'ont pas encore répondu aux espérances. Seront-elles seulement en mesure de favoriser la sauvegarde de l'emploi ?

L'obtention d'une plus grande compétitivité est la condition de la survie du secteur de la construction navale dont les sociétés responsables doivent cependant, elles-mêmes, rechercher leur propre dynamisme et ne pas vouloir tout attendre et tout recevoir de l'Etat.

Les commandes reçues au premier semestre 1983 sont de 50 p. 100 inférieures à celles des années antérieures, l'année 1982 exceptée.

Dans ce domaine, il faudra veiller à pratiquer une concurrence honnête et transparente, à éviter l'emploi de subterfuges.

La situation est grave et, dès lors, tout doit être mis en œuvre pour y remédier et refuser les inerties.

J'en viens aux pêches maritimes et aux cultures marines : le projet de budget fait apparaître une légère diminution en crédits de paiement comme en autorisations de programme.

Les subventions d'exploitation aux entreprises de pêche sont réduites, encore que 106 millions de francs soient destinés à l'aide au carburant.

Les subventions versées au titre du soutien des marchés sont réduites de quatre millions. C'est une décision inquiétante.

Dorénavant, la loi sur les transferts de compétence prévoit que les aides aux investissements de la pêche côtière, communément appelée la « pêche artisanale », seront financées et attribuées par les régions avec effet au 1^{er} janvier 1984.

Quant aux subventions d'équipement versées aux entreprises de pêche, elles sont réduites de 95 à 84 millions, d'où l'inquiétude de la commission des finances.

Pour les gens de mer, on note une augmentation sensible des crédits de paiement. La contribution de l'Etat aux dépenses de l'E.N.I.M., l'établissement national des invalides de la marine, est augmentée de 15,7 p. 100. Elle s'élèvera à 3 296 millions en 1984. Les pensions sont revalorisées de 8,8 p. 100. Les prestations à la caisse de prévoyance enregistrent une augmentation de 14,1 p. 100.

L'évolution des dépenses de l'E.N.I.M., bien que ralentie, demeure inquiétante.

Il faut poursuivre l'amélioration de la gestion de l'établissement. Mais il faut surtout résoudre, monsieur le secrétaire d'Etat, les difficultés de trésorerie, par la mise en place d'un fonds de roulement. Aussi importerait-il que l'Etat verse rapidement la subvention qu'il lui doit.

Je relève également dans cette action en faveur des gens de mer l'augmentation sensible de la participation de l'Etat dans les dépenses d'apprentissage maritime, et c'est une bonne chose.

Je note enfin que l'augmentation de 3,2 p. 100 des crédits destinés à la recherche scientifique sera affectée presque en totalité au fonds d'aide à la recherche et à l'innovation. Le F.I.A.R. finance des études de recherche sociale — conditions de travail des marins — et de recherche économique.

On prévoit par ailleurs d'allouer en 1984 un crédit de 14 millions — contre 6,7 en 1983 — à l'institut de recherche pour la construction navale.

M. le président. Mon cher collègue, il vous faut absolument conclure !

M. Albert Denvers, rapporteur spécial. Voilà les points essentiels sur lesquels je voulais porter mes remarques et appeler l'attention de l'Assemblée et, bien sûr, celle du Gouvernement.

En résumé, pour juger de l'importance du projet de budget pour 1984, il convient de ne pas oublier l'effort qui avait été réalisé dans le budget de 1982 et qui a été maintenu cette année. Dans ces conditions, rien ne s'oppose donc, mes chers collègues, à ce que je vous invite à donner votre accord à ce projet.

Mais attention aux conséquences dramatiques qu'auraient tout dérapage, tout relâchement de nos politiques portuaire et maritime, ou toute concession sur nos droits dans les océans, dont les premières victimes se retrouveraient chez les gens et les industries des pêches maritimes !

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Albert Denvers, rapporteur spécial. Où en êtes-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, de vos efforts dans le domaine de l'Europe bleue et dans celui des droits de chacun en matière de pêche maritime ? Veuillez porter attention aux observations de la commission des finances. La mer, les côtes, les ports et les bateaux sont de très bons atouts pour le développement économique de la France.

Le projet de budget pour 1984 ayant à l'évidence le soul de les exploiter avec des moyens importants — bien qu'insuffisants en certains domaines —, la commission des finances ne peut que vous demander, mes chers collègues, de l'approuver. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Alain Madelin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Alain Madelin, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est la deuxième année que la commission des affaires étrangères est appelée à donner son avis sur le projet de budget de la mer.

Je ne formulerais que quelques brèves remarques sur les crédits affectés à la mer, en faisant porter essentiellement mon propos sur les problèmes internationaux en matière de pêche, de construction navale et de transport maritime.

Le budget concernant la mer présentera en 1984 une progression apparente de 8,46 p. 100, mais de 8,8 p. 100 en réalité, si l'on tient compte de certains transferts opérés vers le ministère de l'intérieur, au titre de la dotation globale de décentralisation.

En réalité, cette augmentation est réduite à moins de 3 p. 100, si l'on déduit du budget la subvention de l'E.N.I.M., l'établissement national des invalides de la marine, organisme qui gère le régime de sécurité sociale des marins. Il s'agit donc d'un budget qui ne permettra pas, compte tenu de l'inflation, de maintenir l'effort consenti depuis 1981. Je prendrai en exemple :

Les crédits de paiement pour la construction navale n'augmenteront pratiquement pas en francs courants, puisqu'il passeront de 1,57 milliard de francs à 1,6 milliard de francs. Pour les autorisations de programme, la situation sera pire encore, puisque l'on passera de 1,4 milliard de francs à 1,3 milliard de francs. A cela, monsieur le secrétaire d'Etat, il faudrait

ajouter les fonds de 650 millions de francs, que vous avez annoncés, dans le prochain collectif budgétaire. De telle sorte que si l'on comparait la situation telle qu'elle est prévue pour 1984 à celle de l'année en cours, la diminution serait sensible et inquiétante. Je veux bien croire qu'à vos yeux il ne s'agit là que de crédits indicatifs et que vous vous réservez de rectifier leur montant véritable en cours d'année, sous forme notamment d'un plan social en faveur des chantiers navals.

Je ferai une autre remarque qui concerne les autorisations de programme pour l'aide à la flotte de commerce. Elles progresseront puisqu'elles passeront de 152 millions de francs à 286 millions de francs. Apparemment, le progrès est sensible. En réalité, cela ne représentera qu'une faible masse des crédits, d'autant que leur augmentation ne permettra pas d'engager un véritable programme de renouvellement de la flotte et qu'ils correspondront sensiblement au respect des engagements déjà intervenus.

J'en arrive, monsieur le secrétaire d'Etat, aux trois problèmes de politique étrangère. Le premier concerne la création de l'Europe bleue. L'instauration d'une réglementation communautaire concernant l'accès aux ressources dans la zone exclusive de 200 milles qui entoure la C.E.E. était pour la France, chacun le sait, un préalable à l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal. Voilà chose faite et je crois qu'il s'agit là de bonnes mesures : au-delà de la protection des ressources côtières, la création de l'Europe bleue est, pour nos pêcheurs, la garantie du maintien de l'accès à des zones où, traditionnellement, ils ont toujours pêché, c'est-à-dire aux zones jouxtant les îles britanniques. L'accord franco-britannique qui est intervenu il y a maintenant près de deux ans et qui a débloqué la situation était, en réalité, en panne parce que le Danemark prenait le relais pour empêcher sa mise en œuvre.

Cette situation avait été soulignée l'an dernier par notre rapporteur, Christian Bonnet, qui vous demandait de faire pression sur le Danemark afin qu'il accepte les propositions de la commission. Ce fut fait. Finalement, avec un retard de quelques semaines, l'accord des Neuf est devenu un accord des Dix le 25 janvier 1983, avec l'acceptation par le Danemark des propositions de 1982.

En conséquence une réglementation communautaire est intervenue. C'est une bonne mesure. Il n'en reste pas moins que la création de l'Europe bleue pose le problème de la capacité des institutions communautaires à exercer leurs compétences. Est-il réellement raisonnable de fixer le 25 janvier 1983 le total de captures autorisées et leur répartition pour 1982 ? Il est absolument nécessaire que la fixation du montant des captures autorisées et leur répartition interviennent avant le début de la période concernée. Or, cette année, cela n'a pas été possible au cours des réunions de juin, de juillet puis de la dernière réunion d'octobre puisqu'il y a eu blocage complet de toutes les négociations à la suite d'un différend sur les quotas de pêche de harengs.

Deuxième problème : la situation de la construction navale, situation très grave, notre rapporteur le rappelait l'an dernier. Il soulignait la nécessité d'un effort pour obtenir la réduction de la capacité des chantiers navals asiatiques, en particulier des chantiers de la Corée du Sud. On vous a de nouveau posé la question cette année. Vous rangez cela dans le tiroir du souhaitable. Ce serait effectivement souhaitable. Il est vrai que l'inaction de la Communauté dans ce domaine n'est pas sans inquiéter. Il ne s'agit pas, bien sûr, de prendre des mesures protectionnistes, mais d'essayer par tous les moyens de parvenir à une auto-limitation. Or on arrive exactement au contraire, puisque la Corée du Sud, loin de limiter sa capacité, prévoit une augmentation de 45 p. 100 d'ici à 1986. Et sa part du marché mondial qui est, à l'heure actuelle, de 8 p. 100 sera, selon les propres prévisions de la Corée, de 15 à 20 p. 100 à la fin des années 1980. Voilà une situation extrêmement préoccupante, d'autant que, dans le même temps, il y a un grave problème de productivité des chantiers navals français ainsi qu'un certain nombre d'autres chantiers étrangers, de telle sorte que l'augmentation des commandes, réalisées pour la première fois dans les chantiers navals un peu partout dans le monde depuis 1980, ne se fait pas en faveur de notre pays, hélas ! L'hémorragie financière est appelée à se poursuivre encore longtemps.

À l'heure actuelle, le plan de charge de nos chantiers est de douze à quatorze mois environ, ce qui n'atteint pas le délai technique entre la date d'une commande et celle du début d'une construction. Voilà pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous pose la question : Est-ce que des ruptures de charge ne vont pas intervenir en 1984, dont la durée et l'ampleur seront très

graves ? Est-ce que l'aide supplémentaire de 650 millions de francs que vous avez annoncée, ainsi que les réductions d'effectifs, parviendront à redresser la situation ? Sur ce point, je vous demande des précisions.

Dernier problème — j'en termine monsieur le président — le développement du droit international en matière de transport maritime.

La prévention et la réparation des dommages de pollution, d'abord. Aucun progrès n'a été réalisé cette année s'agissant des normes internationales pour la prévention des pollutions marines. Je sais bien qu'il s'agit là d'un problème qui est suspendu à la réalisation d'une balise au large d'Ouessant, à l'ouverture du rail. Mais s'agissant de la réparation des dommages, tout le monde sait qu'elle est insuffisante puisque cette année ont été fixés les dommages à la suite de la procédure d'indemnisation du naufrage du *Tanio*, et l'on s'aperçoit que, finalement, l'indemnisation représente à peine 50 p. 100 du dommage réel. Voilà pourquoi il est absolument nécessaire que les plafonds d'indemnisation soient réévalués et j'espère que la délégation française obtiendra, lors de la prochaine réunion de l'Organisation maritime internationale, à Londres, à partir du 30 avril prochain, la réévaluation nécessaire du plafond d'indemnisation en la portant à 250 millions de dollars. C'est là, bien évidemment, une préoccupation des élus bretons, dont je suis.

Deuxième problème en ce qui concerne le droit international du transport maritime, le code de conduite des conférences maritimes. La France avait été le seul pays industrialisé à se prononcer en 1974 en faveur de ce texte qui, il faut le rappeler, a pour but de partager le trafic maritime suivant une règle 40-40-20.

C'est là une revendication qui est particulièrement sensible pour les pays en voie de développement. Les autres pays de la C.E.E. ont accepté le principe de ce code de conduite en 1972. Or, depuis 1981, pour des raisons que nous ne nous expliquons pas...

M. le président. Monsieur Madelin, la mansuétude de la présidence est connue, mais vous étiez inscrit pour cinq minutes et vous en êtes à neuf minutes ! Il faut donc véritablement conclure dans les dix minutes, c'est-à-dire après un doublement de votre temps de parole. Je crois vraiment faire preuve ici d'un grand libéralisme.

M. Alain Madelin, rapporteur pour avis. Je m'apprêtais à conclure avant que vous ne m'intériez, monsieur le président, bien évidemment pour la bonne cause. (Sourires.)

Depuis 1981, et pour des raisons qui demeurent peu claires aux yeux de notre commission, le Gouvernement retarde la ratification de cette convention. Là encore, nous vous demandons des explications.

Monsieur le secrétaire d'Etat — et c'est ma conclusion, monsieur le président — sous le bénéfice de ces quelques observations, la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption du projet de budget de la mer. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Duroméa, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. André Duroméa, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, le projet de budget de la mer pour 1984 s'élève à 7 145,6 millions de francs.

S'il est voté, les crédits de paiement augmenteront de 8,5 p. 100 — de 9 p. 100, si l'on tient compte des crédits qui feront l'objet d'une décentralisation au profit des collectivités territoriales.

L'augmentation des crédits, qui sera supérieure à celle d'autres budgets, souligne la volonté du Gouvernement de poursuivre les actions engagées depuis 1981.

Cependant, l'effort conduit en faveur d'une maîtrise accrue des dépenses publiques s'avère à l'origine d'une évolution défavorable des autorisations de programme, dont le montant diminuera de façon préoccupante de 3,2 p. 100, ce qui fait craindre que le budget de 1984 ne soit insuffisant pour faire face dans de bonnes conditions à la situation critique de nos activités maritimes.

La commission de la production et des échanges a formulé quelques remarques que je tiens à vous présenter brièvement.

L'évolution des crédits pour l'administration générale marine, par rapport aux dotations de 1983, une très nette inflexion : les dépenses ordinaires et les crédits de paiement progresseront de 7,5 p. 100, mais les autorisations de programme diminueront de 21,3 p. 100.

Toutefois, nous notons que ces évolutions s'appliquent à des crédits qui avaient été fortement revalorisés l'an dernier, respectivement de 15 et 39,9 p. 100.

La dotation du F.I.A.M. — Fonds d'intervention et d'actions maritimes — restera stable en crédits de paiement, mais une priorité sera donnée aux concours à l'investissement, puisque 4,9 millions de francs leur seront consacrés.

Les polices maritimes et la signalisation marine bénéficieront d'une forte progression : 13,23 p. 100 en crédits de paiement et 52 p. 100 en autorisations de programme. Cette progression s'explique par le dégagement de crédits pour la première tranche de l'aide majeure à la navigation à Ouessant, l'achèvement de l'équipement des centres de surveillance de la circulation maritime, des C.R.O.S.S. — centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage — de la rénovation de Jobourg et de Gris-Nez.

En revanche, le renouvellement de la flottille de surveillance du secrétariat d'Etat marque un fléchissement et on peut se demander si les crédits seront suffisants pour répondre aux besoins de surveillance qui s'accroissent dans les zones de pêche.

La commission a également remarqué que les crédits alloués pour l'investissement à la société nationale de sauvetage en mer diminueront de 10 p. 100, ce qui rendra improbable le renouvellement de ses moyens nautiques. Elle vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir relever ces subventions pour lui permettre de continuer à jouer le rôle important de service public qui est le sien.

A propos de l'action « Protection et aménagement du littoral », on ne peut que se féliciter de la concertation qui a été engagée sur le projet de loi relatif à l'aménagement du littoral. Mais l'action « Ports maritimes » a particulièrement préoccupé la commission. En effet, si les choix témoignent d'une priorité aux dépenses d'entretien et à la rentabilité des équipements existants, la forte baisse des crédits d'investissements est inquiétante.

Si la crise économique pèse lourdement, les difficultés ne sont pas uniquement conjoncturelles. Il faut donc, non seulement procéder à l'adaptation indispensable de nos ports aux trafics, mais également relever le défi de la concurrence des autres ports européens, donc engager les actions nécessaires pour redresser nos handicaps portuaires, c'est-à-dire l'étroitesse de leur fonds de commerce, un enclavement souvent préjudiciable, l'absence d'hinterland, des coûts de passage qu'il faudrait éclaircir et des procédures qui méritent d'être simplifiées.

Certes, nos ports ont été équipés ces dernières années, mais les ports de l'Europe du Nord ont également été équipés et vite. Il importe donc de ne pas laisser se creuser un écart important qui rendrait irréversible la situation et nous empêcherait de rapatrier une grande partie des trafics détournés.

C'est pourquoi, la commission, marquant son inquiétude, vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de favoriser, à partir des grandes régions portuaires, des accords avec les chargeurs, notamment avec les groupes nationalisés, afin qu'ils chargent dans nos ports et sur des navires français. Considérant que la répartition des ports sur l'ensemble du territoire est un atout pour l'économie de la France, elle souhaite que, comme pour les ports autonomes, existe une cohérence politique pour les ports d'intérêt national.

La commission souhaite également la démocratisation de la gestion des ports, ce qui suppose, notamment, la modification de la composition des conseils d'administration des ports autonomes et la mise en place de conseils portuaires dans les ports d'intérêt national.

Les crédits inscrits au bénéfice de l'action « Flotte de commerce et équipement naval » progressent de 3,4 p. 100 en crédits de paiement et diminuent de 0,6 p. 100 en autorisations de programme. L'année 1983 a été la deuxième du plan de consolidation de la flotte de commerce, qui a pu avec 393 navires se maintenir au neuvième rang mondial, mais en passant au-dessous de la barre des 10 millions de tonneaux de jauge brute.

La mutation des échanges maritimes implique un important effort de renouvellement de la flotte, car une flotte de commerce moderne et puissante est un impératif économique. On ne peut donc aligner notre flotte sur les difficultés internationales, d'autant que nos taux de couverture ont, depuis 1978, diminué, tant en valeur qu'en tonnage.

Pour 1984, les dotations prévues pour la poursuite du plan de consolidation progressent de 81,8 p. 100 en autorisations de programme et de 32,2 p. 100 en crédits de paiement.

La commission a cependant remarqué que de trop nombreux navires ont été construits ou achetés d'occasion à l'étranger et que les armements, pour faire face à leurs engagements, ont augmenté leurs affrètements de navires, ce qui révèle, pour certains, une volonté de ne pas investir.

En conséquence, elle demande au secrétariat d'Etat d'étudier un nouveau système de primes et de bonifications, de nature à favoriser la construction de navires neufs, plutôt que l'achat de navires d'occasion à l'étranger, ce qui serait rentable économiquement. Par ailleurs, elle propose qu'un contrôle soit exercé afin que les armements navals ayant reçu ou recevant des aides financières de l'Etat soient incités à faire construire, réparer et entretenir dans les chantiers français. La commission désire également qu'un plan de redressement soit rapidement mis en place, pour que la C.G.M. puisse devenir une compagnie pilote dans notre pays.

Les chantiers de construction et de réparation navales ont à faire face à une conjoncture difficile, caractérisée par une diminution de la production et des plans de charge à la limite de la rupture. Pourtant, bien que considérablement affecté dans son outil de production, vieilli et dépassé techniquement dans certaines entreprises, le secteur dispose de réelles potentialités dues à une compétence reconnue, à une qualité qui n'est pas mise en cause, à un personnel qualifié permettant une bonne capacité d'adaptation des bureaux d'études, des ateliers de fabrication et des équipes de montage. Leur sauvegarde est essentielle pour l'économie.

Or, la restructuration décidée par le Gouvernement autour de deux groupes — les chantiers du Nord et de la Méditerranée, et Alsthom Atlantique — n'a pas estompé la grande inquiétude des travailleurs de ce secteur. Peut-être pourrez-vous nous dire où en sont les problèmes d'emploi dans ces groupes ?

Pour les pêches maritimes et les cultures marines, les crédits augmentent de 5,8 p. 100 en crédits de paiement et régressent de 3,8 p. 100 en autorisations de programme. Il convient cependant de tenir compte des crédits de décentralisation.

Cette politique comporte deux orientations :

La première est la relance du potentiel de production qui se traduit par l'aide au maintien en flotte des navires de pêches industrielles, l'aide à la pêche artisanale, l'aide au carburant et la modulation du prix du gazole. L'essentiel concerne les aides à l'investissement, tant au plan communautaire qu'au plan national. Cela doit permettre la poursuite du programme pluri-annuel de renouvellement de la flotte.

La seconde orientation est l'amélioration des conditions de commercialisation et de transformation des produits de la mer qui prend, aujourd'hui, avec l'accroissement du déficit de ces produits, une nouvelle importance. Pour 1983, les statistiques provisoires font apparaître un déficit de plus de 1,3 milliard de francs pour les cinq premiers mois de l'année.

Devant cette situation, la commission appelle l'attention du secrétariat d'Etat, sur les riches potentialités que recèlent le développement et l'extension des activités des entreprises de cultures marines.

Au niveau communautaire, un pas décisif a été franchi avec la mise en place, le 25 janvier dernier, de l'Europe bleue. Depuis, les négociations semblent piétiner. La commission demande que le Gouvernement soit particulièrement ferme en ce qui concerne la défense des intérêts des pêches françaises et la mise en place d'une harmonisation, vers les meilleurs, des régimes sociaux des pêches.

Les crédits de l'action « Gens de mer » progresseront de 15,6 p. 100 en crédits de paiement et diminueront de 0,1 p. 100 en autorisations de programme.

Deux facteurs expliquent cette progression. Le premier tient à la dégradation du rapport démographique. Ainsi, au 31 décembre 1982, on dénombrait 71 089 marins actifs cotisants, pour 109 420 titulaires de pensions vieillesse ou invalidité. Le second facteur réside dans la poursuite du plan de rattrapage des salaires forfaitaires.

L'évolution des crédits consacrés à la formation est marquée par la forte revalorisation de la subvention accordée par l'A. G. E. A. M. qui progresse de 30,1 p. 100.

Constatant ces faits, la commission, après avoir souligné les points présentés dans l'exposé que je viens de faire a, conformément aux conclusions que je lui ai soumises, donne un avis favorable à l'adoption des crédits du projet de budget de la mer pour 1984. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Dans la mesure où je partage l'analyse effectuée pour les crédits de 1984 par mon ami André Duroméa, rapporteur pour avis, je me contenterai de présenter quelques remarques.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'affirmation selon laquelle le secteur des activités maritimes dans sa quasi-totalité connaît une crise grave est une évidence qui ne date bien évidemment pas d'aujourd'hui, loin s'en faut. Il est tout aussi évident que la crise des activités maritimes a des causes dans la crise internationale du capitalisme qui frappe en particulier les échanges maritimes.

Cependant, les difficultés de ce secteur ont leurs racines propres au plan national. Chacun ici se souvient des atteintes portées, avant 1981, par le grand patronat français et européen, avec la complicité des gouvernements précédents, tantôt contre la construction et la réparation navales — c'était le fameux plan de casse Davignon — tantôt encore contre notre flotte de commerce où, pour chaque nouveau navire mis sur cale, deux autres étaient envoyés à la ferraille. Les pêcheurs se souviennent d'ailleurs de l'année 1980 où l'on fit donner la marine nationale en réponse à leurs revendications. Dans tous les domaines, la casse et les coups portés contre l'outil de production le disputaient à l'autoritarisme, aux suppressions d'emplois et au redéploiement international.

Monsieur le secrétaire d'Etat, des milliers de travailleurs se battent actuellement pour défendre, dans la construction navale, un potentiel de production, un savoir-faire et des qualifications dont le haut niveau n'est remis en cause par personne. Ils se demandent en effet si le Gouvernement de la gauche va laisser se perpétuer le mauvais coup qui se trame contre la construction navale et qui pourrait aboutir à un abandon irréversible des positions de la France dans ce domaine.

S'agirait-il, dans cette circonstance, de venir en aide à un « canard boiteux », comme on dit ? Non ! Il est vrai, certes, que la construction navale n'a pas bénéficié, avant 1981, des investissements nécessaires et que le retard est lourd à rattraper. Mais le rapport « Recherche technique en construction navale » ét. ôli par M. Vieillard-Baron indique que « le secteur de la construction navale dispose de réelles potentialités », et ce, précisément, grâce à sa compétence, à sa qualité et à son personnel hautement qualifié.

Peut-être n'y a-t-il pas de besoins à satisfaire ?

Le simple examen de la couverture par notre flotte des trafics maritimes concernant la France montre, au contraire, qu'il faut mettre de nouveaux navires en chantier pour la pêche, pour la flotte de commerce, pour la surveillance et la sécurité de nos côtes.

Monsieur le secrétaire d'Etat, une issue positive doit être trouvée à la situation que connaissent les chantiers navals. Cela suppose, notamment, que soient respectées trois conditions.

En premier lieu, il faut maintenir les sites et refuser les licenciements demandés par le patronat. Je sais que telle est la volonté du Gouvernement et je m'en félicite.

En deuxième lieu, il faut faire jouer, ainsi que l'a souhaité le Président de la République lors d'une visite dans la région Nord-Pas-de-Calais, les solidarités pour que les armements français — en particulier les groupes du secteur public qui ont un rôle pilote à exercer — commandent les navires neufs dans nos chantiers plutôt que de les acheter, neufs ou d'occasion, à l'étranger ; pour que les navires soient entretenus et réparés en France, pour que les chargeurs fassent transporter leurs marchandises sur des navires français, transitant dans les ports français.

En troisième lieu, enfin, à la démarche étroite du patronat de ce secteur, fondée sur les seuls critères de profit et de rentabilité — ces critères ont, par exemple, amené les dirigeants des nouveaux groupes à rejeter les activités de diversification — il faut substituer une nouvelle efficacité économique et sociale

qui s'appuierait sur un meilleur contrôle de l'utilisation des fonds. A ce propos, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous indique que les syndicats jugent insuffisants les 650 millions proposés.

En dépit de la crise qu'il traverse, le secteur des chantiers navals est un atout essentiel pour notre économie, d'une part, en raison du niveau technologique, des débouchés offerts aux autres branches industrielles et de l'activité à l'exportation et, d'autre part, parce que ces activités occupent, souvent, une place essentielle dans les régions concernées.

Pour ce qui est de la flotte de commerce, je signalerai simplement, sans revenir sur le rapport de mon ami André Duroméa, que la reconquête des positions du pavillon français, à hauteur de 50 p. 100, dans les secteurs du transport des produits pétroliers, du vrac sec et des marchandises diverses notamment, engendrerait la construction de soixante-dix navires et la création de deux mille emplois.

Je m'associe également, en ce qui concerne la politique portuaire, aux remarques formulées par André Duroméa, notamment quand il estime que les crédits affectés à la modernisation des ports sont insuffisants.

L'une des principales difficultés dont souffrent nos ports réside dans la chute du trafic de marchandises diverses. D'ailleurs ces difficultés ne sont pas dues à la seule crise économique mondiale. Je relève que nos ports pâtissent de handicaps qui peuvent être levés ; d'ailleurs, vous en avez récemment manifesté la volonté, monsieur le secrétaire d'Etat.

Il faudra, entre autres mesures, simplifier les procédures commerciales et rendre plus transparents les coûts de passage, afin de mener une lutte énergique contre les trafics détournés par un patronat portuaire qui a encore mal accepté la politique de changement suivie depuis deux ans et demi. C'est pourquoi une action vigoureuse de reconquête du marché intérieur doit être menée pour réduire les transits par les ports étrangers. Pour cela, monsieur le secrétaire d'Etat, vous pourriez utilement intervenir auprès des entreprises nationalisées, afin qu'elles chargent dans les ports et sur des navires français. Cela me paraît essentiel.

De même, il serait très souhaitable que la réunion tripartite regroupant les représentants du secrétariat d'Etat chargé de la mer, du ministre des transports et de la fédération nationale des ports et docks — à laquelle, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez bien voulu souscrire — puisse se tenir prochainement. Ainsi pourrait être mieux définie la nature des trafics détournés et étudiées les solutions pour leur rapatriement. Qu'en pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat ? Je suis sûr que vous voudrez bien me répondre tout à l'heure.

Enfin, pour mieux lutter contre la concurrence des ports de l'Europe du Nord et de la Manche, il convient de poursuivre la modernisation de nos ports, d'améliorer encore la qualification des ouvriers dockers dont la productivité — notre rapporteur l'a relevé — s'est accrue de 7 p. 100 par an pendant les dix dernières années, et de leur réserver le travail de manutention dans toutes les zones maritimes et fluviales rattachées de fait aux ports, conformément à la lettre et à l'esprit de la loi de 1947.

Je note au passage avec satisfaction la décision du C. I. A. T., prise en décembre 1982, de préparer un plan d'amélioration de la desserte des ports français par route, voie ferrée et voie d'eau. Je me réjouis notamment de constater que des dispositions techniques et financières permettant de supprimer tout handicap tarifaire d'acheminement vers les ports français sont en cours d'élaboration. Il est également positif de prévoir le renforcement de la position des ports sur la scène internationale en y développant des régimes douaniers adéquats en vue d'encourager des fonctions de négoce favorables à l'installation de nouveaux trafics.

Nous souhaitons, par ailleurs, que les structures de décision dans les ports soient démocratisées, pour être mieux adaptées aux réalités. C'est pourquoi, il faut que soient rapidement promulgués les décrets démocratisant les conseils d'administration des ports autonomes. Une place plus large doit y être réservée aux représentants des collectivités locales et des salariés.

Dans le domaine des pêches maritimes et des cultures marines, il est indispensable de limiter, à terme, le déficit de 4,6 milliards de francs accusé en 1982 par notre balance commerciale des produits de la mer. Un événement majeur aura marqué l'année 1983 : la naissance de l'Europe bleue. En soi, c'est un événement que nous saluons. Il importe cependant, alors que les négociations semblent piétiner, de faire particulièrement avancer les dossiers de l'harmonisation, par le haut, des régimes sociaux

des marins — conformément à l'article 117 du traité de Rome — de la pêche en Méditerranée qui doit être traitée de façon spécifique, ainsi que de la commercialisation et des prix des produits en provenance de la Communauté ou de pays tiers et mis en marché concurremment à nos propres produits.

Au plan national, nous nous félicitons de voir que les dotations pour l'année 1984 permettront de poursuivre la mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement de la flotte de pêche. Cependant, une plus grande efficacité économique et sociale des crédits publics doit être recherchée par une meilleure association des pêcheurs et de leurs structures représentatives au contrôle de l'utilisation de ces fonds.

Par ailleurs, la réussite des objectifs en matière de pêches suppose une attention particulière dans deux domaines.

En premier lieu, il faut améliorer les conditions de commercialisation et de transformation des produits de la mer. Alors qu'en règle générale la ressource est suffisamment rare pour qu'il faille des quotas, il arrive aussi, assez souvent, que les produits, en raison d'une surabondance conjoncturelle, soient retirés du marché et détruits, ce qui constitue un gâchis inacceptable.

En second lieu, nous aurions souhaité des dotations plus significatives en 1984 dans le domaine de l'aquaculture et des cultures marines où il existe à la fois des potentialités réelles et des faiblesses évidentes puisque cinq produits sont la cause, à eux seuls, de la moitié du déficit de la balance commerciale : le saumon, les crustacés, les crevettes, les coquilles Saint-Jacques et les moules. A ce propos, je ne peux que me féliciter, en tant que maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône, des dispositions qui ont été prises au cours de ces derniers mois par les services chargés de la mer, afin de permettre à la coopérative d'aquaculture de se développer à la satisfaction générale.

Nous nous félicitons également, en la matière, de la volonté gouvernementale de recenser, à travers le processus de décentralisation, les sites favorables à l'activité aquacole. Je vous rappelle cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, que si le littoral méditerranéen comporte de nombreux sites — les étangs salés par exemple — ceux-ci sont souvent appropriés par des personnes privées. Le développement de l'aquaculture suppose donc un programme de restitution au domaine public maritime de ces étangs salés du littoral du Languedoc-Roussillon et de la Corse.

Dans son ensemble, le projet de budget pour 1984, marqué par la rigueur, répondra difficilement aux impératifs de redressement des activités maritimes de la France. Il s'inscrit cependant à la suite des bons budgets de 1982 et de 1983. Il préserve, pour l'essentiel, les priorités engagées les années précédentes. C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe communiste émettra un vote positif. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Mauger.

M. Pierre Mauger. Monsieur le secrétaire d'Etat, à l'occasion de la discussion de votre budget, je viens comme chaque année vous entretenir pendant quelques instants des problèmes qui se posent à la pêche artisanale et, en général, à la profession des marins-pêcheurs.

Leur premier problème, qu'il s'agisse des grands armements, des moyens ou des petits, est avant tout celui de la rentabilité liée, d'une part, au prix élevé de la construction des navires, qu'il faut amortir; d'autre part, aux faits que le poisson n'est plus aussi abondant qu'autrefois, que les prix à la production sont finalement peu élevés et que les charges — coût de production, charges sociales et fiscales — sont en revanche très lourdes. Il s'ensuit que le gain des marins stagne et la plupart du temps, maintenant, régresse.

Cette année d'ailleurs, plus que les années précédentes, la rentabilité du métier a été faible en raison du prix du poisson qui, souvent, n'est guère supérieur au prix de retrait des organisations de producteurs.

Il y a vraisemblablement plusieurs raisons à cette situation : d'abord la crise générale qui sévit, ensuite les importations en provenance des pays de la C.E.E., et plus particulièrement des pays tiers, production qui, nous l'avons constaté, est venue à Rungis en dessous des prix de retrait fixés par les organisations de producteurs, enfin au manque de trésorerie des mareyeurs qui normalement et traditionnellement sont chargés de commercialiser l'ensemble de la production réalisée dans nos ports de pêche.

Le problème des mareyeurs est simple; il n'est pas nouveau mais il s'est amplifié. Le mareyeur paie les marins dans les quarante-huit heures et lui-même n'est payé par ses acheteurs

qu'à trente, soixante ou quatre-vingt-dix jours. Plus la situation générale de l'économie est mauvaise, plus les acheteurs ont des difficultés à payer rapidement les mareyeurs et plus les délais de paiement sont longs. En contrepartie, vous le comprenez immédiatement, plus les mareyeurs ont besoin de trésorerie.

Je sais que l'Etat s'est penché sur cette affaire et qu'une décision devrait être prise concernant la création d'un fonds de développement et de cautionnement pour le mareyage.

L'affaire est urgente, et il semble aux milieux professionnels de la pêche que l'étude est bien longue à aboutir et la décision à prendre. J'ai donc été chargé par ces professionnels d'appeler votre attention sur ce problème afin que le plus rapidement possible la décision soit prise, le fonds créé et les crédits débouqués à son intention.

Dans le même ordre d'idées, un autre problème tracasse les milieux professionnels de la pêche : l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun. Les marins-pêcheurs vendéens connaissent la puissance de la flotte espagnole, ses moyens de capture et l'incidence qu'ils peuvent avoir sur le stock de poisson du golfe de Gascogne, qui est leur lieu traditionnel de pêche. Ils connaissent aussi quelle est l'agressivité de ces pêcheurs espagnols. Certes je dois dire que depuis quelque temps, cette agressivité a diminué. Il n'en demeure pas moins que l'on constate une volonté d'intimidation de la part des pêcheurs espagnols pour empêcher nos chalutiers d'aller dans certaines zones où ils ont placé leurs palangres. Cette situation aboutit à une limitation pour nos marins-pêcheurs de leurs zones de pêche, et cela est très ennuyeux.

L'autre problème, l'autre inquiétude, c'est bien entendu le maintien de l'aide au carburant et les marins-pêcheurs insistent pour que le Gouvernement ne se laisse pas influencer par la décision du 8 février dernier de la Communauté économique européenne précisant que cette aide est incompatible avec l'article 92 du traité de Rome, et demandant qu'elle cesse.

Je dois de nouveau vous préciser, mais vous le savez déjà, que l'aide au carburant est indispensable actuellement à la rentabilité des entreprises de pêche en raison des charges très lourdes qui pèsent sur les exploitations. Il ne peut être question de la supprimer, il ne peut être question de la diminuer. Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis persuadé que vous êtes conscient de ce problème et que vous veillerez à ce que la situation n'évolue pas dans le mauvais sens. S'il en était autrement, les marins-pêcheurs, qui voient leur situation générale se détériorer de plus en plus et dont le moral est atteint car ils ne voient pas comment les choses peuvent s'arranger dans l'immédiat, seraient sans doute conduits à renouveler un grand mouvement de protestation comme celui qui s'est produit en 1980, ce qui, permettez-moi de vous le dire, n'est pas souhaitable et ne présente d'intérêt pour personne.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, en terminant cette intervention, je vous demande de bien vouloir retenir les différents points que j'ai soulevés et apporter à leur solution la volonté qui s'impose. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est M. Jean Lacombe.

M. Jean Lacombe. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la France, puissance maritime, doit à ce titre veiller à l'évolution de sa flotte de commerce, au maintien de son pavillon sur les mers du monde afin de pouvoir appréhender de nouveaux trafics, et, enfin, au développement de son outil portuaire à un niveau performant.

Parmi tous les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, le facteur humain, sans lequel il n'y aurait pas de fait maritime, reste déterminant : du marin au docker, de l'armateur au transitaire, le fait maritime ne saurait être sans une communauté maritime solidaire.

Nous sommes aujourd'hui, comme dans tous les secteurs de l'économie, touchés par la crise internationale. Mais à la déprime succédera la relance. Il nous faut dès aujourd'hui préparer ce lendemain.

Former les hommes et, dans un autre domaine, se doter d'un instrument de crédit relèvent de ce pari auquel il convient, d'ores et déjà, de se préparer pour le gagner.

Les ports ont tous vu en 1982 se dégrader leur situation financière. Aux facteurs conjoncturels, à la crise internationale, pour une grande part responsable de cette situation, il faut

ajouter l'inadaptation de notre capacité portuaire et la concurrence des ports étrangers voisins. M. le rapporteur pour avis a insisté sur ce point.

Sur ces deux points, il fallait une politique volontariste. Vous l'avez fait adopter, monsieur le secrétaire d'Etat, par le Gouvernement en conseil des ministres, il y a quinze jours, et je vous en félicite.

Dans ce cadre, je propose qu'une conférence nationale des ports d'intérêt national soit instituée afin qu'une cohérence politique puisse voir le jour. Ce n'est qu'à cette condition que les investissements consentis permettront de développer une véritable politique portuaire harmonieuse.

Pour ce qui concerne les trafics détournés au profit des ports étrangers, alors que ces trafics concernent notre pays, il convient, monsieur le secrétaire d'Etat, de poursuivre les efforts dans le sens d'accords contractuels entre les ports et les chargeurs. Cela concourra à une politique plus judicieuse des investissements portuaires.

Votre rôle, monsieur le secrétaire d'Etat, deviendra alors plus incitatif et vous utiliserez vos crédits en ce sens.

Politique courageuse, difficile, mais garante pour l'avenir !

Toujours pour une meilleure efficacité de notre outil portuaire, la communauté portuaire attend la réforme des conseils d'administration des ports autonomes et des conseils portuaires des ports non autonomes dans le sens de la démocratisation. La participation de tous ceux qui appartiennent à la communauté portuaire à la préparation et à l'élaboration des décisions s'inscrit dans la définition d'une nouvelle citoyenneté.

Il est temps, monsieur le secrétaire d'Etat, que les décrets en préparation paraissent.

Les conditions favorables seraient alors réunies pour qu'un organisme national soit créé. Reflet de l'ensemble de l'outil portuaire, dans le bon sens économique du terme, force de proposition, consulte sur les grands projets portuaires, il permettrait la mobilisation de tous les efforts pour que notre capacité portuaire puisse aborder cette fin du xx^e siècle avec plus d'optimisme.

Notre flotte de commerce et notre équipement naval, conditions nécessaires de notre indépendance nationale mais aussi du rétablissement de notre commerce extérieur, constituent l'autre volet de la puissance maritime d'une nation.

Il faut, pour cela, poursuivre le plan de consolidation commencé par votre prédécesseur, non seulement en maintenant l'effort entrepris dans les instances internationales par rapport aux navires sous normes, afin que les premiers résultats obtenus soient suivis d'autres résultats, mais encore en consolidant l'armement français qui pourra ainsi mieux répondre aux besoins de la France métropolitaine et de la France d'outre-mer. Pour cette dernière, il faut organiser les trafics maritimes entre la métropole et les départements d'outre-mer. Il ne faut plus que les fonds publics aboutissent à promouvoir le développement de pavillons étrangers, en particulier de pavillons de complaisance.

Je ne parlerai pas davantage des mesures pouvant être prises en cas d'atteinte aux intérêts maritimes et commerciaux de la France parce qu'elles font l'objet d'un projet de loi que notre assemblée examinera jeudi prochain et que j'aurai l'honneur de rapporter. Ces contre-mesures s'inscrivent dans le cadre de l'action conjointe des Etats membres de la C.E.E., ce dont je me réjouis. L'ampleur du problème et la réussite de notre entreprise l'exigent.

Enfin, notre construction et notre réparation navales sont dans une situation très grave. Nous ne pouvons l'éluder. Les personnes concernées, 3 800 à La Seyne, 3 250 à Dunkerque, 3 700 à La Ciotat, 5 500 à Saint-Nazaire, 1 600 à Dubigeon méritent, comme notre flotte de commerce, que s'instaure un vaste débat national que nous ne pourrions mener à bien en si peu de temps aujourd'hui.

Il ne faut rien négliger en ce sens, et tous les partenaires sociaux doivent être réunis. La représentation nationale y prendra part très largement. Et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez porter le débat au niveau européen, les Allemands et les Britanniques étant tout aussi concernés et touchés que nous face à la concurrence étrangère.

Mais je suis d'accord avec vous lorsque vous déclarez que l'industrie navale « est la seule qui doive afficher, en clair, au budget de l'Etat, l'aide lui permettant de survivre, c'est-à-dire les sommes représentant la différence entre les coûts de production en France et ceux de la concurrence ».

Atteindre ces objectifs et maintenir à la France son rôle de puissance maritime nécessitent une rénovation profonde de son outil de formation dont vous avez la charge. Je prends acte, avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction, de l'accroissement des investissements de plus de 30 p. 100 dans le budget en faveur des établissements. Si cette augmentation ne permet pas de faire face à toutes les charges inhérentes à la remise en état de toutes les écoles, elle traduit votre volonté dans ce domaine.

Mais cet effort quantitatif, nécessaire et coûteux, ne suffit pas. Il doit être accompagné d'un effort qualitatif qui, lui, ne coûte rien. Je veux parler d'une réforme profonde de l'A.G.E.A.M. qui me paraît aujourd'hui inadaptée. J'ai déjà fait connaître mon sentiment sur la question. Ma pensée a d'ailleurs été déformée par ceux-là mêmes qui redoutent l'évolution inévitable. En bref, s'il convient de conserver l'association avec tous les partenaires sociaux concernés par l'activité maritime — encore qu'il faille évoluer dans le sens d'une meilleure représentativité du monde maritime, pour définir une véritable formation adaptée et assurer à l'issue du cycle de formation une bonne insertion — il n'est pas possible, monsieur le secrétaire d'Etat, de s'en remettre uniquement à l'A.G.E.A.M. A l'heure où les régions sont appelées à jouer un rôle important dans le développement économique de leur façade maritime, l'on ne peut se contenter de leur demander de payer les notes d'entretien des établissements.

Un autre sujet me tient aussi à cœur : le Crédit maritime mutuel.

Les caisses régionales assurent à l'heure actuelle une couverture correcte de notre littoral. Mais si elles ont su développer un véritable réseau, au prix d'efforts méritants d'ailleurs, elles n'en ont pas l'organisation parce que les pouvoirs publics ne les en ont jamais dotées.

Je vous sais, monsieur le secrétaire d'Etat, attaché au projet de création d'un véritable réseau bancaire, avec une organisation centrale. Or le projet de loi bancaire que le Parlement doit prochainement examiner correspond à une logique nécessaire dans un tout autre domaine, mais ne peut satisfaire cet objectif. Pour ce faire, il est nécessaire d'élaborer un projet de loi spécifique. L'avant-projet de ce texte est prêt et je compte sur vos efforts et sur votre conviction pour que nous l'examinions très prochainement.

Vous avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, à cette tribune, citant un poète sétois cher à mon cœur : « Un regard sur la mer est un regard sur le possible ». Je vous regardai avec Romain Gary : « La mer sans imagination n'est que de l'eau salée ».

Pas de création sans imagination. Sachons en avoir pour que la France soit une véritable puissance maritime ! (Applaudissement sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Peuziat.

M. Jean Peuziat. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il y a deux ans, arrivant au pouvoir, le nouveau Gouvernement de la France répondait à une aspiration très profonde du monde de la mer, en créant un ministère spécifique doté de moyens nécessaires à la conduite d'une grande politique de la mer.

L'action menée par ce département ministériel dont vous avez aujourd'hui la charge, monsieur le secrétaire d'Etat, est très positive.

Le plus grand satisfait que je me permettrai de vous attribuer sera pour votre souci de concertation qu'avait aussi votre prédécesseur.

Ne pas se contenter d'imposer autoritairement ses vues, mais écouter d'abord pour mieux agir ensuite est en effet l'un de vos soucis premiers. Je vous en félicite. C'est un des aspects fondamentaux du changement qui permet désormais aux agents économiques de participer à l'élaboration de la politique qui les concerne.

Je vous ai reçu au printemps dernier à Audierne et à Douarnez. Les professionnels de ces ports apprécient votre volonté de dialogue et vous en sont reconnaissants.

Le budget que vous nous soumettez aujourd'hui est un budget serré de temps de rigueur.

Le redressement de notre pays impose des mesures, auxquelles votre ministère ne saurait se soustraire ; la dotation générale, en augmentation de 8,5 p. 100, traduit quand même bien le maintien global de vos moyens.

Il traduit, malgré les difficultés du moment, l'effort consenti depuis 1981 pour redorer le blason maritime de la France.

Vous comprendrez qu'êlu des ports de pêche bretons, j'axe l'essentiel de mon propos sur les pêches maritimes.

La politique conduite depuis deux ans dans ce domaine est remarquable. Que de chemin parcouru vers une approche globale raisonnée et efficace des problèmes maritimes !

La pêche est une activité dominée par des réalités sur lesquelles la profession n'a qu'une maîtrise très limitée : facteurs biologiques, facteurs juridiques, facteurs socio-économiques de l'ensemble de la filière sont autant d'incertitudes pesant sur les marins.

C'est pourquoi une réelle politique des pêches ne peut consister en un simple saupoudrage conjoncturel ; elle doit être une réponse globale apportée à des problèmes généraux qui ont pour nom : Communauté économique européenne, accès à la ressource, adhésion de l'Espagne et du Portugal, formation des équipages, aide à la flottille, humanisation du métier.

Je vous suis reconnaissant d'avoir jeté les bases d'une telle politique. Il est nécessaire aujourd'hui de les consolider.

Je retiendrai à cet égard trois axes principaux : l'Europe, les aides à la production et à la commercialisation, les réalités humaines de la pêche maritime.

L'accord du 25 janvier 1983 définissant une politique commune des pêches est très important. Il faut poursuivre dans cette voie.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous restiez très ferme dans votre défense des intérêts des pêcheurs français, dans les négociations à venir concernant les quotas nationaux.

Durant votre prochaine présidence du conseil des ministres de la pêche, une autre discussion s'engagera dont l'importance est très ressentie dans tous les ports du littoral, à savoir l'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne et au Portugal.

Ces adhésions poseront des problèmes très redoutables dans le secteur des pêches maritimes, de la mer du Nord à la Méditerranée.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande solennellement et au nom de l'ensemble des professionnels de la mer d'étudier de très près les conséquences probables de ces adhésions.

Des limites et des conditions très précises devront être définies sous peine de crise grave dans ce secteur d'activités économiques. Nos intérêts devront être intégralement sauvegardés. Elu de Douarnenez, ville qui a connu vingt-cinq conserveries de poissons, dont quatre importantes fonctionnent encore aujourd'hui, employant des centaines de travailleurs, j'appelle tout particulièrement votre attention sur le danger représenté par les conserveries ibériques.

Les travailleurs de la mer sont inquiets ; lors des discussions à venir, il faudra tenir le seul langage qui convient : celui de la fermeté dans la défense de nos intérêts.

Je vous rappelle que les relations entre nos marins et les marins espagnols dont M. Maugué a parlé sont déjà très conflictuelles par l'attitude scandaleuse de nombreux navires espagnols qui enfreignent la réglementation en vigueur. Stationnant sur les zones de pêche et les monopolisant de fait, battant souvent pavillon britannique, ces navires contournent allégrement les dispositions communautaires.

Je tiens aussi à vous féliciter pour la qualité de la circulaire du 14 janvier 1983 qui détermine les aides aux investissements. Elle satisfait en règle générale les intéressés. Les crédits prévus pour la maintenance de cette politique d'aide sont certainement suffisants. Elle permettra de poursuivre les objectifs du programme pluriannuel de renouvellement de la flottille. Elle aidera aussi aux efforts de toutes les activités annexes à la production.

Il est indispensable, en effet, d'améliorer encore les conditions de transformation et de commercialisation des produits de la mer. A ce sujet, le F.I.O.M., dont les possibilités de dépenses ont été doublées de 1980 à 1983, connaît un tassement de ses crédits, qui est regrettable.

L'aggravation du déficit de la balance commerciale des produits de la mer est très importante. Le marché des produits transformés connaît un lourd déficit qui va s'aggravant. Une action vigoureuse et déterminée serait nécessaire, mais je crains qu'elle ne puisse être lancée.

Pour en revenir aux crédits prévus pour l'aide aux investissements, il est bon que des maillons tels que le stockage par le froid soient encore privilégiés.

Je souhaite également que les délais d'attente des décisions de subvention et de leur mandatement soient considérablement raccourcis, quel que soit l'objet de la demande.

Si la pêche est déterminée par des réalités économiques, elle est menée par des hommes dont les conditions de formation et de travail, dont le régime social demandent des moyens bien adaptés.

Il est bon que les dépenses prévues dans le domaine de la formation professionnelle maritime soient en augmentation importante, plus 30 p. 100 pour la subvention de l'A. G. E. A. M. ; c'est la juste traduction du nécessaire besoin de rénovation des services publics de la formation maritime.

De la même façon, les crédits de l'E. N. I. M. permettraient de consolider les acquis sociaux des gens de mer. A ce sujet, je souhaite qu'un accord soit rapidement signé entre les divers partenaires afin de permettre l'augmentation des salaires forfaitaires.

Mais pour les conditions de travail des hommes embarqués, beaucoup reste à faire. Dès 1981, j'avais demandé à M. Le Penec, votre prédécesseur, de lancer une grande procédure visant à modifier les modes de jaugeage des navires. C'est la sécurité des hommes qui est en jeu ; il faut faire vite. Chaque naufrage nous rappelle l'importance du problème. Je sais que vous avez, en ce domaine, poursuivi le travail de réflexion de votre prédécesseur. Il faut maintenant aller plus loin.

Je rappelle que la subvention prévue pour la Société nationale de sauvetage en mer est insuffisante.

Je souhaite également que pour les équipements portuaires, les sommes soient revues. La vitalité des ports, de Douarnenez notamment, ne sera une réalité que si les équipements sont en place. Je crains que les crédits disponibles et transférés dans le cadre de la décentralisation ne soient pas suffisants pour répondre à la légitime demande.

J'ai récemment appris la prochaine création d'un Codevi maritime. Je souhaiterais obtenir des précisions concernant la mise en application de cette nouvelle structure.

En conclusion, je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez en 1984 préserver les intérêts de nos pêcheurs sur le champ des discussions européennes.

Je souhaite également que, par la concertation et l'écoute permanente des gens de mer, vous persistiez dans l'établissement d'une grande politique de la mer.

Ce bilan de l'action menée plaide incontestablement en votre faveur. D'autres batailles sont à mener. Je vous apporte l'appui et la confiance du groupe socialiste. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports, chargé de la mer.

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat. Messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, les périodes de crise économique nous obligent à opérer des choix.

Dès lors que la rigueur budgétaire est un élément essentiel pour permettre à notre pays de gagner la bataille du redressement, préparer un budget n'est pas chose facile.

La rigueur doit engendrer un effort d'imagination, voire certaines remises en cause, mais les choix opérés ne doivent pas sacrifier l'essentiel ; au contraire, ils doivent préparer l'avenir.

C'est en fonction de ces constatations, mais aussi de ces objectifs que le projet de budget a été élaboré.

Le budget de la mer est en progression de 9 p. 100 par rapport à 1983 — 8,5 p. 100 si l'on tient compte du transfert de certains crédits au ministère de l'intérieur et de la décentralisation pour constituer la dotation générale de décentralisation. Il s'efforce de répondre à deux objectifs.

Tout d'abord, maintenir les acquis, c'est-à-dire avant toute chose ne pas remettre en cause les actions importantes déjà engagées. Bien au contraire, le budget de 1984 traduit, par les choix qui ont été faits, la volonté d'améliorer l'efficacité de certains moyens et celle de mettre en œuvre les décisions déjà prises dans les domaines importants.

Ces choix correspondent au cadre rigoureux à l'intérieur duquel se situe l'ensemble du budget de la mer. Celui-ci limite en effet au strict nécessaire l'actualisation des dépenses de fonctionnement.

Mais il n'y aura pas de remise en cause des actions importantes déjà engagées.

Ce premier point concerne, en fait, plusieurs préoccupations majeures. D'abord, la défense de l'emploi et la sauvegarde des acquis industriels et sociaux demeurent les priorités absolues de l'action politique du Gouvernement. Le budget de la mer traduit l'effort prévu en la matière dans des domaines bien précis.

En effet, les aides dans le secteur des pêches maritimes, destinées à assurer l'équilibre d'exploitation des entreprises, sont maintenues. L'enveloppe prévue à cet effet étant de 251 millions de francs — 245 millions de francs après transfert au titre de la décentralisation.

Pour l'aide à la construction navale, les crédits de paiement sont, pour 1984, en augmentation par rapport à 1983, et s'élèvent à 1 600 millions de francs. Ils représentent 22 p. 100 du budget de la mer, les autorisations de programme correspondantes représentant, elles, 55 p. 100 de l'ensemble des autorisations de programme inscrites en 1984. Ces chiffres traduisent clairement l'effort entrepris par l'Etat pour aider à la consolidation des chantiers.

J'ai reçu le 25 octobre les présidents, les directeurs et, pendant plusieurs heures, les syndicats. Je leur ai exposé la position interministérielle adoptée à l'issue de nombreuses réunions. Il est évident que la situation de la construction navale dans le monde entier est catastrophique, en Europe comme ailleurs.

Avec l'aide financière de l'Etat, la priorité doit aller à la prise de commandes par les industriels, prise de commandes indispensable pour maintenir l'activité des chantiers concernés. Simultanément, les industriels doivent élaborer avec les syndicats et présenter aux pouvoirs publics un plan industriel et social permettant à la fois de poursuivre la modernisation de l'outil, partout où elle est nécessaire, et d'adapter les effectifs par recours à des mesures de préretraite.

Enfin, en ce qui concerne le régime social des gens de mer, l'effort de solidarité en faveur des marins retraités sera maintenu. La subvention de l'Etat accordée à l'établissement national des invalides de la marine sera revalorisée de près de 16 p. 100. Monsieur Denvers, ainsi que vous l'avez souhaité, nous serons extrêmement vigilants sur les problèmes de trésorerie de l'E. N. I. M.

Il convient de renforcer les actions déjà engagées concernant les marins, les actifs et les retraités, mais également les personnels du secrétariat d'Etat chargé de la mer qui œuvrent en permanence pour faire en sorte que notre administration soit le relais efficace d'une politique maritime cohérente.

C'est ainsi qu'en faveur des personnels, l'année 1984 verra la poursuite du plan de titularisation des agents auxiliaires et contractuels : il concernera 441 agents des catégories A, B, C et D.

En matière de fonctionnement, l'accent a été mis sur la recherche de l'efficacité des circuits administratifs et des procédures. A ce titre, un effort particulièrement important est prévu pour moderniser l'outil informatique existant et aussi pour doter certains services dont les besoins sont importants de matériels bureautiques et informatiques qui soient dignes d'une administration efficace : les crédits correspondants seront en augmentation de 37 p. 100 par rapport à 1983.

Ce projet de budget se traduit par une actualisation limitée des dépenses de fonctionnement sans créations nettes d'emplois.

La volonté du Gouvernement de freiner l'augmentation des dépenses publiques pour faire en sorte que le déficit budgétaire soit limité en 1984 à 3 p. 100 du produit intérieur brut implique nécessairement la mise en œuvre de mesures plus rigoureuses dans la gestion des frais de fonctionnement courant de mes services, limitant à 5 p. 100 l'actualisation globale, mais je rappelle que celle-ci était de 19 p. 100 en 1983, comme peut le confirmer mon prédécesseur et ami, M. Louis Le Penec.

Mais si j'ai tenu à insister au préalable sur le caractère rigoureux, mais cohérent, du budget 1984, je tiens à souligner que celui-ci sera en même temps un budget d'avenir. Il s'inscrit dans le cadre des grandes orientations du IX^e Plan. Ces priorités reflètent l'effort particulier que le Gouvernement doit entreprendre pour défendre l'emploi, rétablir les équilibres extérieurs, aider l'industrie. Il est certain que mon département ministériel

a, dans ces domaines, un rôle important à jouer. C'est pourquoi il convient de mettre en relief les choix effectués dans ce sens dans le budget de la mer.

J'ajoute que ces choix doivent permettre de nourrir de nouvelles ambitions.

Tout d'abord, en s'appuyant sur les hommes. En effet, parmi les priorités qui ont guidé la préparation du budget de l'Etat figurent la lutte contre le chômage et le développement de l'appareil industriel du pays. Ces préoccupations, qui ont notamment conduit les pouvoirs publics à adapter les instruments d'intervention dans le domaine de l'emploi, supposent en premier lieu que soient consentis d'importants efforts pour améliorer le service public de la formation professionnelle. Il est clair qu'une formation professionnelle mieux adaptée à la demande des entreprises facilite l'insertion des jeunes dans la vie active tout en favorisant une meilleure compétitivité de l'appareil industriel du pays.

Nous sommes directement concernés par ces actions puisque, dans le domaine maritime, elles intéressent directement quelque 3 500 jeunes en quête de formation aux métiers de la mer.

Aussi, un effort important a été consenti au niveau du budget 1984, et les rapporteurs l'ont souligné. Les crédits concernés sont en augmentation de 30 p. 100 par rapport à 1983.

Par ailleurs, un certain nombre de choix importants ont été faits en faveur de la sécurité des marins et de la navigation. Point n'est besoin de rappeler que le métier de marin est certainement l'un des plus périlleux qui soient.

Cette priorité se traduit en particulier par la multiplication par deux des crédits d'investissements destinés à la signalisation maritime, crédits qui permettront notamment d'entamer, pour 150 millions de francs d'autorisations de programme, la première tranche des travaux de construction de l'aide majeure à la navigation d'Onessant. Il s'agit là d'un investissement fondamental pour la sécurité de la navigation au large de nos côtes.

De plus, une dotation de 750 000 francs sera spécialement consacrée à la mise en œuvre d'une coordination nationale des efforts de recherche pour la prévention des accidents professionnels et, plus généralement, pour la sécurité en mer.

A ce sujet, je tiens à rassurer M. Madelin qui souhaite que le Gouvernement conduise une action positive au niveau international pour la réévaluation des plafonds d'indemnisation des catastrophes maritimes. Je puis vous assurer que je serai particulièrement attentif à ce problème et que j'interviendrai partout où il le faudra.

Je l'indiquais il y a quelques instants, il nous faut nourrir de nouvelles ambitions, c'est-à-dire, entre autres, encourager le développement des techniques futures. C'est en effet en accélérant l'effort de recherche et d'adaptation de nos structures de production que nous pourrions répondre positivement à une crise internationale qui s'accroît.

Cet effort pour la recherche et l'innovation se traduira par une étape significative puisque les crédits consacrés à la recherche dans le domaine maritime seront en nette progression par rapport à 1983 : 13 p. 100 pour les autorisations de programme, et plus précisément 6,5 p. 100 pour le fonds d'aide à la recherche et l'innovation, 6,1 p. 100 pour la subvention en autorisations de programme à l'I. S. T. P. M. et 13,9 p. 100 pour le C. N. E. X. O. Ces deux dernières dotations, encore individualisées puisque l'I. F. R. E. M. E. R. ne sera créé qu'à la fin de l'année, sont inscrites au budget du ministère de l'industrie et de la recherche.

Mais nourrir de nouvelles ambitions, c'est aussi soutenir l'effort des entreprises maritimes pour le rétablissement des équilibres extérieurs.

Le rétablissement des équilibres extérieurs est probablement l'objectif qui touche le plus directement mon département ministériel. Je me contenterai de rappeler que les deux tiers du commerce extérieur français transitent par la voie maritime.

M. Marc Lauriol. Très bien ! Il faut le dire !

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat. Des mesures indispensables pour tenter de renverser les tendances actuelles ont été prises. Elles s'articulent autour de trois axes principaux.

Le premier consiste à réduire notre déséquilibre en matière de transports maritimes en poursuivant la mise en œuvre du plan de consolidation de notre flotte de commerce pour offrir ainsi aux entreprises qui exportent des moyens de transport compétitifs et modernes. Cette politique menée depuis deux ans porte ses fruits, puisque la régression rapide que la flotte française a connue a été pratiquement arrêtée.

Le projet de budget pour 1984 marque avec évidence la volonté de poursuivre l'effort entrepris dans ce secteur, mais l'action conduite en faveur de la flotte de commerce n'est pas seulement budgétaire; elle se traduit aussi par une politique vigilante sur le plan international, pour défendre contre les concurrence déloyales la place de notre pavillon, sans avoir recours à un protectionnisme, de toute façon inadapté au monde maritime.

Vous avez évoqué, monsieur Madelin, la convention des Nations unies, portant code de conduite des conférences maritimes. La France adhère pleinement aux préoccupations d'équité dans le partage des trafics au sein des conférences, contenus dans ce document.

Mais il se trouve qu'au moment où le code entre en vigueur, le système des conférences est largement affaibli par des armateurs extérieurs. La France, ne pouvant accepter que les principes du code soient ainsi mis à mal, souhaite que soit également traité le problème des concurrence déloyales de toutes les nations.

Le second axe de la politique de redressement des équilibres extérieurs passe par la reconquête des trafics détournés par les ports étrangers et pour le développement du trafic de transit au profit de nos ports. A ce titre, un effort important est prévu pour l'exploitation et l'entretien des accès de nos grands ports, notamment les ports autonomes, puisque les crédits prévus à cet effet au sein du budget de la mer sont en augmentation de 14 p. 100.

Par ailleurs, les crédits d'investissement permettront de poursuivre le financement d'opérations d'infrastructure actuellement entreprises ou programmées à compter de 1984.

Enfin, dans le cadre de la préparation de la deuxième tranche du fonds spécial de grands travaux, il est prévu que l'Etat participe, à Dunkerque, au financement des équipements relatifs à la desserte maritime de la plate-forme d'Usinor, ce qui, ajouté aux crédits d'investissements inscrits au budget de la mer, correspond à un maintien de l'effort de l'Etat en ce domaine.

J'ajouterais que je suis persuadé que le surinvestissement n'est pas le meilleur moyen d'accroître la clientèle des ports ni d'assurer leur compétitivité. La poursuite d'une action commerciale dynamique et résolue de la part des communautés portuaires est un élément essentiel. Le Gouvernement, comme vous le savez, l'a récemment souligné.

Le troisième axe de la politique à mener pour rétablir l'équilibre de nos échanges extérieurs est orienté vers ce que M. Duron a appelé le « lancinant problème » du déficit extérieur des produits de la mer, déficit qu'il s'agira de réduire notamment par la consolidation et le développement de notre capacité de production dans le secteur des pêches maritimes et des cultures marines. En particulier, la réalisation du plan pluriannuel « pêche » qui est d'ailleurs repris par l'un des programmes prioritaires d'exécution du IX^e Plan, devra assurer le maintien de notre potentiel de production.

A ce titre, le projet de budget pour 1984 illustre clairement la volonté du Gouvernement de mener une politique active d'aide à l'investissement à la pêche artisanale et à la pêche industrielle; les autorisations de programme correspondantes sont globalement, c'est-à-dire avant que soient effectués les transferts au titre de la décentralisation, supérieures de 20 p. 100 aux dotations de 1983.

J'espère ainsi avoir rassuré M. Denvers et ses collègues de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

J'exprimais, au début de cette présentation, l'idée que la rigueur doit engendrer l'imagination, voire certaines remises en cause, sans sacrifier ni l'essentiel ni l'avenir.

Une autre idée, complémentaire de celle-là, ne me paraît pas moins importante.

La même rigueur, la même imagination, le même respect de ce qui est essentiel doivent animer et inspirer aussi l'ensemble des acteurs de la vie sociale. Il appartient aux entreprises, à leurs travailleurs — cadres, agents de maîtrise, marins, ouvriers — de faire preuve de combativité et de montrer, chacun dans leur domaine, leur sens des responsabilités.

Les textes de loi, les crédits budgétaires sont, certes, une condition nécessaire pour permettre le progrès économique et social, mais non suffisante si ne viennent pas appuyer les initiatives et les volontés.

Les marchés extérieurs ne peuvent se conquérir ou se reconquérir que par d'incessantes démarches et par l'apport d'idées nouvelles. J'y mettrai mon poids personnel en favorisant les initiatives de ceux qui veulent aller de l'avant. J'entreprendrai, en liaison avec mes collègues du Gouvernement, un certain nombre de démarches auprès de mes homologues et des responsables étrangers, notamment en Asie où se déroulent et se dérouleront les grands combats économiques.

Il faut que chacun comprenne, dans l'ensemble de la communauté maritime, mais aussi dans l'ensemble de la communauté nationale qu'il y a aujourd'hui un certain nombre de défis à relever. Nous en sommes parfaitement capables. Il nous appartient à tous de faire en sorte que la bataille du redressement soit gagnée. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Je vais maintenant m'efforcer de répondre le plus succinctement et le plus clairement possible aux questions qui m'ont été posées par les orateurs.

Tout d'abord, M. Porelli a évoqué la dotation accordée à l'aquaculture.

La dotation pour 1984 reconduit celle de 1983, mais elle est transférée, sauf en ce qui concerne la recherche, par le biais de la dotation générale de décentralisation. Elle devrait répondre à toutes les demandes exprimées sur le littoral, d'après le calcul que nous avons effectué dans les services.

Il faut également, et j'insiste sur ce point, ajouter l'intervention spécifique du F. E. O. G. A. qui, et c'est une nouveauté par rapport aux années précédentes, constituera une source de financement importante. Je rappelle, en effet, que le conseil des communautés a ouvert un crédit de 34 millions d'ECU sur trois ans pour le développement des cultures marines.

M. Porelli a également évoqué le déficit du commerce extérieur des produits de la mer. Nous avons engagé une politique systématique pour éviter que ne s'accroisse ce déficit. Les actions doivent être multiples, et je n'en citerai que quelques-unes.

Elles consistent, entre autres, à mettre en valeur nos ressources dans les départements d'outre-mer. Mais il faudrait également favoriser le développement de la production nationale de produits surgelés, qui interviennent pour une part importante dans notre déficit.

Mme Colette Chaigneau. Très bien !

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat. Enfin, nous nous efforçons de mettre en place de nouvelles structures pour développer l'exportation.

Vous avez évoqué également, toujours dans le cadre du déficit, la lutte contre le détournement de trafic. J'ai présenté, vous le savez, au conseil des ministres, il y a quelques semaines, une communication sur cet épineux problème.

En fait, et je l'ai déjà un peu laissé entendre dans mon exposé, le succès de notre action passe par une volonté des communautés portuaires solidaires, travailleurs et entreprises agissant dans le même sens. Les ouvriers dockers, dont le rôle, vous l'avez souligné, monsieur le député, essentiel dans le trafic portuaire, est bien établi, ont souhaité légitimement être associés à la réflexion.

J'ai créé, à cet effet, une cellule d'analyse des trafics détournés des ports français, formée des représentants des administrations les plus concernées et des représentants des ouvriers dockers, afin d'examiner, au cas par cas, port par port les mesures propres à promouvoir le rapatriement de ces trafics.

Monsieur Jean Lacombe, vous m'avez interrogé sur l'avenir du Crédit maritime dans le cadre du projet de loi bancaire. Vous avez raison de souligner que ce projet de loi pose quelques problèmes au crédit coopératif maritime. Sans préjudice des prérogatives dévolues à la caisse centrale de crédit coopératif pour l'application de la réglementation bancaire, il nous est apparu nécessaire de créer une structure centrale spécifique au Crédit maritime qui lui permette à la fois d'affirmer son autonomie — et vous savez combien les professionnels y sont attachés — et de développer ses potentialités au profit des activités du littoral.

En conséquence, un projet de loi modifiant la loi de 1975 sur le Crédit maritime mutuel a été élaboré en étroite concertation avec les milieux professionnels intéressés et devrait être prochainement proposé au Parlement.

Vous m'avez également interrogé sur le problème de l'A. G. E. A. M., cette association qui, depuis des décennies, et avec le concours de personnels qualifiés, gère les écoles d'apprentissage maritime. Ses états de service, qui sont assez extraordinaires, ne la placent cependant pas au-dessus de toute critique.

Les perspectives ouvertes par la décentralisation voulue par le Gouvernement et par le Parlement nous offrent une occasion de procéder à un examen approfondi de cette question. Elle ne sera pas manquée. A la suite des premiers contacts qui ont eu lieu récemment entre mon administration et les représentants des régions intéressées, des propositions seront rapidement formulées, qui tendront à associer très étroitement ces régions, d'une part, à la formulation de la politique générale suivie en matière de formation maritime, d'autre part, à la direction de l'association pour la gestion des écoles d'apprentissage maritime et à celle de chacun des établissements de formation.

M. Peuziat, M. Madelin, M. Denvers ont parlé de l'Europe bleue. L'accord du 25 janvier, on l'a souligné, est extrêmement positif, je tiens à le rappeler ici. Le régime des aides communautaires à la pêche et à l'aquaculture vient d'être étendu grâce à un accord qui est intervenu le 4 octobre au conseil des ministres de la pêche.

Cet accord permet la mise en place d'aides financières d'un montant particulièrement élevé. Les enveloppes budgétaires envisagées sur les trois années à venir s'élèvent à 470 millions de francs pour les actions d'adaptation des capacités de pêche à l'état de la ressource halieutique, 112 millions pour les campagnes expérimentales et 966 millions pour l'aide à l'investissement.

L'élargissement de la Communauté économique européenne a été évoqué à plusieurs reprises. Je partage, mesdames, messieurs les députés, votre préoccupation sur ce point.

A ce jour, la Commission européenne, avec l'accord des dix Etats membres, a communiqué aux deux pays qui posent problème — l'Espagne et le Portugal — les règles de la politique commune des pêches arrêtées le 25 janvier 1983 et qui doivent être acceptées par les nouveaux partenaires. J'ajoute que ces règles communautaires correspondent presque exactement aux soucis que nous avons exprimés, et que vous partagez.

L'un des intervenants s'est montré préoccupé par le dossier des conserveries. Nos positions, sur cette question, ont été définies en étroite liaison avec les représentants de la profession.

La France, par ma voix, a présenté, voici quelques mois — j'insiste sur ce point — au conseil des ministres une proposition visant à mettre en place, comme vous le souhaitez, un volet social à l'intérieur de la politique des pêches de la Communauté. Le dossier a été repris par la Commission et il est actuellement à l'étude. Je serai particulièrement attentif à ce sujet.

M. Madelin, à juste titre, a souligné qu'il était absurde — et je partage son avis — que l'on discute des quotas de 1983 à la fin de l'année. J'espère que nous pourrons, en 1984, faire en sorte que les choses se passent plus normalement. Vous savez que la France va assurer la présidence de la Communauté. Je mettrai, en ce qui me concerne, tout en œuvre pour que ces problèmes soient réglés rapidement.

Vous avez parlé, monsieur Denvers, d'un tassement des subventions au F. I. O. M. En réalité, nous pensons mieux utiliser les crédits du fonds et j'ai beaucoup insisté pour que priorité soit donnée à ce qui, je crois, préoccupe plusieurs d'entre vous, c'est-à-dire la commercialisation de produits adaptés à la consommation nationale, mais aussi à l'exportation.

Monsieur Peuziat, vous m'avez posé une question précise sur le Codevi. Je peux vous confirmer que le Crédit maritime a effectivement mis en place un Codevi. Les placements faits à ce titre bénéficieront des avantages fiscaux décidés par le Gouvernement et pourront être utilisés pour moitié au niveau des caisses régionales pour les investissements bénéficiant en priorité aux activités du littoral.

Enfin, vous avez souhaité que soit réglé cet épineux problème de la jauge. Nous partageons votre souci. Un rapport m'a été remis il y a quelques jours. Il a été élaboré en étroite concertation avec la profession. Il devrait déboucher sur un projet de loi dont je souhaite que le Parlement soit saisi en 1984. Je pense que nous répondrons ainsi à une préoccupation majeure des milieux maritimes de la pêche.

En ce qui concerne les salaires forfaitaires, question à laquelle je suis extrêmement attentif, je rappelle qu'une revalorisation de 4,5 p. 100 est intervenue le 1^{er} août, suivie d'une seconde, de 2 p. 100, le 1^{er} novembre.

Enfin, MM. Denvers, Madelin, Lacombe, Duroméa et Porelli ont parlé de la flotte de commerce, de la réparation et de la construction navales.

En ce qui concerne la flotte de commerce, la surcapacité mondiale est d'une ampleur sans précédent — à titre indicatif, elle est d'un tiers dans le domaine pétrolier. De ce fait, les flottes de commerce, la nôtre en particulier, sont soumises à une concurrence absolument extraordinaire.

Ainsi, la flotte marchande britannique qui était l'une des plus puissantes du monde a connu, en deux ans, un déclin considérable, chutant de 24,7 millions de tonneaux en 1981 à 18,3 en 1983. Plusieurs armements de ligne européens parmi les plus célèbres ont annoncé des pertes considérables.

Quant à la construction navale, la baisse des prix pratiqués a atteint 30 p. 100, voire 50 p. 100, en un an. En Belgique, par exemple, il y a eu 3 100 licenciements en 1982-1983 sur un effectif de 6 000 en 1981. On est donc passé de 6 000 à 2 900 en deux années. En République fédérale d'Allemagne, 1 200 licenciements viennent d'être décidés. En Grande-Bretagne, 9 000 suppressions d'emploi, c'est-à-dire le tiers des effectifs de construction navale, sont envisagées. En Espagne, il s'agit de 10 000 sur 39 000.

J'arrête là cette triste énumération, mais je crois qu'il était bon de replacer le problème de la construction navale, qui est l'un des plus préoccupants pour nous, dans le contexte international.

Il est indispensable — et vous l'avez d'ailleurs rappelé, monsieur Lacombe — de maintenir notre outil de travail, c'est-à-dire de maintenir à la fois notre flotte et ces outils extraordinaires que sont nos chantiers navals.

Le Gouvernement a décidé de ne pas casser cet outil. Il s'agit là d'une volonté politique. C'est pourquoi il sera présenté au Parlement, comme l'ont signalé plusieurs rapporteurs, un collectif budgétaire de 650 millions de francs qui, je l'espère, sera voté. Par ailleurs, il me paraît important que nos chantiers navals, avec l'aide des industriels concernés, soient modernisés.

Vous avez, monsieur Mauger, évoqué les difficultés d'exploitation des navires de pêche. Je puis vous rassurer : les mécanismes d'aide qui ont été mis en place seront maintenus, et cela apparaît d'ailleurs dans le projet de budget.

Vous m'avez également entretenu des difficultés du mareyage ; je les connais bien, vous le savez. On dit souvent que le mareyeur est le banquier de la profession, et je crois que vous partagez cette analyse. Conscient de ce problème, j'ai décidé le principe d'une participation du F. I. O. M., dont j'indiquais à M. Denvers qu'il devait orienter une partie de son activité vers la commercialisation, à la constitution de fonds de caution du mareyage capables de leur permettre de mobiliser une trésorerie plus large dans de meilleures conditions.

Les mareyeurs de plusieurs ports — Dieppe, Les Sables-d'Olonne, Concarneau — ont déjà répondu. Dans d'autres ports, ils étudient la question. Il a été convenu, avec les organisations professionnelles, que nous ferions un bilan global à partir duquel nous pourrions examiner, avec le Trésor, ce qu'il est possible de faire.

Je veux également vous rassurer sur un autre point : les crédits inscrits au projet de budget permettront de maintenir en 1984 l'aide aux carburants.

Vous vous êtes également préoccupé, monsieur Mauger, de la cohabitation entre nos pêcheurs et les pêcheurs espagnols, en particulier dans le golfe de Gascogne. Je puis vous assurer que nous allons mettre tout en œuvre, à la fois sur le plan que, par euphémisme, j'appellerai pratique, et sur le plan diplomatique, pour que les incidents que nous avons pu constater ces derniers mois, sinon disparaissent, du moins soient fortement atténués. J'ajoute que nous ne manquerons pas d'évoquer les difficultés actuellement constatées lors du débat qui va s'instaurer au sein de la Communauté sur l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Albert Denvers, rapporteur spécial. Et sur la Société nationale de sauvetage ?

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat. J'en parlerai dans quelques instants, en réponse à une question sur la subvention à la Société nationale de sauvetage en mer.

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

J'engage nos collègues et M. le secrétaire d'Etat à être brefs, car je souhaiterais vivement que nous puissions terminer l'examen du projet de budget de l'urbanisme et du logement avant que je ne lève la séance.

Si je dis cela, c'est aussi par courtoisie envers le ministre concerné, qui a déjà vu remettre à trois reprises la fin de l'examen de son projet de budget.

Nous commençons par les questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Lauriol.

M. Marc Lauriol. Je m'efforcerai, monsieur le président, d'être bref, à la différence des intervenants précédents. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Le 9 novembre 1981, monsieur le secrétaire d'Etat, traitant de la situation de la Compagnie générale maritime, j'ai interrogé votre prédécesseur, distingué premier ministre de la mer, sur trois points : l'évolution de la flotte, l'évolution des effectifs et l'évolution des structures financières.

En ce qui concerne la flotte, le nombre de navires était, au 31 décembre 1982, de cinquante-quatre et le tonnage de port en lourd était légèrement inférieur à 2 millions de tonneaux.

Quant au nombre de lignes desservies, votre prédécesseur avait donné des garanties sur le maintien des lignes du Pacifique. En revanche, il s'était montré beaucoup plus discret en ce qui concerne les lignes de l'Atlantique, notamment de l'Atlantique Sud, et sur celles de l'océan Indien.

Sur ces trois points, je vous saurais gré, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir confirmer, en les actualisant, les renseignements qui nous ont été communiqués au début de l'année. Quelle est la situation à la fin de cette année et quelles sont les perspectives concernant le nombre des navires, la répartition dans les lignes et le tonnage ?

J'en viens à mon deuxième point : les effectifs. Au 31 décembre 1982, la Compagnie générale maritime comptait, au total, 5 056 salariés, dont 47 p. 100 de sédentaires. En cinq ans environ, cette proportion est passée de 38 à 47 p. 100 et, depuis 1980, elle est passée de 45,5 à 47 p. 100. Cette évolution tend donc à faire, pour une large part, de la Compagnie générale maritime, une compagnie de terriens, dont le poids financier n'est pas à dédaigner, notamment en ce qui concerne les retraites.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous dire quelle est sa situation actuelle et celle que vous attendez pour les années qui viennent ?

Troisième point, enfin : les structures financières. C'est là, peut-être, que la question est la plus pressante, car la plus inquiétante. Deux augmentations de capital de 500 millions chacune ont été effectuées. Elles avaient pour but de résorber les frais financiers inhérents à l'endettement sur le marché financier de la Compagnie générale maritime. Quel a été le résultat de cette opération ? Comment évoluent les frais financiers ? Que seront-ils à la fin de 1983 ? Ils correspondaient, il y a un peu plus d'un an, à 17 p. 100 du chiffre d'affaires, alors que dans les compagnies concurrentes ils sont de 6 à 7 p. 100.

M. le président. Je croyais avoir invité les orateurs à être spécialement brefs en cette fin de journée. Cela ne se voulait pas une autorisation générale et absolue de dépasser le temps de deux minutes qui leur est imparti.

Veuillez donc conclure en une phrase, monsieur Lauriol.

M. Marc Lauriol. Monsieur le président, je me permets de vous faire remarquer que ce n'est pas ma faute si nous sommes en retard. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

Les frais financiers ont donc été extrêmement élevés. Où en sont-ils ? Une dotation en capital de 800 millions de francs figure dans votre projet de budget. Quelle sera sa destination et qu'en attendez-vous ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé de la mer.

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez posé le problème général de la flotte maritime. J'ai déjà indiqué que nous étions avertis à une concurrence extrêmement rude et j'ai souligné qu'après une très forte baisse du nombre de nos navires et des tonnages en circulation, nous avons réussi à enrayer l'hémorragie depuis deux ans environ.

Vous avez cité le nombre de cinquante-quatre navires, correspondant à deux millions de tonneaux. Je ne connais pas encore les chiffres pour la fin de l'année, mais nous resterons approximativement à ce niveau, à deux ou trois unités près.

Vous m'avez posé une question concernant la C. G. M. Vous avez évoqué plusieurs problèmes, en particulier celui des frais financiers et celui des dotations en capital.

En ce qui concerne les frais financiers, il faut reconnaître que la C. G. M. a fait preuve d'un dynamisme assez exceptionnel et qu'elle a massivement investi voilà quelques années.

M. Marc Lauriol. Bien sûr !

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat. Ceci est le pendant de cela : les investissements effectués entraînent certains frais, lesquels sont assez élevés.

La C. G. M. est une compagnie assez exceptionnelle. Néanmoins, j'ai conscience des problèmes que vous avez soulevés. On a beaucoup parlé de « mettre de l'ordre » à l'intérieur de cette société. J'ai demandé au président — que je dois rencontrer la semaine prochaine — de me faire un rapport précis sur cette question. Je lui ai même demandé de faire un certain nombre d'économies. A titre d'anecdote, je signale qu'il lui a été reproché de vendre les œuvres d'art qui appartenaient à la C. G. M. et qui provenaient de ces fastueux paquebots que nous avons connus. Eh bien ! cela fait partie des mesures très concrètes qu'il avait prises, non pas vraiment pour faire des économies, mais pour essayer de tirer parti de ce qui ne lui paraissait pas indispensable à la vie de sa compagnie.

Un certain nombre de propositions — vous avez cité, je crois, 47 p. 100 de personnel sédentaire — vont dans le sens d'une meilleure rationalisation. Vous m'avez interrogé sur les 800 millions de francs qui sont affectés cette année. M. Abraham, président de la compagnie, doit très prochainement me faire un détail précis. Nous avons une orientation générale. Nous savons qu'il va essayer de rester présent.

C'est là-dessus, monsieur le député, que je conclurai ma réponse. Nous sommes présents sur de nombreuses lignes. Vous avez cité le Pacifique ; je citerai l'Extrême-Orient. Vous savez que cela fait partie des lignes « historiques ». La question qui se pose est de savoir si, compte tenu de la concurrence, nous devons abandonner ces lignes, sachant que nous ne les reprendrons pratiquement jamais ou si nous devons essayer de mettre en œuvre un certain nombre de moyens pour faire en sorte que nous restions en quelque sorte « propriétaires » de ces lignes, même si cela entraîne un déficit, car le combat que nous menons, dans le cadre de l'austérité et de la rigueur, a pour but de nous préparer au redémarrage de l'économie. Or ce redémarrage passera par une augmentation de la part du commerce extérieur, donc un accroissement du trafic de nos bateaux. Dès l'instant où l'économie redémarrera, la flotte transportera plus de matériaux. C'est dans cette perspective que nous essaierons de maintenir notre acquis, même si — et il faut le reconnaître — cela doit, pendant un certain temps, coûter quelques millions de francs.

M. Marc Lauriol. Donc de maintenir les lignes ?

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat. Oui, monsieur Lauriol !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Sergent.

M. Michel Sergent. Monsieur le ministre, le plan pluriannuel de renouvellement de la flottille de pêche décidé par le Gouvernement et dont votre département ministériel assure la mise en œuvre a permis, dès 1982, d'entreprendre l'effort de modernisation indispensable pour la compétitivité de nos pêches. Les professionnels et les marins-pêcheurs ne s'y sont pas trompés puisqu'ils se sont, à maintes reprises, félicités des efforts engagés par l'Etat au niveau des aides à l'investissement.

La pêche artisanale a largement répondu aux objectifs du Plan et je me réjouis que les cent navires dont la construction était prévue dans ce secteur pour 1983 aient été subventionnés et commandés.

Quant au renouvellement de la flotte de pêche industrielle, il a également été entrepris dans de bonnes conditions, grâce à la commande de plusieurs chalutiers congélateurs susceptibles de mettre sur notre marché des produits qui contribuent trop largement au déficit de notre commerce extérieur des produits de la mer.

Pour ces deux types d'activité, les chiffres présentés dans votre budget sont d'ailleurs éloquentes et prouvent votre détermination : les aides à l'investissement ne sont-elles pas en augmentation très nette : plus 20 p. 100 pour la pêche industrielle et plus 10 p. 100 pour la pêche artisanale ?

Si l'on peut donc considérer que, pour ces deux secteurs, les effets bénéfiques du plan de renouvellement se font déjà sentir, en revanche, je suis beaucoup plus inquiet des difficultés rencontrées pour la relance des investissements dans le domaine de la pêche semi-industrielle.

Outre le fait que l'accès aux ressources de ces bateaux soit devenu difficile à cause de la destruction des espèces par certains pays pour la consommation animale notamment, la vétusté des navires pose un réel problème, dont, en premier lieu, celui de la compétitivité. Or cette activité est essentielle pour des ports comme Boulogne, Concarneau, Lorient et La Rochelle. Quelles mesures pensez-vous prendre pour que la pêche semi-industrielle puisse enfin entreprendre le nécessaire effort de renouvellement qu'exige son redressement ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, votre question traite, d'une façon générale, le problème de la pêche industrielle, mais, ainsi que vous l'avez vous-même souligné, le point essentiel est certainement celui de la pêche semi-industrielle. Je partage avec vous cette inquiétude.

La pêche semi-industrielle doit jouer, dans l'équilibre de notre commerce extérieur, un rôle essentiel, compte tenu de la diversité des prises. Elle traverse une période très difficile, notamment dans les ports que vous avez cités.

En fait, elle souffre de plusieurs maux.

Premièrement, elle est d'une dimension intermédiaire, qui fait qu'elle cherche, en quelque sorte, sa voie.

Deuxièmement, elle dépend d'armements qui sont souvent trop petits. Elle n'a pas le statut, plus pratique, de la pêche artisanale, et elle souffre d'une dimension trop faible sur le plan financier, ce qui entraîne une mauvaise rentabilité des navires.

Je voudrais vous indiquer les quelques mesures que je compte prendre à ce sujet en 1984.

Tout d'abord, des aides à la restructuration financière des armements. Ces aides vont être mises en place systématiquement.

Ensuite, les armements disposant de navires qui ne sont pas trop vétustes pourront obtenir des crédits pour transformer ces bateaux. En d'autres termes, il ne s'agit pas de savoir s'il y a un nombre x de bateaux pas trop vétustes ; on donnera une aide pour transformer les bateaux qui ne sont pas trop anciens. Voilà l'une des mesures.

En outre, on va mettre en place des fonds d'investissement portuaire pour encourager la modernisation de la flotte et la construction de nouvelles unités.

Enfin, une aide du F.E.O.G.A. vient d'être décidée dans le cadre des règlements « structures » adoptés à Bruxelles. Elle permettra de financer les bateaux jusqu'à trente-trois mètres.

On a trop souvent focalisé l'attention des spécialistes sur le problème du hareng et on en a tiré la conclusion que les débats européens avaient été très négatifs. Je dois apporter ici un démenti formel. Certes, le problème du hareng n'est pas réglé. Nous avons eu des discussions qui n'ont pas abouti, mais nous avons obtenu un certain nombre de choses.

Je citerai cet exemple qui me paraît très important : le F.E.O.G.A. peut aider maintenant la restructuration ou la construction de bateaux jusqu'à trente-trois mètres. Voilà qui est très intéressant au moment, précisément, où la France a un plan de développement de ces bateaux.

Il faudra compléter ces mesures d'ordre financier par des mesures de restructuration. En particulier, il faudra mettre sur pied des contrats avec les organisations professionnelles et les associer toutes à un plan de développement de cette pêche — plan qui, comme vous l'avez souligné, est fondamental.

M. le président. La parole est à M. Beauflis.

M. Jean Beauflis. Monsieur le secrétaire d'Etat, la loi du 22 juillet 1983 amène, en ce qui concerne les investissements, à faire la distinction entre trois catégories de ports : les ports

autonomes ; de quinze à vingt ports dits d'intérêt national ; enfin, les autres ports, soit environ 90 p. 100, classés d'intérêt régional ou local.

L'intervention de l'Etat ne se fera que pour les deux premières catégories, les collectivités locales prenant le relais pour la troisième.

Le budget que vous nous présentez prévoit, d'ailleurs, à cet effet, le transfert de dotations vers le budget du ministère de l'intérieur.

Il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'on profite de cette nouvelle classification pour mettre au même moment en place la démocratisation des instances dirigeantes de nos ports. Plusieurs rapporteurs en ont dit un mot il y a quelques instants.

Les collectivités locales et les travailleurs portuaires ne peuvent plus être tenus écartés plus longtemps de la gestion des ports. Les nouveaux organes de direction doivent regrouper toutes les parties prenantes de la vie portuaire. C'est de la confrontation des points de vue, de la diversité des origines des avis exprimés, que de nouvelles avancées pourront naître demain.

Il est, en effet, inadmissible que le conseil municipal d'une ville portuaire, que les organisations syndicales des professions portuaires ne puissent participer à la gestion et aux grands choix. Il nous faut rapidement constituer cette communauté et il faut qu'elle se mette dès maintenant au travail.

Ma question, monsieur le secrétaire d'Etat, se décompose en trois parties.

Premièrement, quand sera publié le décret fixant la liste des ports d'intérêt national et quels sont les critères qui présideront à ce choix ? Vous comprendrez que cette liste est attendue pour l'élaboration des projets d'investissements et qu'on ne peut plus, maintenant, repousser les décisions.

Deuxièmement, comment s'effectuera la coordination entre les ports nationaux et les autres de façon à éviter la concurrence sauvage. Ces derniers ports ne doivent pas être négligés ou abandonnés, car, répartis sur tout le territoire, ils sont une richesse pour notre activité économique.

Troisièmement, où en sont les décrets concernant la démocratisation des conseils d'administration des ports autonomes et ceux des conseils portuaires des autres ports ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, si j'ai en fait posé trois questions en une, c'est que les temps de parole sont bien courts. A ce propos, je formule le vœu que, l'an prochain, le budget du secrétariat à la mer, vu son importance pour l'économie nationale, soit mieux traité. Une heure quarante pour un budget de cette importance, c'est vraiment trop peu ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je vous laisse la responsabilité de votre dernière remarque. Je ne peux pas me permettre, dans cette enceinte, d'émettre un avis à ce sujet.

Cela dit, vous m'avez interrogé sur trois points.

Vous m'avez demandé quand sortirait le décret relatif aux ports décentralisés. J'apporterai d'abord une précision : les ports qui seront de compétence nationale, outre les ports autonomes, seront approximativement au nombre de quinze ; à cela s'ajoutera un port dans chacun des départements d'outre-mer. La liste est prête. Elle doit maintenant être soumise à une discussion interministérielle. Le décret devrait être publié avant la fin de l'année.

Vous m'avez également interrogé sur la coordination entre les ports.

En ce qui concerne les ports que j'appellerai « décentralisés », ils seront de la compétence des départements. Dès lors, il appartiendra aux départements de déterminer eux-mêmes leur politique portuaire.

S'agissant des ports d'intérêt national, la politique d'investissement — cela doit être clair — dépendra essentiellement de l'Etat. Toutefois, vous le savez, nous allons modifier la composition des conseils portuaires, dont un représentant du conseil général sera systématiquement membre de droit. Je partage votre souci d'associer les collectivités locales au fonctionnement de nos ports.

A cet égard, j'ai été frappé de constater que les grands ports belges ou hollandais, que nous prenons souvent en exemple, et qui nous traumatisent un peu, sont des ports municipaux. Je

ne prétends pas qu'il faille en arriver à cette solution, mais j'ai constaté que, depuis des années — et c'est un fait qui s'inscrit dans l'Histoire — le responsable du port est un échevin, une sorte d'adjoint au maire. C'est une formule à laquelle je souscris volontiers et — c'est là son intérêt — qui permet d'avoir une vision plus globale de l'activité portuaire. Nous essayons donc, par le biais de ces conseils portuaires, de faire en sorte que les collectivités soient davantage associées.

Comme M. Lacombe et M. Porelli, vous m'avez posé une question sur la démocratisation des conseils d'administration des ports autonomes. Les textes correspondants sont en cours d'élaboration et ils seront publiés avant la fin de l'année. Il s'agit de permettre l'association et la représentation des différents acteurs de la vie portuaire: non seulement les élus, locaux, départementaux, régionaux, mais également tous les travailleurs des milieux portuaires. Nous avons engagé un certain nombre de consultations et les décrets devraient vous donner entièrement satisfaction. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Beaufort.

M. Jean Beaufort. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez été informé de l'échouage du cargo *Hydo* survenu le 2 septembre dernier, sur la côte de la commune de Camaret-sur-Mer.

Une concertation exemplaire, tant au niveau de la prise de décision qu'au niveau des opérations elles-mêmes, a mis en évidence la parfaite collaboration entre la collectivité locale, les administrations locales et le secrétariat d'Etat à la mer.

C'est ainsi que les opérations de pompage des hydrocarbures contenus dans l'épave ont pu intervenir dans les meilleurs délais, écartant ainsi tout risque de pollution.

En ce qui concerne le financement de l'opération, vous savez qu'il a été difficile de trouver une solution. Néanmoins, la couverture a été assurée et, à cet égard, le maire de la commune de Camaret que je suis vous exprime sa plus vive reconnaissance.

Cet incident a mis en évidence une certaine lacune des textes en matière de financement des opérations courantes qu'exige la lutte contre les dangers de pollution localisés, de faible ampleur et qui ne nécessitent pas le déclenchement du plan Polmar.

En effet, dans le cadre du titre VI de l'instruction du Premier ministre du 12 octobre 1978, il est précisé que, dans ces conditions, en dehors du déclenchement du plan Polmar, la charge de la lutte à terre contre les pollutions incombe aux collectivités locales. Celles-ci peuvent recevoir les conseils et l'assistance technique des administrations. Elles peuvent demander une subvention de l'Etat — ministère de l'intérieur — lorsque la charge des dépenses engagées excède les possibilités locales de financement.

En de telles circonstances, vous n'ignorez pas que la rapidité d'intervention conditionne le succès des opérations dont la spécificité et le caractère exceptionnel se traduisent inévitablement par un coût financier important — déplacement d'entreprises spécialisées, aménagement du site des opérations, adaptation ou construction de matériel approprié.

En aucune manière les communes littorales de faible importance ne peuvent se permettre de provisionner dans leur budget des réserves suffisantes, susceptibles de subvenir à de tels incidents.

M. le président. Mon cher collègue, je vous prie de conclure.

M. Jean Beaufort. Je termine, monsieur le président.

Monsieur le secrétaire d'Etat, cette possibilité de subvention de l'Etat aux collectivités ne devrait-elle pas être systématisée par une dotation budgétaire spécifique, ce qui garantirait aux communes le financement des dépenses à engager et contribuerait à une détermination plus efficace des moyens à mettre en œuvre ?

Par ailleurs, ne pensez-vous pas qu'il conviendrait également de disposer d'une ligne budgétaire, qui pourrait provenir d'une affectation des fonds Polmar, afin que l'administrateur des affaires maritimes puisse disposer des moyens nécessaires aux opérations dont il assume la responsabilité ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez posé le problème du cargo *Hydo*.

J'ai personnellement suivi cette affaire dès le moment où ce bateau a commencé à avoir des problèmes et à dériver et tant qu'a subsisté du fuel dans ses soutes.

Nous avons immédiatement, ainsi que vous nous l'aviez demandé, réuni des experts, place Fontenoy. Après avoir examiné les différents aspects techniques, qui étaient très complexes, nous avons effectivement réussi le pompage du fuel résiduel contenu dans les caisses de service du navire. J'en profite pour rendre hommage au personnel qui a permis d'éviter à la commune de Camaret d'être polluée.

Je précise que le remboursement — l'argent ayant été avancé par l'Etat — sera demandé au propriétaire du navire.

Vous avez ensuite abordé le problème plus général du financement de ce type d'opération lorsque le déclenchement du plan Polmar n'est pas justifié et que la commune n'a pas les moyens financiers suffisants — ce qui était le cas — pour en supporter les dépenses.

Dans ce cas, le ministère de l'intérieur et de la décentralisation dispose, depuis l'accident du *Torrey Canyon*, d'une ligne budgétaire, qui a permis, à plusieurs reprises, d'accorder des subventions à des collectivités locales, chaque événement faisant l'objet d'une étude particulière.

J'ajoute que, dans le cadre de ces procédures, des démarches sont actuellement engagées auprès de mes collègues du Gouvernement afin d'améliorer le système actuellement en place. Je ne vous cache pas que, dans la période de rigueur que nous traversons, ce n'est pas très simple. Néanmoins, j'ai bien conscience que le système actuel, qui a permis une très nette amélioration par rapport à ce qui existait avant, est encore insuffisant. Je puis vous assurer de mon total soutien pour faire en sorte que les choses s'améliorent.

M. le président. La parole est à Mme Chaigneau.

Mme Colette Chaigneau. Monsieur le secrétaire d'Etat, les Charentais-Maritimes se sentent très concernés par votre projet de budget qui, comme les autres, n'échappe pas à la rigueur mais voit cependant ses crédits augmenter globalement de 8,6 p. 100.

Le déficit de la balance des produits de la mer s'aggrave. Il a atteint, en 1982, la somme de 4,5 milliards de francs.

Les moules font partie des cinq produits à forte valeur marchande qui pèsent pour moitié dans le déficit commercial. La conchyliculture peut et doit contribuer au rééquilibrage de notre balance du commerce extérieur et vous conviendrez avec moi, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il est plus agréable de déguster une moule charentaise ou un plateau de fruits de mer que de la sciure de cabillaud étrangère congelée !

Il faut donc dégager des crédits pour remembrer, revaloriser les concessions existantes, rechercher des sites nouveaux et augmenter notre production.

Le déferlement des moules espagnoles sur le marché européen risque d'hypothéquer l'avenir de nos mytiliculteurs, car l'avancée technique de l'Espagne pourrait être redoutable si nous-mêmes nous ne recherchions pas des technologies nouvelles.

Le domaine public maritime est un domaine fragile et convoité qu'il convient de concéder avec prudence. Aussi vous serais-je reconnaissante de bien vouloir faire le point sur les arrêtés d'application du décret du 22 mars 1983 qui revêt pour nous une importance considérable et qui a suscité bien des inquiétudes qui n'étaient pas toujours justifiées.

Il faut enregistrer avec satisfaction le fait que, conscient des limites d'une politique passive de protection, le Gouvernement accorde aux activités littorales et maritimes la place qui leur revient en engageant une vaste concertation avant même d'élaborer le projet de loi sur le littoral. Pourriez-vous également nous indiquer à quel stade en est cette consultation ?

Le secrétariat d'Etat dont vous avez la charge a, dès l'origine, manifesté sa volonté de contribuer à sauvegarder le patrimoine maritime français en appuyant les efforts des associations qui se battaient, jusqu'ici dans l'indifférence, pour préserver cet aspect de notre culture.

Mais s'il faut aider, y compris financièrement, la restauration des bateaux anciens, il faut aussi éviter de pénaliser par une taxation inadaptée les promoteurs de ces actions de sauvegarde.

Les plaisanciers sont nombreux au port des Minimes et vous savez le prix qu'ils attachent, comme nous Rochelais, au renom de notre navigation — le *Charente-Maritime* en est un bel

exemple. Or la taxe de francisation fait partie des problèmes qui nous préoccupent. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous donner des apaisements à ce sujet ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour féliciter de nouveau l'équipage et l'architecte du *Charente Maritime* qui a porté haut les couleurs de la France et de votre département, qui s'est directement engagé dans cette affaire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Vous m'avez d'abord interrogé sur la date de sortie des arrêtés qui font suite au décret relatif aux cultures marines. Deux de ces arrêtés ont été signés et les quatre autres le seront avant la fin de ce mois.

En ce qui concerne la mytiliculture, je partage votre souci. Il me paraît anormal que nous importions la moitié de notre consommation de moules alors que notre pays pourrait développer très rapidement cette production en recherchant les endroits les plus propices au développement de technologies nouvelles — je pense à la technique des longues lignes — dans le cadre des schémas de mise en valeur de la mer.

Par ailleurs, et je me permets d'insister sur ce point, il me paraît important d'engager une action tendant à épurer le plus possible tous les effluents qui se déversent dans la mer parce qu'ils polluent, certes, mais aussi parce qu'ils ont des effets extrêmement néfastes sur la qualité et sur le développement des différents coquillages. Des subventions seront d'ailleurs accordées par le biais du F.I.O.M., fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture, pour permettre la recherche et le développement de techniques nouvelles.

Vous m'avez interrogé aussi sur le projet de loi relatif à la protection et à l'aménagement du littoral. Je vous remercie d'avoir souligné que nous avons engagé une très vaste consultation. Elle fut en effet, sinon unique, du moins assez exceptionnelle.

Il ne s'agissait pas de présenter un projet de loi aux collectivités locales et aux responsables d'associations, mais de recueillir leurs préoccupations avant d'élaborer un projet de loi, qu'il vous appartienne, mesdames, messieurs les députés, de discuter et d'amender. Il ne s'agissait pas d'engager une consultation sur un texte, mais de savoir ce que tous ceux qui sont préoccupés par les problèmes du littoral souhaitent voir figurer dans une loi.

Les réponses, dont les deux tiers nous sont déjà parvenues, sont centralisées par les préfets des départements maritimes. Nous allons consacrer la fin de l'année, et peut-être le début de l'année 1984, à tirer parti de ces informations pour élaborer un projet de loi qui, je l'espère — mais cela dépend du calendrier parlementaire — pourra être débattu et voté dans le courant de l'année prochaine.

Je partage l'intérêt que vous manifestez pour le patrimoine culturel. Pour la première fois dans notre histoire, le ministère de la culture, en liaison avec le secrétariat d'Etat à la mer, a pris la décision de procéder au classement de bateaux anciens qui font partie de notre patrimoine maritime. Six décisions de classement ont d'ailleurs été prises.

A l'intention de ceux, et notamment des retraités aux modestes revenus, qui sont lourdement taxés pour la possession d'un vieux bateau de plaisance, je précise qu'un abattement de vétusté est appliqué à la taxe de francisation sur les navires de plaisance, en application d'un amendement gouvernemental du 22 octobre. Il en résultera une décade de 25 à 50 p. 100 suivant l'âge du bateau. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jagoret.

M. Pierre Jagoret. La Société nationale de sauvetage en mer, pour assurer sa tâche, dispose d'un matériel de haute qualité, donc onéreux, qu'il s'agisse de l'acquisition ou du fonctionnement.

Vous avez récemment reconnu, monsieur le secrétaire d'Etat, dans votre décision du 27 juillet dernier, que l'heure de fonctionnement d'une vedette de première catégorie coûtait environ 700 francs. Or il faut préciser que les sorties des vedettes de la S.N.S.M., si elles sont malheureusement parfois causées par des actions irresponsables, comme l'usage injustifiée de fusées de détresse, le sont également, de plus en plus fréquemment, sur ordre des autorités maritimes.

C'est la raison pour laquelle je vous demande s'il ne serait pas possible d'introduire une modification dans les statuts de la S.N.S.M. lui permettant de facturer au moins le remboursement du carburant aux responsables de la sortie, ce qui aurait, en outre, pour avantage de responsabiliser les usagers de la mer et plus particulièrement les plaisanciers.

D'autre part, dans le cas de sauvetage de biens, la S.N.S.M. est autorisée à demander le remboursement intégral des frais découlant de l'opération et à réclamer une somme forfaitaire de récupération des planches à voile qui s'élève à 500 francs. Cependant, la S.N.S.M. est dans la quasi-impossibilité de récupérer ces sommes du fait de la diversité des utilisateurs des pneumatiques de sauvetage, qu'il s'agisse d'ailleurs des pompiers, des C.R.S. ou des gendarmes.

Dans ce domaine, il serait bon qu'une meilleure coordination s'instaure entre les différents unités et qu'il leur soit demandé, par exemple par leur ministre de tutelle, de percevoir les sommes dues, qui seraient reversées à la S.N.S.M. Ainsi, la société pourrait-elle bénéficier d'un fonds de fonctionnement accru et surmonter enfin les énormes difficultés financières auxquelles elle est aujourd'hui confrontée et qui risquent, à terme, d'entraîner une grave démobilitation des bénévoles qui la servent, voire une disparition pure et simple de cette institution pourtant indispensable et appréciée de tous. Mais d'ores et déjà, monsieur le secrétaire d'Etat, un premier pas serait franchi si vous acceptiez d'accroître la participation de votre département au fonctionnement de la société.

Enfin, tout comme mon ami M. Beaufils, je souhaite que, l'an prochain, on consacre plus de temps au budget de la mer. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je tiens à rendre hommage, après vous, à la société nationale de sauvetage en mer et à ses bénévoles, auxquels bien des Français doivent la vie.

Le sauvetage de la vie humaine doit être gratuit. C'est un principe auquel, je n'en doute pas, vous êtes comme moi attaché.

Cela dit, s'il y a éventuellement récupération de biens — qu'il s'agisse d'une planche à voile ou d'un bateau — dès l'instant où des hommes ou des femmes prennent des risques, au péril de leur vie parfois, il me paraît normal que la S.N.S.M. ait droit à une indemnisation. J'ai donc rencontré le président de cette société à cette fin.

Il est vrai que cette indemnisation est parfois difficile à obtenir, les propriétaires de l'engin récupéré se refusant à payer une fois revenus à terre. Il faut alors engager un contentieux pour essayer de récupérer les sommes en cause.

A cet égard, deux mesures ont été prises cet été.

La première l'a été par la S.N.S.M., avec mon accord. Elle a consisté à actualiser les barèmes à partir desquels la société fixe, dans le cadre de la loi du 7 juillet 1967 relative aux événements de mer, les indemnités réclamées aux propriétaires des biens sauvés.

La seconde mesure a consisté à confier à la mission interministérielle de la mer le soin d'étudier les moyens d'harmoniser les indemnisations demandées par les administrations lorsque celles-ci procèdent à une assistance aux biens, et je crois que cela répond à votre souhait.

Cela étant, il est un principe budgétaire, auquel le Parlement est attaché, qui s'oppose à ce que les sommes perçues soient affectées directement à un organisme comme la S.N.S.M. En effet, ce n'est pas une amende que l'administration perçoit auprès des intéressés, mais une compensation de frais qui ont été engagés.

Par contre, je suis tout à fait disposé à ce que l'on aide davantage la Société nationale de sauvetage en mer. Sur ce point, je partage tout à fait votre préoccupation.

A cet égard, je suis heureux de vous annoncer, ainsi qu'à MM. Denvers, Duroméa et Peuziat, que le Gouvernement va déposer un amendement tendant à augmenter de manière significative la subvention d'investissement versée à la S.N.S.M.

Je vous informe par ailleurs que l'analyse détaillée des crédits de fonctionnement relatifs à l'entretien et à l'exploitation des ports maritimes à décentraliser, en application de la loi du 22 juillet 1983, a permis de revoir l'estimation initialement proposée, dans le projet de loi de finances pour 1984, des crédits à transférer à la dotation générale de décentralisation.

Le Gouvernement va donc déposer un autre amendement tendant à augmenter le montant prévu de ce transfert.

M. Pierre Jegouet. Très bien !

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat. Voilà ce qu'il faut retenir. Je suis heureux aujourd'hui de pouvoir vous donner satisfaction. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Mer ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : 11 240 960 francs ;
- « Titre IV : 496 963 599 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 566 333 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 181 478 000 francs.

TITRE VI. — SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 1 746 508 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 180 843 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.
(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Plusieurs députés socialistes. Et les amendements ?

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, peut-être n'ai-je pas été assez explicite tout à l'heure.

Je précise donc que le Gouvernement soumettra à l'approbation de l'Assemblée deux amendements, l'un tendant à augmenter la subvention d'investissement de la S. N. S. M., l'autre relatif au transfert des crédits de fonctionnement pour l'entretien et l'exploitation des ports maritimes à décentraliser, et que ces deux amendements seront déposés par le Gouvernement très prochainement.

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministre des transports, chargé de la mer.

URBANISME ET LOGEMENT (suite)

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de l'examen des crédits du ministère de l'urbanisme et du logement.

M. Guy Malandain, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Malandain, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour un rappel au règlement.

M. Guy Malandain, rapporteur pour avis. Monsieur le président, je ne puis que regretter les conditions dans lesquelles s'est déroulée la discussion du budget de l'urbanisme et le logement, si important pour la vie économique et sociale de ce pays. Commencée le 7 novembre, à dix-neuf heures, la discussion devait se poursuivre le 10 et nous voici réunis aujourd'hui, à dix-neuf heures, de nouveau, pour terminer l'examen de ce budget.

Je souhaite, monsieur le président, que vous transmettiez à qui de droit le regret du rapporteur pour avis, qui, je le sais, est partagé par d'autres parlementaires.

M. Parfait Jans. C'est aussi celui du groupe communiste !

M. Guy Malandain, rapporteur pour avis. Le retard est dû au fait que la discussion du budget de la culture a pris deux fois plus de temps qu'il n'était prévu. Je ne méconnais pas l'importance de celle-ci. Mais je pense qu'il est une forme de culture qui s'appelle la discipline collective, et qu'il ne faut pas l'oublier. (Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Je vous donne acte de votre observation, monsieur Malandain. Je la transmettrai à la conférence des présidents.

Par courtoisie vis-à-vis du ministre de l'urbanisme et du logement, nous irons jusqu'au bout de la discussion de ces crédits, afin de ne pas la tronçonner une fois de plus.

Je fais appel à la discipline collective des parlementaires et du ministre, car nous ne pouvons guère aller au-delà de vingt heures, ce qui aura déjà pour effet de reporter la séance de nuit à vingt-deux heures.

Lundi 7 novembre, l'Assemblée a abordé la phase des questions.

Pour le groupe communiste, la parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. La fédération C. G. T. du bâtiment a dénoncé le scandale de l'existence d'une cotisation dite professionnelle prélevée par les fédérations patronales du bâtiment et des travaux publics et basée sur la masse salariale brute.

Ce sont des centaines de millions que s'approprie ainsi le patronat. Cette situation m'inspire trois réflexions.

Premièrement, ces cotisations se répercutent sur le prix des entreprises du bâtiment et des travaux publics et viennent gréver d'autant le coût de la construction.

Deuxièmement, en aucun cas les fédérations patronales ne peuvent prétendre être les seuls défenseurs des entreprises et des intérêts de la profession. Bien au contraire, le patronat — lié à la droite — mène, depuis des années, une politique de casse et de redéploiement vers l'étranger de l'outil industriel. Des centaines de milliers d'emplois ont été perdus, tandis que les profits des grands groupes n'ont cessé de croître tout comme le coût de la construction.

Les organisations syndicales de salariés, par leur activité, défendent plus et mieux les intérêts de la profession. Pourquoi cette cotisation prélevée sur les richesses tirées du travail des salariés ne leur revient-elle pas en partie ?

Je note enfin — c'est ma troisième réflexion — que bien des zones d'ombre subsistent sur la gestion et l'utilisation à la seule discrétion du patronat, des fonds des caisses de congés payés ou encore des fonds de garantie décennale.

Ne serait-il pas temps qu'un vent de démocratie souffle sur la gestion de ces sommes considérables et que les travailleurs soient informés par leurs syndicats et décident paritairement de l'utilisation de ce qui est une partie du produit de leur travail ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'urbanisme et du logement.

M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme et du logement. Je vous remercie, monsieur le président, d'accepter que l'examen de ce budget se poursuive jusqu'à son terme. J'essaierai pour ma part d'être aussi concis que possible dans mes réponses.

Monsieur Odru, le problème que vous avez soulevé concerne, vous le savez bien, les professionnels, et plus particulièrement les adhérents aux différentes organisations syndicales représentatives dans le B.T.P. C'est donc une question qui ne concerne pas directement le Gouvernement.

Néanmoins, celui-ci doit veiller à ce que les questions qui présentent un intérêt collectif pour la profession soient traitées dans la plus grande clarté. Il en est ainsi de la qualification des entreprises du bâtiment, dont la responsabilité est confiée à l'Organisme professionnel de qualification et de classification du bâtiment.

En concertation avec la profession, nous avons fait évoluer les règles de financement de façon à faire apparaître ce qui, dans la cotisation aux fédérations professionnelles, contribue au fonctionnement de l'O.P.Q.C.B., par opposition à la part effective au fonctionnement du syndicat patronal lui-même. L'O.P.Q.C.B. se trouve ainsi ouvert aux entreprises syndiquées comme aux entreprises non syndiquées et les tarifs d'accès à cet organisme sont les mêmes pour toutes.

Je confirme enfin de la façon la plus catégorique que l'accès aux marchés publics ne dépend en rien de l'appartenance syndicale d'une entreprise.

M. le président. La parole est à M. Jans.

M. Parfait Jans. Nous mesurons à sa juste valeur le chemin parcouru depuis deux ans dans le secteur de l'habitat et du cadre de vie. Il faut poursuivre dans cette voie.

Il conviendrait, dans le domaine des organismes H.L.M., de démocratiser les conseils d'administration des sociétés anonymes H.L.M. d'où sont exclus les locataires, leurs représentants et les élus locaux. De ce fait, trop de sociétés anonymes ne se préoccupent que des seuls aspects de gestion sans intégrer dans leurs préoccupations les éléments de la vie sociale.

A notre avis, la démocratisation doit être étendue à l'ensemble des sociétés et organismes qui construisent ou gèrent un patrimoine social financé par des fonds publics ou semi-publics. Je pense en particulier aux financements de la Caisse des dépôts ou du Crédit foncier.

Autre aspect de ces problèmes : il faut donner aux communes les moyens de peser plus efficacement dans l'évolution de leur tissu urbain. Mais cela passe, par exemple, par la mise en œuvre des recommandations du rapport Bonnemaison en matière d'attribution des logements sociaux par les maires.

Il est certain que si les maires des communes de gauche, où sont situés des quartiers socialement dégradés, avaient pu mieux intervenir dans le processus qui a conduit à cette situation, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

En fait, il est clair que la droite a mené une politique ségrégative active passant bien souvent par les contingents préfectoraux et, dans une certaine mesure, par le 1 p. 100 logement.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous faire connaître votre opinion sur ces questions ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'urbanisme et du logement. Comme vous le savez, le contrat cadre signé le 31 mars 1982 par l'union des H.L.M. prévoit l'amélioration du fonctionnement des organismes afin de rapprocher ceux-ci des collectivités locales et des usagers.

Le développement de la concertation avec les usagers s'est traduit par la mise en place, dans de nombreux départements, de commissions mixtes H.L.M.-usagers et de commissions départementales ou locales traitant le problème des loyers impayés.

Dans les offices d'H.L.M., le décret du 22 mars 1983 a, par ailleurs, renforcé la présence des locataires.

En ce qui concerne les sociétés anonymes d'H.L.M., leur fédération doit faire très prochainement une proposition aux pouvoirs publics afin qu'une avancée significative intervienne en la matière.

La question se pose d'ailleurs dans des termes identiques pour les sociétés d'économie mixte fournissant des services ou gérant des logements locatifs. Pour ces sociétés, la participation des

usagers ou des locataires aux organes dirigeants a fait l'objet d'études et de premières consultations, notamment auprès des associations représentatives de locataires.

Ce processus de démocratisation est conforme à l'esprit de la loi du 22 juin 1982 et je considère même qu'il est nécessaire pour que se développent pleinement les potentialités de cette loi.

En ce qui concerne les règles d'attribution de logements H.L.M., elles ont été fixées il y a quinze ans et sont, aujourd'hui, je vous l'accorde, complètement dépassées. Mon prédécesseur, M. Quilliot, avait donc décidé de modifier la réglementation en vigueur, pour l'adapter, d'une part, à l'évolution qu'a connue ces dernières années le patrimoine social et, d'autre part, à la nouvelle répartition des responsabilités qu'introduit la décentralisation.

Les nouveaux textes sont actuellement en préparation. Ils devront permettre de mieux lutter contre la ségrégation sociale en favorisant plus efficacement l'objectif d'une composition équilibrée de la population et en évitant les concentrations des familles les plus modestes dans certaines villes ou dans certains quartiers.

Des procédures précises de concertation devront permettre de concilier à la fois le souci d'accroître la responsabilité des élus municipaux et des gestionnaires de logements et celui de conserver à l'Etat son rôle indispensable d'arbitre et de garant des solidarités nationales.

Sachez en tout cas que je veillerai pour ma part à ce que les aspects les plus bureaucratiques des mécanismes actuels soient abandonnés au profit d'une véritable transparence des règles d'attribution appliquées par chacun.

M. le président. La parole est à M. Soury.

M. André Soury. Je veux évoquer une nouvelle fois la nécessité de nouvelles dispositions de financement pour aider les offices et sociétés H.L.M. ainsi que les communes à mieux équiper les quartiers à forte proportion d'habitat social en petits commerces, en locaux d'artisans, de professions libérales, en locaux d'associations, mais aussi en terrains et en salles de sports. En effet, on ne peut pas, comme c'est encore le cas, limiter la vocation des offices ou sociétés H.L.M. à réaliser et à gérer des locaux à usage d'habitation.

Leur vocation doit être de donner plus d'unité et une plus grande richesse à l'organisation des grands ensembles afin d'améliorer les conditions de vie des familles et des jeunes.

Ceux qui ont engagé de réels efforts de réanimation ou de reprise de quartiers dits sensibles savent que la réussite de l'entreprise dépend pour une part non négligeable de l'existence de tels équipements. Or il n'existe pas à notre avis de conditions de financement suffisamment efficaces. Il y a plus d'un an, à une question émise sur ce même sujet, votre prédécesseur avait répondu qu'il faisait étudier un assouplissement de la réglementation lorsqu'il s'agissait de logements vacants ou faisant l'objet de réhabilitation.

Pouvez-vous nous dire ce qu'est devenue cette étude ? Pouvez-vous nous indiquer dans quelles conditions vous entendez dégager des solutions satisfaisantes pour répondre au besoin sur lequel j'ai appelé votre attention, afin de recréer dans les concentrations d'habitat la dimension spatiale, sociale et urbaine qui leur fait défaut ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'urbanisme et du logement. Ayant pris mes fonctions il y a un mois seulement, je vais examiner l'étude à laquelle vous avez fait allusion et je vous propose de vous répondre ultérieurement, par écrit, dans des délais très brefs.

M. André Soury. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Jans.

M. Parfait Jans. Le 0,9 p. 100 pour le logement ne remplit que très mal le rôle social qui devrait être le sien. L'essentiel de cette collecte générée par les travailleurs, et qui devrait donc leur revenir, a été détournée et récupérée par le grand patronat au travers d'organismes collecteurs tentaculaires.

Tous les défauts constatés dans l'évolution, le fonctionnement et l'utilisation du 1 p. 100 semblent avoir pour origine le fait que les salariés ont été écartés des centres de décision concernant l'affectation et l'utilisation de ces sommes considérables. Aux termes de la législation actuelle, les comités d'entreprise ne sont

que consultés sur le 1 p. 100 : le chef d'entreprise décide de tout, depuis le choix des organismes collecteurs jusqu'aux représentants de l'entreprise dans les assemblées générales et les conseils d'administration des organismes collecteurs.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que le 1 p. 100 ne contribue que très mal à la mise en place de la politique sociale souhaitée par la majorité des Français.

Certes, je ne méconnais pas les premières actions engagées par le Gouvernement : table ronde sur le 1 p. 100, suivie de la mise en place d'un comité national du 1 p. 100. Mais ne serait-il pas temps que ce 1 p. 100, tout en gardant son caractère de financement complémentaire du logement, trouve rapidement une nouvelle efficacité économique et sociale en faveur des salariés, ce qui suppose de démocratiser cette institution à tous les niveaux — organismes collecteurs, U.N.I.L., A.F.I.C.I.L. — et, en premier lieu, au niveau du comité d'entreprise, qui devrait en maîtriser l'utilisation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'urbanisme et du logement. Je ne méconnais pas, monsieur Jans, le problème que vous venez de poser.

Deux considérations m'apparaissent commandant la recherche d'une meilleure efficacité de cette ressource privilégiée qui a atteint, je le rappelle, plus de 10 milliards de francs en 1982.

Première considération : son caractère souple et décentralisé doit être préservé car il est la condition d'une participation effective de tous les partenaires sociaux. Mais celle-ci doit se développer plus activement que par le passé.

Deuxième considération : une meilleure répartition de ses emplois entre les divers types d'utilisateurs et d'actions doit être recherchée, vous avez raison de le souligner, pour garantir une convergence des efforts de l'Etat, des collectivités locales et des utilisateurs du 0,9 p. 100 au profit d'une véritable politique sociale de logement.

Cette double orientation, retenue par M. Quilliot et confirmée par la signature d'un protocole d'accord Etat-U.N.I.L. en mai 1983, suppose un renforcement du paritarisme à tous les niveaux, une plus grande clarté de gestion des collecteurs et de leurs filiales et, surtout, une concertation et une coordination accrues, assurées au niveau national au sein du comité national du 1 p. 100, et sur le plan départemental au sein des comités départementaux de l'habitat.

Le comité national a d'ores et déjà décidé l'élaboration de statistiques plus fiables, qui permettront de mieux cerner les conditions réelles d'utilisation du 1 p. 100.

Des conventions passées avec les services départementaux de l'Etat se développent également pour assurer une meilleure cohérence de l'utilisation des fonds publics et parapublics dans le logement.

J'attache une grande importance à ce qu'un bilan de ces efforts communs soit tiré dès le printemps prochain sur l'ensemble des sujets évoqués dans le protocole d'accord.

Si les progrès réalisés devaient se révéler insuffisants, je n'hésiterais pas à me retourner vers les partenaires de l'Etat et à envisager de nouvelles modalités de collaboration avec eux.

M. le président. La parole est à M. Soury.

M. André Soury. L'architecture connaît, monsieur le ministre, une crise générale qui a des effets sur la qualité de conception et de réalisation des constructions et met véritablement en péril les professions intéressées.

Les raisons profondes de cette situation sont à rechercher dans la gestion de la droite, pour qui le bâti relève avant tout de la spéculation foncière et immobilière, et pour qui l'architecture n'est qu'accessoire.

Les résultats de cette politique, désastreux pour la pratique architecturale, particulièrement dans le domaine des constructions sociales, ont entraîné une très large condamnation de cette conception.

Au contraire, nombre de municipalités de gauche, dans le cadre d'une gestion démocratique de l'habitat, ont soutenu une autre conception du rôle de l'architecture, visant à enrichir le patrimoine, à sensibiliser le public, à répondre aux aspirations à la qualité du cadre de vie de la population.

Parallèlement, l'expérience des C. A. U. E., aux limites certaines, a montré qu'une nouvelle conception d'assistance architecturale était possible, servant tout à la fois les intérêts du public et de la collectivité ainsi que ceux des professionnels.

Nombre d'architectes ont placé leur espoir dans la victoire de la gauche. On allait enfin s'attaquer à l'ordre, ainsi qu'à la loi de 1977, dont la responsabilité dans la situation actuelle est écrasante, et réformer le système du concours.

Une ample consultation des praticiens a été engagée sur ces problèmes. Je souhaiterais connaître ses résultats et les mesures envisagées afin que le domaine architectural soit reconnu d'intérêt public.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'urbanisme et du logement. Je crois avoir répondu pour l'essentiel à vos préoccupations dans mon intervention liminaire, il y a un peu plus d'une semaine. J'ai rappelé à cette occasion l'importance du développement de l'architecture ainsi que les problèmes qui se posent actuellement aux maîtres d'œuvre. J'ai souligné à quel point il est nécessaire et urgent de modifier un certain nombre de dispositions de la loi de 1977. J'avance actuellement dans cette voie, en concertation avec toutes les parties intéressées. Vous comprendrez que je ne veuille pas me prononcer en public alors que cette concertation est engagée, mais ne doutez pas que nous irons dans le sens que vous avez indiqué.

M. André Soury. L'essentiel, c'est que ça avance ! (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. Jans.

M. Parfait Jans. Les spéculateurs et les affairistes continuent à vider les centres urbains des populations modestes pour y implanter bureaux, résidences ou hôtels de luxe. La rareté de l'offre et l'accroissement de la demande rendent inaccessibles à la majorité des Français des logements où le niveau des loyers atteint 4 000 à 6 000 francs par mois pour quatre pièces. Pour ceux qui, faute d'autre solution, se résignent à de tels niveaux de loyer, on imagine aisément l'ampleur du sacrifice consenti pour se loger.

Ne conviendrait-il pas, pour ces logements où le niveau des loyers est trop élevé, de ne pas appliquer uniformément l'indice de hausse qui sera retenu pour 1984 ? Ne faut-il pas aller progressivement, en jouant sur des augmentations différenciées, vers un resserrement de l'échelle des loyers pour des logements comparables ?

Par ailleurs, l'évolution des charges — plus de 15 p. 100 en 1983 — est supérieure à l'augmentation du coût de la vie. Les charges tendent ainsi, de plus en plus fréquemment, à devenir un second loyer.

Nous savons que le coût de l'énergie continue de peser lourdement dans les charges, où le poste chauffage représente souvent l'essentiel. De ce point de vue, pourquoi ne pas lever l'obligation de conventionnement et de passage à l'A.P.L. pour les crédits dégagés dans le cadre du fonds spécial de grands travaux, crédits qui pourraient servir en priorité à des opérations de gros entretien, d'isolation thermique ou acoustique, dont la nature est différente des opérations plus lourdes subventionnées par les primes PALULOS ?

Ne serait-ce pas la voie d'une efficacité nouvelle permettant d'économiser l'énergie sans tomber dans la logique ségrégative et inflationniste de la loi de 1977 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'urbanisme et du logement. Chacun le sait, les charges évoluent plus rapidement que l'ensemble des prix. Ce phénomène est tout à fait regrettable, mais il n'est pas surprenant puisque, ainsi que vous l'avez signalé, le combustible utilisé pour le chauffage représente 50 à 60 p. 100 de l'ensemble des charges. Or l'augmentation annuelle du prix du combustible est bien supérieure elle-même à celle des prix.

Cependant, je ne considère pas que cette hausse des charges soit une fatalité. Plusieurs solutions peuvent permettre de la maîtriser. D'abord, l'implication des usagers eux-mêmes dans leur évolution ; ensuite, le développement des économies d'énergie.

La loi du 22 juin 1982 a introduit des innovations dans ce domaine : latitude offerte aux locataires de vérifier les factures correspondant aux charges indiquées ; négociation d'accords collectifs sur la maîtrise des charges ainsi que sur les travaux, en particulier les travaux tendant à économiser l'énergie ; possibilité offerte aux propriétaires d'augmenter les loyers au-delà de la norme générale lorsqu'ils réalisent des travaux d'économie d'énergie permettant de diminuer les charges.

En outre, l'Etat encourage par des aides budgétaires et fiscales les travaux d'économie d'énergie, notamment dans l'habitat ancien.

Enfin, les tranches du fonds spécial de grands travaux ont permis un large développement de cette action d'économie d'énergie. Je rappelle que, dans le patrimoine H. L. M., le rythme de réhabilitation a doublé en deux ans, ce qui est loin d'être négligeable.

Quant aux loyers, vous connaissez les règles telles qu'elles ressortent de la loi du 22 juin 1982. Cette loi prône la négociation, mais celle-ci n'a abouti à un accord que dans le secteur II, celui des investisseurs institutionnels, des assurances et des sociétés immobilières d'investissement. Cet accord, publié au *Journal officiel*, prévoit que la hausse des loyers en cas de nouvelle location sera au plus égale à l'évolution de l'indice du coût de la construction plus 4 p. 100.

Pour les contrats en cours, et dans les secteurs où aucun accord n'a été conclu, un décret devrait fixer, conformément à la loi, les hausses de loyers autorisées à 80 p. 100 de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Des hausses supplémentaires pourront être autorisées lorsque des travaux d'amélioration auront été réalisés.

L'accord intervenu dans le secteur III montre, de la même façon que l'accord intervenu l'an dernier dans le secteur II, c'est-à-dire celui des sociétés d'économie mixte, que la concertation entre bailleurs et locataires peut être constructive. Je signale d'ailleurs qu'un autre accord a été signé dans ce secteur quant à la définition des travaux pouvant donner lieu à majoration supplémentaire.

Tout cela prouve que, contrairement à certains propos excessifs que l'on peut entendre ici et là, l'application de la loi du 22 juin 1982 progresse et tend, dans la mesure du possible — mais il est vrai que c'est une nouvelle habitude à prendre — à développer la concertation entre les bailleurs et les locataires.

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Un grand nombre d'entreprises du secteur public, notamment les filiales des groupes C. G. E. et Saint-Gobain, œuvrent dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Elles représentent quelque 100 000 salariés et peuvent peser d'un grand poids dans l'effort à conduire dans ce secteur pour sortir de la crise et inverser la tendance aux suppressions d'emplois.

Nous avons eu et nous aurons l'occasion de débattre de la situation d'ensemble du B. T. P. Je n'y reviendrai donc pas, sinon pour tirer à nouveau la sonnette d'alarme.

Un des moyens pour en sortir consiste, pensons-nous, en la mise en place d'un grand secteur public cohérent dans le B. T. P. Ce secteur pilote, à la fois sur le plan économique et sur le plan social, pourrait être constitué autour d'entreprises publiques importantes.

Or, les deux groupes Saint-Gobain et C. G. E. ne retiennent pas le B. T. P. comme axe stratégique de développement. Ne faudrait-il pas au contraire réaliser cet outil, qui pourrait devenir un des fers de lance de la construction ? Nous pensons que Saint-Gobain devrait faire de la modernisation de son secteur entreprises une priorité.

Ne faut-il pas miser sur un tel secteur public B. T. P. pour développer de façon significative l'effort de recherche, revaloriser les professions du bâtiment, notamment par l'amélioration des conditions d'emploi, de rémunération et de qualification, s'attaquer aux gâchis et réduire les coûts de construction, enfin, contribuer à l'industrialisation de l'outil de production dans le B. T. P. ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'urbanisme et du logement. Je tiens à préciser que l'avenir immédiat du secteur du B. T. P. est l'une de mes préoccupations majeures, en raison de sa fonction même, qui est de répondre à des besoins de la population, en raison aussi de l'effet d'entraînement économique qu'il peut avoir dans notre pays.

Pour toutes ces raisons, lorsque l'on s'attache à développer ce secteur, il faut s'intéresser bien entendu, tout autant aux grandes entreprises — vous venez de le faire en suggérant que celles-ci, notamment les entreprises publiques, aient un effet d'entraînement sur le reste du secteur — qu'à ces 280 000 petites entreprises qui forment le tissu du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Plus précisément, s'agissant de votre suggestion concernant Saint-Gobain et C. G. E., dont vous souhaitiez une plus large implication dans la politique gouvernementale en matière de bâtiment et de travaux publics, je tiens à souligner que mon ministère est représenté au sein de leurs conseils d'administration respectifs par le directeur de la construction et par celui des affaires économiques et internationales. Ils y suivent donc de près ce qui s'y passe, et voient comment les objectifs de ces deux entreprises s'intègrent dans la politique d'ensemble en matière de bâtiment et de travaux publics.

Je tenais donc à ce que vous sachiez que l'attention de mon ministère est très fortement mobilisée sur le développement de ce secteur et sa modernisation, ce qui est tout aussi important.

M. le président. Pour le groupe du rassemblement pour la république, la parole est à M. Durr.

M. André Durr. Monsieur le ministre, force m'est de constater la contradiction du dispositif budgétaire adopté, avec la politique maintes fois proclamée par le Gouvernement de soutenir le bâtiment, actuellement en chute libre, et plus spécifiquement le logement.

En effet, dans sa partie dépenses, le projet de budget traduit non seulement l'abandon de la priorité de cette activité, mais aussi la résignation des pouvoirs publics à une nouvelle frustration des candidats au logement, y compris au logement social.

Dans sa partie ressources, le projet diminue les incitations fiscales — suppression d'exonérations de taxe foncière, plafonnement des déductions d'intérêts d'emprunt — sans les assortir des mesures positives que la commission du IX^e Plan pour le financement du logement avait présentées comme absolument indissociables pour accroître l'efficacité économique et sociale des ressources disponibles.

Les professionnels du bâtiment, et plus particulièrement ceux du Bas-Rhin que j'ai l'honneur de représenter ici, souhaiteraient savoir, à juste titre — et je me fais là leur interprète — si la satisfaction des besoins en logement et l'activité du bâtiment demeurent ou non une priorité.

Dans l'affirmative, quelles mesures sont envisagées pour inverser le courant ? Surtout, quand interviendront-elles ?

Votre prédécesseur, venu à Strasbourg il y a quelques mois, m'avait donné, personnellement, des assurances à ce sujet. Vous avez répondu, mais seulement partiellement, à la question de mon excellent collègue M. Gengenwin il y a une semaine : J'aimerais bien que vous me donniez quelques assurances complémentaires.

Je souhaite également que vous me précisiez sous quelle forme et à quelle date les quelque 4 milliards de francs « gagnés » par l'Etat aux dépens des propriétaires et acquéreurs de logement seront utilisés pour le soutien et la relance du secteur concerné.

Je vous remercie vivement pour votre réponse, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur Durr, dans le cadre de ce débat, je ne peux pas répondre dans le détail, vous le comprendrez aisément, à une question relative à une situation locale. Mais je suis prêt à répondre directement, par écrit ou en vous rencontrant.

En revanche, vous m'avez interrogé sur un sujet qui me concerne très directement en tant que ministre de tutelle du B. T. P. : le Gouvernement ne serait-il pas en train d'abandonner le secteur du logement ? Pour reprendre vos termes, ne se résignerait-il pas à un effondrement de ce secteur ?

Je tiens à vous redire — je l'ai fait la semaine dernière — de la façon la plus claire que le soutien à l'activité du secteur du bâtiment constitue la priorité de mon action. Je vais vous citer quelques chiffres.

En matière de logement, c'est le Gouvernement mis en place après mai 1981 qui a rajouté, par le collectif, 50 000 logements sociaux au budget, ce même Gouvernement les a conservés en 1982 et en 1983 et il les conservera également en 1984.

Ce Gouvernement a aussi plus que doublé les aides à l'amélioration des logements, sociaux depuis 1981 et il a retenu un programme ambitieux de réhabilitation pour toute la durée du IX^e Plan : 700 000 logements avec une priorité en faveur des quartiers dégradés, ce qui améliorera la vie de 500 000 familles vivant dans ces quartiers.

Depuis le début de l'année 1983, plus de quinze mesures, monsieur Durr, ont été prises pour soutenir l'activité du secteur. Je ne veux pas toutes les citer, mais je mentionnerai simplement : la baisse du taux des P.A.P. au 1^{er} janvier et au 1^{er} août — le taux de la première annuité est désormais de 9,45 p. 100 ; la possibilité de louer des logements financés à l'aide de P.A.P. et non commercialisés, ce que j'ai eu l'occasion de rappeler récemment à M. Galley qui m'avait posé la question ; la baisse des taux et la majoration des prix plafonds des prêts conventionnés, sans parler de bien d'autres mesures que je ne rappellerai pas.

Le projet de budget pour 1984 est là, et je crois qu'il faut savoir le lire, pour montrer toute l'attention que le Gouvernement porte à ce secteur. Quelques chiffres : 70 000 P.L.A. ; 150 000 P.A.P. ; 160 000 prêts conventionnés ; 1 milliard 300 millions de francs de primes P.A.L.U.L.O.S. ; 512 millions de francs de P.A.H., sans oublier l'effet de la seconde tranche du fonds spécial de grands travaux.

Quant à la modernisation de l'industrie du bâtiment et des travaux publics, c'est l'un des points forts de ma politique. J'ai eu l'occasion de le dire récemment lors de l'inauguration du salon Bâtimat : « Les industriels pourront désormais accéder aux crédits du fonds industriel de modernisation — le F.I.M. — et aux prêts à moyen et à long terme à taux privilégiés accordés par les banques grâce aux ressources du Coévi. » Voilà, je crois, une mesure positive en la matière.

Pour l'exportation, le Gouvernement fait beaucoup. Ce n'est pas un hasard si ce secteur place la France en troisième position dans le monde.

Voilà pourquoi je crois qu'il est difficile de prétendre, monsieur le député, que le Gouvernement abandonne ce secteur ou se résigne à son déclin. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Hory.

M. Jean-François Hory. Je vais faire souffler un petit vent tropical dans cet hémicycle, car ma question porte sur le programme 1984 d'habitat social à Mayotte. (*Sourires.*)

Monsieur le ministre, vos services conduisent, à Mayotte, un effort très intéressant d'adaptation à un milieu très spécifique des techniques d'aide à l'habitat social.

L'objectif de ce programme est de parvenir à hausser d'ici à 1990 la moitié des 20 000 cases précaires et insalubres de l'île à un niveau d'hygiène et à des normes de confort satisfaisants, sans toutefois que ce soit le luxe.

Depuis 1980-1981, en particulier, cette opération est sortie de sa phase expérimentale pour se rapprocher du rythme correspondant aux objectifs initiaux. Cependant, l'acuité des besoins et la qualité de l'accueil réservé par la population aux nouvelles techniques de construction sont telles qu'il importe désormais d'accélérer sensiblement la cadence de ces réalisations, à bien des égards exemplaires.

En effet, loin de constituer une forme quelconque d'assistance ou de prise en charge, ce programme est caractérisé au contraire par la participation très active des habitants de Mayotte et par la mobilisation des mécanismes traditionnels d'entraide à l'intérieur des villages mahorais.

Par ailleurs, le déroulement technique du programme « habitat social » a emprunté des voies qui méritent d'être énumérées : la résurgence des techniques traditionnelles de construction, la réhabilitation des matériaux locaux, la diminution consécutive des importations et la connexion du programme avec l'enseignement technique par la gestion conjointe de chantiers de formation-production.

Au total, il s'agit d'un remarquable exemple de développement autocentré, susceptible non seulement de répondre à l'attente de la population, mais aussi d'intéresser dans la région les Etats voisins confrontés à la même problématique de développement.

Lors de la présentation de votre projet de budget, j'ai entendu que vous vous proposiez d'affecter 488 millions de francs à la ligne budgétaire « habitat social dans les départements d'outre-mer » pour 1984. La répartition de ce crédit permettra-t-elle d'attribuer à Mayotte une dotation proche des 20 millions de francs nécessaires à la poursuite régulière et harmonieuse de ce programme, à tous égards intéressants ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur Hory, vous me voyez un peu gêné pour répondre de manière précise à la question que vous m'avez posée : la collectivité de Mayotte bénéficiera-t-elle d'une enveloppe de 20 millions de francs en 1984 ?

D'abord, le projet de loi de finances pour l'an prochain n'est pas encore voté et je ne peux pas me prononcer sur l'ensemble des dotations consacrées au logement social outre-mer.

Ensuite, au sein de la ligne budgétaire unique, la ventilation à laquelle il est traditionnellement procédé entre les cinq départements d'outre-mer et Mayotte n'interviendra qu'au début du mois de janvier prochain.

Cela étant, je n'éluderai pas votre question et vous dirai que l'expérience mahoraise, que vous venez de nous décrire rapidement, de construction de logements sociaux, sera poursuivie. Il m'a été rapporté, et vous venez de le rappeler, qu'il s'agissait d'une expérience originale, exceptionnelle même aux plans économique, social et surtout technique. Il m'a été proposé d'en faire une expérience pilote exportable dans de nombreux pays, je vous promets d'examiner la question.

Pour en revenir aux crédits budgétaires, vous n'ignorez pas que depuis 1981, l'Etat a consenti un effort considérable pour le logement social outre-mer. Vous venez de citer le montant de la dotation prévue pour 1984 : 488 millions de francs, contre 458 millions de francs en 1983, 420 en 1982, 340 en 1981. Ces chiffres vous montrent bien la progression.

Dans ces chiffres, la part de crédits budgétaires revenant à Mayotte n'a cessé de progresser, précisément parce que les résultats obtenus dans votre collectivité sont tout à fait remarquables. Je ne vois pas ce qui pourrait a priori s'opposer à ce que les crédits affectés à Mayotte pour 1984 ne s'insèrent pas dans la progression logique de ces trois dernières années. Sachez en tout cas que pour ce qui me concerne, je m'y emploierai.

M. le président. La parole est à M. Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre, notre collègue M. Porthault, retenu dans sa circonscription, aurait aimé vous entretenir des problèmes du bâtiment et des travaux publics. Je le ferai à sa place.

Vous savez comme nous tous que le secteur du bâtiment et des travaux publics traverse, depuis de nombreuses années, une crise de plus en plus sévère. Ces difficultés ne sont pas récentes et elles semblent partagées par de nombreux autres pays occidentaux, mais elles présentent actuellement un caractère préoccupant.

Conformément aux orientations du IX^e Plan, le Gouvernement s'est assigné deux objectifs : vendre mieux en France et à l'étranger et assurer la modernisation de l'appareil productif.

Ainsi des efforts sont entrepris pour maîtriser l'évolution des coûts de production, développer la recherche, renforcer la position du B.T.P. sur le marché international.

Ces actions de soutien se traduisent notamment par le développement d'une procédure spécifique, les « contrats de croissance ». Il s'agit essentiellement d'aider les petites et moyennes entreprises qui manquent de fonds propres à maintenir et à développer leurs activités, sur de nouveaux marchés, à favoriser le développement de l'exportation, la reconquête du marché intérieur et l'amélioration de leur productivité.

En effet, d'une manière générale, on assiste actuellement à l'accroissement de la présence des grands groupes du bâtiment sur les marchés locaux. Ces groupes ont tendance à n'offrir aux entreprises locales qu'un rôle de sous-traitant, et encore quand ils le font.

Alors, la mise en place de conventions de programmes de fournitures, de groupements de commandes entre maîtres d'ouvrages sociaux et industriels ne risque-t-elle pas d'éliminer des entreprises de taille moyenne ou petite aptes à l'innovation et d'encourager une situation de monopole favorisant des augmentations ultérieures ou une baisse de la qualité architecturale ?

Monsieur le ministre, quelles actions envisagez-vous de développer afin d'aider les P.M.E à participer à cet effort de modernisation et de coordination, grâce notamment aux contrats de croissance — tout en préservant leur autonomie — pour réussir à maîtriser les coûts de production dans le respect de la qualité architecturale des constructions ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur Chauveau, je m'adresse à vous ainsi qu'à M. Porthault, censé poser la question, sachez que pour répondre à vos préoccupations, largement partagées par cette assemblée, j'ai proposé aux professionnels du bâtiment il y a quelques jours, à Bâtimat, un grand programme de modernisation.

D'ores et déjà, plusieurs mesures ont été prises et des moyens mis en œuvre, comme les contrats de croissance que l'on appellera désormais « contrats de modernisation » — l'expression est mieux adaptée.

A ce jour, les programmes de développement de soixante entreprises bénéficiaires de contrats de croissance doivent conduire, sur cinq ans, à la création de 10 000 emplois.

Parmi ces soixante entreprises, la plupart sont des P.M.E. L'effort sera amplifié puisque les crédits des contrats sont portés de 20 millions de francs en 1982 à 30 millions de francs en 1983 pour atteindre 35 millions de francs en 1984.

Une autre mesure concerne l'aide aux industriels sous forme de conventions — programme de fournitures. L'objectif est de rendre nos industries plus compétitives et plus résistantes à la pénétration des produits étrangers.

Je rappelle que le secteur du bâtiment et des travaux publics enregistre des résultats sensiblement positifs à l'exportation. Quelques chiffres : pour le premier semestre de 1983, le montant des contrats conclus à l'exportation s'élève à 34,184 milliards de francs, contre 31,781 milliards pour le semestre correspondant de l'année dernière et 23,44 milliards pour le deuxième trimestre de 1982. Vous voyez que la progression est rapide.

Nous avons mis au point un dispositif important pour que les P.M.E. de ce secteur s'insèrent davantage dans ce mouvement positif à l'exportation. Je réponds là à une de vos préoccupations. D'abord, nous permettons aux P.M.E. de gros œuvre de s'associer aux grandes entreprises générales qui peuvent intervenir à l'exportation en cotraitance. Ce principe a d'ailleurs été en quelque sorte expérimenté dans le cadre de l'accord franco-algérien. Ensuite, nous favorisons l'association entre des P.M.E. de second œuvre et des grandes entreprises générales, ce qui permet de développer l'information des P.M.E. sur les marchés conclus à l'exportation par les grandes entreprises générales. Enfin, nous tenons à améliorer les rapports entre sous-traitants et entreprises générales, notamment sur le plan des garanties accordées par la C.O.F.A.C.E.

Cet ensemble, qui me semble cohérent et dynamique, va dans le sens de l'efficacité que vous souhaitez.

M. le président. La parole est à M. Battist.

M. Umberto Battist. Monsieur le ministre, après les rapporteurs et après M. Rigaud, président de la fédération des agences d'urbanisme, je tiens à mon tour à appeler votre attention sur le sort réservé au financement des agences par votre projet de budget.

Nous avons enregistré avec satisfaction les nouvelles que vous avez bien voulu nous communiquer dès lundi dernier. Nous avons été heureux d'apprendre que les 25 p. 100 des financements 1983, qui avaient été gelés dans la régulation budgétaire, étaient actuellement débloqués et qu'une dizaine de millions de francs viendraient abonder les crédits prévus dans le projet de budget.

Cela étant, trois questions restent posées par rapport aux agences d'urbanisme : la première est relative au montant, la deuxième est de méthode et la troisième porte sur le fond.

La question du montant : vous nous avez parlé d'une dizaine de millions. Dans le budget de 1983, il y avait 70 millions en faveur du financement des agences d'urbanisme — 51 millions dans le projet. Si l'on ajoute une dizaine de millions à 51 millions, nous ne sommes pas encore au bout du compte : il en faudrait une vingtaine pour nous donner satisfaction.

La question de méthode : les agences d'urbanisme sont nées de la volonté de l'Etat ; ce sont des organismes de coopération entre l'Etat et les collectivités locales. Il est fâcheux qu'un tel contrat soit remis en cause unilatéralement alors que la négociation promise aux agences d'urbanisme sur leur avenir et sur celui de la participation de l'Etat à leur financement n'a toujours pas été engagée.

La question de fond : il semble qu'en ce domaine, quel que soit le sentiment de votre ministère, les agences d'urbanisme soient un peu victimes d'une conception mécaniste de la décentralisation. Si nous n'y prenons garde, elle risque fort de mettre en

péril un certain nombre d'outils de décentralisation qui avaient vu le jour avant le vote de la loi — et dont font partie à l'évidence les agences d'urbanisme.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur Battist, j'ai eu l'occasion de répondre à une question similaire lors de la précédente séance consacrée à la discussion de mon budget.

Les agences ont un rôle important à jouer dans le domaine de la planification urbaine parce que les études auxquelles elles procèdent permettent souvent de faire aboutir des dossiers concernant aussi bien l'élaboration de documents d'urbanisme que le logement ou les transports.

Cependant, et c'est d'autant plus vrai que les communes disposent désormais, du fait de la décentralisation, de nouvelles compétences, les agences doivent être avant tout les outils des collectivités locales. Elles doivent notamment permettre à ces dernières de retenir des projets de qualité élaborés à la suite d'une concertation aussi large que possible.

S'agissant du financement de ces agences, question lancinante, je vous rappelle que le Gouvernement a décidé de maintenir une ligne budgétaire spécifique et que les 25 p. 100 de crédits mis en réserve en 1983 sont désormais débloqués. Enfin, et je tiens à vous l'annoncer, j'ai obtenu l'accord du Premier ministre pour augmenter de 12,15 millions de francs les crédits de gestion prévus pour 1984.

Néanmoins — et cette préoccupation figurait dans la lettre adressée par M. le Premier ministre au président de la fédération nationale des agences — il apparaît nécessaire que les agences, en recentrant leurs interventions sur la fonction de planification urbaine, cherchent à intéresser à leur activité les régions qui ont des responsabilités nouvelles en ce domaine.

C'est dans cet esprit que je suis prêt à engager une concertation avec la fédération des agences, conformément à la demande que m'a faite le Premier ministre.

M. le président. La parole est à M. Alaize.

M. Jean-Marie Alaize. Monsieur le ministre, comme beaucoup d'autres départements ruraux, l'Ardèche souffre d'une modernisation insuffisante de son habitat que j'appellerai « autochtone », pour le distinguer des résidents secondaires qui ont choisi sa nature et son climat et qui ne font pas d'ailleurs toujours preuve de bon goût quand ils construisent, mais c'est une autre question.

L'état insatisfaisant de cet habitat, eu égard aux normes et aux exigences d'aujourd'hui, est sans doute une cause non négligeable de l'exode des jeunes, soit vers les bourgades et villes mieux pourvues, soit vers d'autres régions.

Depuis quelques années, notamment à travers des programmes d'actions prioritaires ou des opérations programmées, menées dans le cadre de contrats de pays ou de villes, un effort important a été entrepris et la rénovation de nombreux logements conduite à son terme.

Mais il reste beaucoup à faire, et je m'inquiète d'un transfert de compétences et de crédits de l'Etat aux régions et aux départements — à travers la dotation globale d'équipement, par exemple — pour la mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat rural.

La raison de mon inquiétude n'est pas dans une quelconque tiédeur à l'égard de la décentralisation, mais dans les choix que peuvent opérer des collectivités : ainsi, lors de la dernière session du conseil régional Rhône-Alpes, l'exécutif et la majorité de droite ont choisi d'engager la région dans le soutien des actes individuels de construction par une participation directe aux prêts non aidés contractés par des accédants privés, de préférence à une intervention en faveur de programme sociaux, d'opérations programmées de réhabilitation, d'amélioration de l'habitat existant, ou encore de l'allègement des charges foncières ou d'équipement des collectivités, lorsqu'elles réalisent des programmes maîtrisés.

Alors, ma question, teintée d'inquiétude, est la suivante : l'Etat entend-il continuer à intervenir directement en faveur des opérations programmées d'amélioration de l'habitat en milieu rural, ou, du moins, à décentraliser des crédits grevés de directives minima d'affectation ? Faute de quoi, je craindrais que les priorités de l'Etat en faveur de l'amélioration de l'habitat ne subissent des inflexions, voire de véritables détournements au profit d'actions clientélistes jugées par d'autres plus payantes électoralement.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'urbanisme et du logement. Je suis très sensible, monsieur Alaize, au problème que vous venez de signaler. Bien entendu, la décentralisation a opéré en faveur des communes le transfert des crédits relatifs à l'urbanisme « opérationnel », et c'est un peu de cela, d'une certaine façon, dont vous vous inquiétez.

Sachez que l'Etat n'abandonne pas pour autant les opérations d'amélioration de l'habitat. Son rôle est désormais de maintenir, par l'intermédiaire des aides majorées au logement, le rythme des opérations. Ce rythme a été particulièrement soutenu en 1982 puisque a été atteint le nombre record de 165 opérations programmées. Je rappelle que le milieu rural en a bénéficié pour plus de la moitié.

Par ailleurs, les régions et les départements interviennent fréquemment en procédant à des études et en lançant des actions d'aménagement. C'est là un terrain fertile pour une collaboration qu'il faut souhaiter efficace entre les différents partenaires publics.

Personnellement, je ne peux que me féliciter de cette collaboration, quand elle existe, et il faut, bien entendu, la rechercher. Je souhaite en tout cas que, dans toutes les régions, y compris dans la vôtre, la coopération aille dans ce sens.

M. le président. La parole est à M. Hory.

M. Jean-François Hory. Avec votre permission, monsieur le président, j'interviens pour le compte de Mme Osselin, retenue dans sa circonscription.

Les orientations du programme d'exécution prioritaire « Mieux vivre dans la ville » du IX^e Plan conduisent le Gouvernement à soutenir un effort important et durable en faveur de l'amélioration de l'habitat.

La commission nationale pour le développement des quartiers va démultiplier son action dans le cadre des contrats Etat-région, afin de répondre aux problèmes difficiles d'habitat, d'éducation, d'animation, d'insertion des jeunes et de formation professionnelle dans quelques grands ensembles.

Elue du Nord, et notamment d'une commune proche de Lille, Mons-en-Barœul, où les dégradations tant du parc immobilier H.L.M. que de la vie sociale sont grandes, Mme Osselin ne peut que se réjouir de la mise en application de ces orientations, satisfaction à laquelle s'associe notre collègue M. Malgras, député de la Moselle — je fais le tour de France, monsieur le président ! (Sourires.)

Appréhender la réhabilitation dans son ensemble est une garantie d'œuvrer pour longtemps, alors qu'une politique à court terme se révèle toujours inefficace parce qu'incomplète et superficielle. De plus, cela coûte cher à la collectivité puisque tout est réduit à néant très rapidement et n'empêche guère la constitution de ghettos.

Dans certains cas, il n'y a pas d'autre solution que la démolition non pas qu'on ne puisse, en y mettant le prix, réhabiliter valablement, mais parce qu'il est impératif de diminuer la densité de certaines banlieues-dortoirs si l'on veut réellement améliorer la vie quotidienne de ces quartiers.

Mme Osselin aimerait donc savoir comment, dans ces situations, pourront être réglés les problèmes de garanties d'emprunts pour les immeubles datant des années 60-70.

Par ailleurs, compte tenu de la limitation de la hausse des loyers à 5 p. 100 si aucun accord n'intervient entre locataires et offices, elle s'inquiète des répercussions néfastes sur l'entretien du parc immobilier H.L.M.

Ne risque-t-on pas, si des mesures spéciales ne sont pas prises, de laisser à l'abandon des immeubles qu'il faudra ensuite réhabiliter ?

Chacun sait bien que la lampe non remplacée, la boîte aux lettres forcée, le carreau brisé ou le nettoyage non assuré régulièrement entraînent un processus irréversible. Comme dans le jeu de l'oie, en quelque sorte, on retournera à la case « Réhabilitation ».

Comment stopper cet enchaînement fatal ? La création d'un fonds d'intervention de solidarité pourra-t-elle y répondre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur Hory, les questions de Mme Osselin et de M. Malgras sont de plusieurs ordres.

L'une concerne l'équilibre financier des organismes d'H.L.M. et l'entretien de l'ensemble de leur patrimoine, question assez vaste pour être traitée dans un autre cadre que celui de cette procédure et plus longuement que je ne saurais le faire à cette heure.

Une autre question a trait aux cités ouvrières de Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais.

Comme vous l'avez dit, le IX^e Plan prévoit explicitement, dans son programme prioritaire « Mieux vivre dans la ville », la restructuration des citées ouvrières.

Les cités sidérurgiques de Lorraine sont particulièrement concernées. Il est proposé, dans un premier temps, d'intervenir pour que la voirie et les réseaux divers soient considérablement améliorés.

Cette restructuration s'appliquerait également aux cités des bassins houillers du Nord-Pas-de-Calais et de Lorraine et à d'autres sites en reconversion — je pense aux Vosges et au bassin potassique d'Alsace.

Des propositions chiffrées ont été faites à la région Lorraine dans le cadre du contrat Etat-région du IX^e Plan : 85 millions de francs ont été proposés sur cinq ans pour les cités sidérurgiques, en plus d'un financement d'Etat de 25 p. 100 s'ajoutant aux 25 p. 100 de la région, aux 25 p. 100 du département et aux 25 p. 100 des collectivités locales, pour l'amélioration de la voirie et des réseaux divers dans les cités textiles.

Enfin, il est proposé, pour l'aménagement des friches industrielles, des crédits de 4 millions de francs par an et, pour l'aménagement du bassin houiller, 25 millions de francs en 1984 pour l'équipement et le cadre de vie, ainsi que la construction de 540 logements par an.

M. le président. La parole est à M. Peuziat.

M. Jean Peuziat. Avec mon ami Jacques Floch, je voudrais, monsieur le ministre, appeler votre attention sur le problème des banlieues.

Par une démarche originale, M. le Président de la République a engagé un débat approprié avec les villes de banlieue. Il a décidé de faire d'une action en ce domaine l'un des points forts du septennat en s'occupant de l'urgent, c'est-à-dire du règlement des problèmes que posent les grands ensembles de la région parisienne ou de la région lyonnaise et qui conduisent naturellement les élus à avoir une nouvelle vision de l'urbanisme, avec ses conséquences sur la vie sociale, culturelle, pour ne citer que ces deux aspects.

En fait, il s'agit de gommer la connotation négative de l'appellation « banlieue » et de donner à ces lieux de vie, où il se passe toujours quelque chose, des lettres de noblesse et — pourquoi pas ? — une âme.

Un certain nombre d'élus des villes de banlieue et des grandes villes de province pensent que nous pouvons être parties prenantes de ce grand dessein. Il y a longtemps que nous voulions sortir de l'anonymat, exposer nos problèmes, nos difficultés, mais aussi nos solutions, nos réussites. Le temps est donc venu de la rencontre entre les habitants, les architectes, les urbanistes, les sociologues et les élus dans la perspective de multiplier ces lieux de rencontre, là où il se passe obligatoirement quelque chose, parce que des gens y vivent.

L'imaginaire doit rester au pouvoir, y compris en ces temps de rigueur, pour la meilleure utilisation des crédits existants. Des crédits supplémentaires n'apparaissent pas obligatoirement comme nécessaires. Ce qui est d'ores et déjà inscrit dans les projets de budgets semble suffisant dans la mesure où l'on met en commun cette « bourse à idées » à laquelle rêvent de nombreux élus locaux.

De véritables lieux de convivialité peuvent naître ou renaitre après cette recherche et les banlieues peuvent devenir les centres de vie où l'équilibre entre les citoyens et la communauté sera une réalité.

Vos services, monsieur le ministre, ont déjà réfléchi et travaillé sur ces problèmes. La prise en compte de projets de quartiers, la réflexion sur le devenir des banlieues, la participation à la réhabilitation et à la rénovation de vingt-deux grands ensembles, pour ne citer que ces actions, en portent témoignage.

Pourrez-vous, dans le cadre du budget de 1984, continuer à promouvoir ce mouvement d'idées qui accompagnera les nouveaux pouvoirs des élus locaux et qui décentralisera véritablement l'urbanisme et l'aménagement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir posé cette question. Elle est importante et la démarche qui l'inspire me semble tout à fait pertinente.

Depuis deux ans, vous le savez, toute une série de mesures ont été prises visant à l'amélioration et, par là, à la restructuration de certains quartiers dégradés, notamment à la périphérie de certaines communes.

La liste de ces mesures est longue. Je citerai seulement l'effort budgétaire exceptionnel qui a été consenti pour la réhabilitation, le développement du fonds spécial de grands travaux, la mise en place de la commission nationale pour le développement social des quartiers, présidée par M. Dubedout et, maintenant, par M. Pesce, les contrats de réhabilitation organisant la concertation avec les habitants. Bien que nous n'en soyons qu'au début de toutes ces opérations, les résultats sont déjà considérables et, sachez-le, cet effort prioritaire sera poursuivi. Vous connaissez d'ailleurs les orientations du 9^e Plan et du programme d'action prioritaire : « Mieux vivre dans la ville ». Vous savez qu'il existe des contrats Etat-région intéressant les quartiers dégradés et vous avez cité le projet de loi en cours de préparation sur l'aménagement, qu'on appelle aussi « projet de quartiers ».

Qu'il y ait des maires dynamiques et animés d'un intérêt commun pour ces problèmes parce qu'ils vivent des situations analogues, que ces maires se regroupent pour concourir à cette politique et collaborer à cette mission, vous pensez bien que je ne peux que m'en féliciter.

M. Roland Castro, l'architecte auquel a été confiée une mission d'animation dans ce domaine, trouvera auprès de ces maires un appui qui ne pourra qu'accroître l'efficacité de cette action que je considère comme importante.

M. le président. La parole est à M. Benetière.

M. Jean-Jacques Benetière. Monsieur le ministre, M. Malandain, dans son rapport, a appelé votre attention sur le décalage existant entre le volume des demandes de primes à l'amélioration de l'habitat et les crédits disponibles.

Vous connaissez l'intérêt de ces primes qui, réservées aux foyers disposant de revenus modestes, ont un effet multiplicateur particulièrement intéressant sur l'activité économique du secteur du bâtiment.

L'effet de la subvention par rapport aux travaux est en moyenne de un à cinq ans, c'est-à-dire qu'une subvention de 10 000 francs peut permettre de réaliser des travaux d'un montant de 50 000 francs, voire de 60 000 ou même de 100 000 francs.

Par ailleurs, ces travaux donnant lieu à des encaissements de T. V. A. pour le trésor public, les P. A. H. représentent un coût net faible en matière de dépenses publiques. Vous savez bien, monsieur le ministre, que, dans les directions départementales de l'équipement, de nombreux dossiers de demandes sont en instance depuis six, douze, dix-huit mois, voire plus, et que les demandeurs ont reçu une notification selon laquelle leurs demandes étaient agréées.

Compte tenu de l'attente déjà très longue pour ces demandeurs — qui parfois ont réalisé les travaux en comptant sur ce financement, ou font patienter les entrepreneurs et les artisans avant de commencer ces travaux — et compte tenu aussi de la situation très difficile dans laquelle se trouvent les organismes agréés par les D. D. E. pour constituer les dossiers, est-il possible d'envisager l'attribution de nouveaux crédits pour régler dans des conditions satisfaisantes ceux, au moins, des dossiers qui semblent prioritaires au regard des ressources des demandeurs ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'urbanisme et du logement. Je connais votre préoccupation, monsieur Benetière, à l'égard de ce problème des primes à l'amélioration de l'habitat en milieu rural, pour lesquelles, et vous le savez, il existe une forte demande.

Pour remédier à cette situation parfois difficile, le Gouvernement a choisi de répondre d'abord aux besoins les plus importants et les plus urgents en accordant une priorité aux opérations d'initiative publique et aux dossiers sociaux les plus préoccupants. C'est ainsi que toutes les opérations programmées d'amélioration de l'habitat ont reçu les crédits prévus dans les conventions.

Par ailleurs, le Gouvernement complète les aides budgétaires, forcément limitées, par des incitations fiscales telles que la réduction fiscale pour les économies d'énergie, et par l'extension des prêts conventionnés en faveur de l'amélioration de l'habitat.

J'ajoute que les 150 millions de francs de la deuxième tranche du fonds spécial de grands travaux vont très prochainement s'ajouter à ces crédits P. A. H. dans le cadre des travaux pour économies d'énergie.

Enfin, le IX^e Plan propose dans le programme prioritaire que j'évoquais il y a un instant, « Mieux vivre dans la ville », d'étendre le mécanisme de contribution des propriétaires bailleurs aux propriétaires occupants : c'est un projet que je compte faire étudier plus précisément dans les mois à venir.

Nous répondons ainsi, je crois, à l'attente des propriétaires et des professionnels du bâtiment qui sont particulièrement concernés par ce secteur essentiel de l'amélioration de l'habitat, et dont vous êtes fait une nouvelle fois et légitimement l'interprète.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Urbanisme et logement ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 337 865 030 francs ;
« Titre IV : 1 822 714 695 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations des programmes et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 424 646 000 francs ;
« Crédits de paiement : 93 223 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 22 723 386 000 francs ;
« Crédits de paiement : 2 254 929 000 francs. »

TITRE VII. — RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE

« Autorisations de programme : 6 200 000 francs ;
« Crédits de paiement : 4 450 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VII.

(Les autorisations de programme du titre VII sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VII.

(Les crédits de paiement du titre VII sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'urbanisme et du logement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DEMANDE DE VOTES SANS DEBAT

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission des affaires étrangères demande le vote sans débat des projets de loi :

Autorisant la ratification d'une convention relative à l'adhésion de la République hellénique à la convention concernant la compétence et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (n° 1719) ;

Autorisant la ratification d'une convention relative à l'adhésion du royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (n° 1720) ;

Autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur le transfèrement des condamnés détenus (n° 1772).

En application de l'article 104 du règlement, ces demandes ont été affichées et notifiées. Elles seront communiquées à la conférence des présidents au cours de la première réunion suivant la distribution des rapports de la commission.

— 3 —

REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

M. le président. M. le président de la commission des finances m'a demandé d'informer les membres de sa commission que celle-ci se réunira ce soir à vingt et une heures quinze.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Affaires sociales et solidarité nationales *(suite)* : article 102 : Commission des finances, de l'économie générale et du Plan : Annexe n° 1. — Section commune : M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial ;

Annexe n° 2. — Santé : Mme Renée Soum, rapporteur spécial : Annexe n° 3. — Solidarité nationale : M. Guy Bêche, rapporteur spécial ;

Annexe n° 4. — Travail et emploi : M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial ;

Annexe n° 5. — Rapatriés : M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 1736 : santé, tome I : M. Louis Lareng ; solidarité nationale, tome II : M. Joseph Legrand ; famille et population, tome III : M. Henri Bayard ; handicapés, tome IV : M. Louis Besson ; personnes âgées, tome V : M. Jean Laborde ; population immigrée, tome VI : M. Jean-Michel Belorgey ; travail, tome VII : M. Michel Coffineau ; emploi, tome VIII : Mme Marie-France Lecuir ; rapatriés, tome IX : M. Gérard Collomb.

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 1737 : population immigrée, tome VI : M. Louis Odru.

Articles non rattachés : articles 63 à 65, 68 à 101 et 106.

Articles de récapitulation : articles 40 à 42 et 45 à 47.

Eventuellement, seconde délibération.

Explications de vote et vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1984.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

